

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET  
POPULAIRE



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE ABDEL HAMID IBN BADIS  
MOSTAGANEM

Faculté Des Sciences Economiques,  
Commerciales et Des Sciences De Gestion



**Mémoire de Master**

Pour l'obtention du Diplôme de Master en Sciences Economiques

Option : **Economie Quantitative**

**Thème**

**Les déterminants de l'Investissement direct étranger en  
Algérie**

**Etude Empirique**

**Période 1970 - 2016**

Présenté par :  
Farid BENAMARA

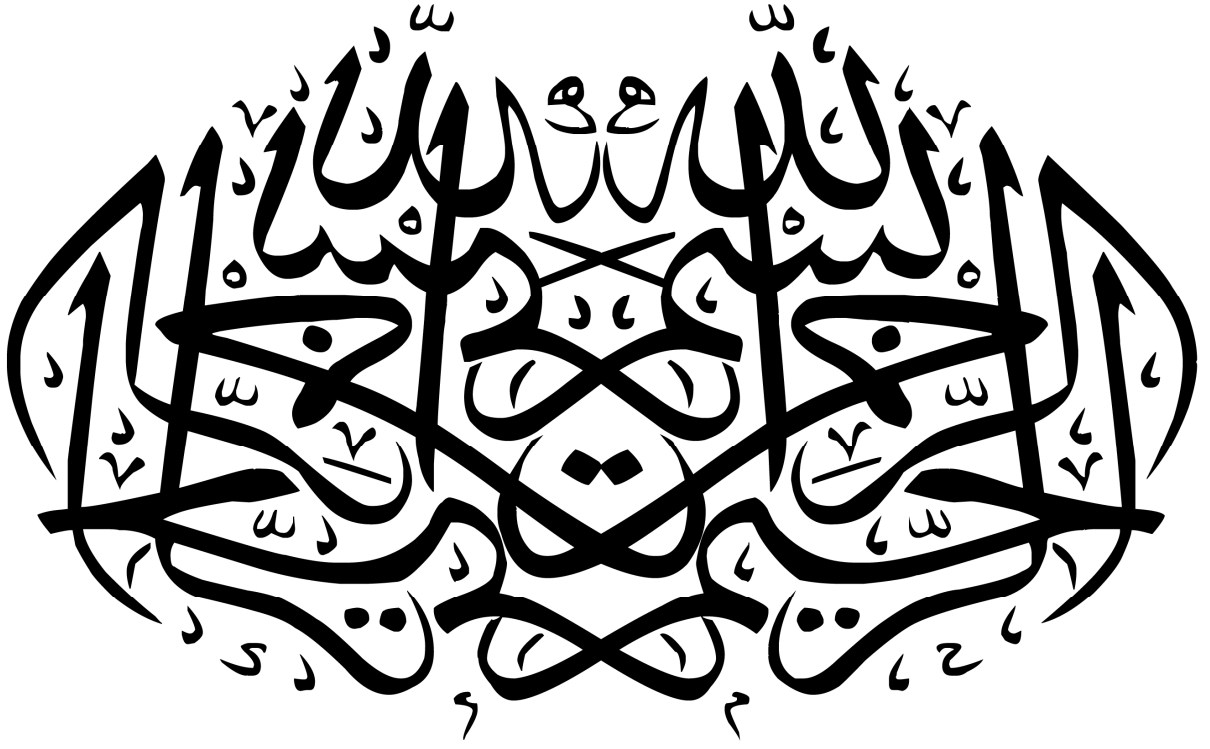
Encadré :  
Professeur Yekhllef Abdallah

**Membres du jury**

Qualité	Nom & Prénom	Grade	Université
Président	Monsieur BENAMER Moustapha	Professeur	Mostaganem
Promoteur	Monsieur Yekhllef Abdallah	Professeur	Mostaganem
Examineur	Monsieur Dekkiche Mokhtar	Professeur	Mostaganem

**Année Universitaire : 2017/2018**





فَبَدَأَ بِأَوْعِيَّتِهِمْ قَبْلَ وِعَاءِ أَخِيهِ ثُمَّ اسْتَخْرَجَهَا مِنْ وِعَاءِ أَخِيهِ كَذَلِكَ  
كِدْنَا لِيُوسُفَ مَا كَانَ لِيَأْخُذَ أَخَاهُ فِي دِينِ الْمَلِكِ إِلَّا أَنْ يَشَاءَ اللَّهُ  
نَرْفَعُ دَرَجَاتٍ مَن نَّشَاءُ وَفَوْقَ كُلِّ ذِي عِلْمٍ عَلِيمٌ (76)

# Sommaire

Sommaire	<b>04</b>
Remerciement	<b>05</b>
DEDICACE	<b>06</b>
Sigles et acronymes	<b>07</b>
Liste des Tableau	<b>08</b>
Liste des Figures	<b>09</b>
Résume	<b>11</b>
Plan de travail général	<b>13</b>
Premier Chapitre : Les investissements directs étrangers éléments théoriques et littératures économiques.	<b>20</b>
Deuxième chapitre : Les investissements directs étrangers en Algérie.	<b>44</b>
Troisième chapitre : Etude Empirique cas de L'Algérie Période 1970 – 2016.	<b>105</b>
Conclusion	<b>145</b>
Bibliographie	<b>147</b>

# Remerciement

La rédaction de ce mémoire et sa soutenance marquent la fin d'une aventure à plusieurs facettes : aventure dans le monde de la recherche, qui ne devrait pas en rester là, aventure humaine, aventure familiale. Différentes personnes m'ont accompagnée tout au long de ce parcours et je tiens ici à remercier :

Dieu tout puissant, pour m'avoir accordé vie, santé et paix de l'esprit sans quoi je n'aurai pu achever ce travail.

Je tiens à exprimer, en premier lieu ma profonde gratitude, et mes très sincères remerciements à mon encadreur Monsieur YEKHLEF Abdallah de m'avoir encadré, guidé encouragé tout au long de ce travail.

Je remercie aussi Dr Mme Zerouate, responsable de la branche économie quantitative pour tous ces précieux conseils et ces orientations.

Je tiens aussi à remercier les membres du jury d'avoir consacré de leurs précieux temps pour étudier ce travail.

J'adresse mes remerciements aux personnes qui m'ont aidé dans la réalisation de ce mémoire.

**Farid**

# DEDICACE

Je dédie ce modeste travail de mémoire de fin étude

A mes chères Parents pour m'avoir donné la vie et la force de vivre, que le tous puissant les protèges

A mes enfants par leurs amours indéfectibles et leurs fiertés d'être leurs papa.

A ma femme de par sa présence et sa patiente.

A mes frères et à mes sœurs.

A mon cousin Abdelhamid Abdelhay sans lui je n'aurais jamais eu l'idée de m'inscrire à l'Université de Mostaganem

A toute ma famille

A mes camarades de promotion.

Et à Tous les ami(e)s et tous les enseignant(e)s de la Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestions de Mostaganem (**FSECSG**).

**Farid**

# Sigles et acronymes

AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements
CNUDCI	Commission des Nations unies pour le droit commercial international
CIRDI	Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
IRG	Impôt sur le revenu global
IBS	Impôt sur le Bénéfice des Sociétés
TAP	Taxe sur l'Activité Professionnelle
SNTF	Société nationale de transport ferroviaire
PSRE	Programme de Soutien à la Relance Economique
BAD	Banque africaine de développement
PVD	Pays en voie de développement
APD	Aide publique au développement
APC	Assemblée populaire communale
CNI	Conseil national de l'investissement
EPA	Etablissement public à caractère administratif
CNRC	Centre national du registre de commerce
GUD	Guichet unique décentralisé
PSRE	Programme de Soutien à la Relance Economique
IDE	Investissement direct étranger
PIB	Produit intérieure brut
ANDI	Agence Nationale de Développement de l'Investissement.
FMI	Fonds Monétaire International
OCDE	ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMEN ÉCONOMIQUES
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
O.N.S	Office National des Statistiques

## Liste des Tableaux

N°	Titre	Page
Tableau N° 01	Guichets uniques et administrions	63
Tableau N° 02	L'investissement direct étranger en Algérie	87
Tableau N° 03	Etat récapitulatif des projets d'investissement	90
Tableau N° 04	Par secteur d'activité	92
Tableau N° 05	Par type d'investissement	95
Tableau N° 06	Par secteur juridique	98
Tableau N° 07	Projets impliquant des étrangers	100
Tableau N° 08	Répartition des projets d'investissement déclarés étrangers par secteur d'activité	101
Tableau N° 09	Investissements étrangers directs, entrées nettes	106
Tableau N° 10	PIB (\$ US courants)	112
Tableau N° 11	Inflation, prix à la consommation (% annuel)	114
Tableau N° 12	Taux de change officiel	116
Tableau N° 13	Réalisé a partir des données récolté	119
Tableau N° 14	Tableau des valeurs Centrées réduites	121

Tableau N° 15	Résultat de régression	123
Tableau N° 16	Equation de l'estimation	124
Tableau N° 17	Matrice des variances et covariances	129
Tableau N° 18	Résultat de l'estimation model réduit	130
Tableau N° 19	Equation de l'estimation model réduit	131
Tableau N° 20	Résultat Test d'auto corrélation (Test de Durbin-Watson)	134
Tableau N° 21	Résultat Correction de l'auto-corrélation des erreurs	135
Tableau N° 22	Résultat Test d'hétéroscédasticité des erreurs	136
Tableau N° 23	Tests de stationnarité du model sur la période de l'étude	138
Tableau N° 24	Test de précision du model estimer à faire une prévision	139
Tableau N° 25	Graphe de comparaison entre les valeur réelles et les valeurs estimé	140
Tableau N° 26	équations de la tendance générale de l'inflation	141
Tableau N° 27	équations de la tendance générale du PIB	141
Tableau N° 28	de prévision des variables indépendantes	142
Tableau N° 29	Résultat de prévisions de l'IDE	142

## Liste des Figures

N°	Titre	Pages
<b>Figure 01</b>	Croissance du PIB en Algérie (% annuel)	88
<b>Figure 02</b>	L'investissement direct étranger en Algérie	89
<b>Figure 03</b>	Montant des projets déclarés en millions de DA Etat récapitulatif des projets d'investissement	90
<b>Figure 04</b>	Nombre de projets déclarés Etat récapitulatif des projets d'investissement	91
<b>Figure 05</b>	Nombre d'emploi prévus Etat récapitulatif des projets d'investissement	91
<b>Figure 06</b>	Montant des projets déclarés en Millions de DA Par secteur d'activité	92
<b>Figure 07</b>	Nombre d'emploi prévus Par secteur d'activité	93
<b>Figure 08</b>	Nombre de projets déclarés Par secteur d'activité	94
<b>Figure 09</b>	Nombre de projets déclarés Par type d'investissement	95
<b>Figure 10</b>	Nombre d'emploi prévus Par type d'investissement	96
<b>Figure 11</b>	Montant des projets déclarés en Millions de DA Par type d'investissement	97
<b>Figure 12</b>	Nombre de projets déclarés Par secteur juridique	98
<b>Figure 13</b>	Nombre d'emploi prévus Par secteur juridique	99
<b>Figure 14</b>	Montant des projets déclarés en Millions de DA Par secteur juridique	99
<b>Figure 15</b>	Répartition des projets d'investissement déclarés étrangers	100

<b>Figure 16</b>	Nombre de projets déclarés Répartition des projets d'investissement déclarés étrangers par secteur d'activité	101
<b>Figure 17</b>	Nombre d'emploi prévus Répartition des projets d'investissement déclarés étrangers par secteur d'activité	102
<b>Figure 18</b>	Montant des projets déclarés en Millions de DA Répartition des projets d'investissement déclarés étrangers par secteur d'activité	102
<b>Figure 19</b>	Investissements étrangers directs	110
<b>Figure 20</b>	PIB	113
<b>Figure 21</b>	INFLATION	115
<b>Figure 22</b>	Taux de change	117

# Résumé

Pour l'Algérie, les économies émergentes et les pays en transition, l'IDE est devenu une source de plus en plus importante de développement économique et de modernisation, de croissance des revenus et d'emplois. Ils ont libéralisé leurs régimes applicables à l'IDE et mis en œuvre d'autres mesures pour attirer l'investissement. Ils cherchent à déterminer, avec plus ou moins de réussite, la façon dont les politiques nationales peuvent le mieux contribuer à tirer le meilleur parti d'une présence étrangère dans l'économie locale.

L'étude intitulée Les Déterminants des investissements directs étrangers, qui est essentiellement consacrée à cet aspect de la question, examine la relation globale de l'IDE avec la croissance macro-économique, l'inflation et le taux de change d'autres facteurs propres à déterminer les IDE.

On connaît bien les avantages que l'on peut attendre des IDE dans les économies des pays en développement. Une large majorité d'études montrent que, avec des politiques adéquates dans les pays d'accueil, et un niveau minimum de développement, l'IDE a des retombées technologiques, contribue à la formation de capital humain, facilite l'intégration aux échanges internationaux, favorise la création d'un climat plus compétitif pour les entreprises et améliore le développement des entreprises.

Tous ces facteurs contribuent à l'accélération de la croissance économique, instrument le plus puissant pour lutter contre la pauvreté dans les pays en développement. De plus, au-delà de ses avantages strictement économiques, l'IDE peut aider à améliorer les conditions environnementales et sociales dans le pays d'accueil, par exemple en transférant des technologies « plus propres » et en amenant les entreprises à avoir des politiques plus socialement responsables.<sup>1</sup>

**Mots clés** : Investissements directs étrangers, déterminant des IDE, Algérie, Régression multiples.

---

<sup>1</sup> L'investissement direct étranger au service du développement OPTIMISER LES AVANTAGES MINIMISER LES COÛTS OCDE, 2002, page 5

## المخلص

بالنسبة للجزائر ، الاقتصادات الناشئة والبلدان التي تمر بمرحلة انتقالية ، أصبح الاستثمار الأجنبي المباشر مصدراً متزايد الأهمية للتنمية الاقتصادية والتحديث ونمو الدخل وفرص العمل. وحررت أنظمة الاستثمار الأجنبي المباشر لديها ونفذت تدابير أخرى لجذب الاستثمار. إنهم يسعون إلى أن يحددوا ، بدرجات متفاوتة من النجاح ، كيف يمكن للسياسات الوطنية أن تسهم على أفضل وجه في تحقيق الاستفادة القصوى من وجود أجنبي في الاقتصاد المحلي.

تتناول الدراسة "محددات الاستثمار الأجنبي المباشر" ، المكرسة أساساً لهذا الجانب من المسألة ، العلاقة العامة للاستثمار الأجنبي المباشر مع نمو الاقتصاد الكلي ، والتضخم ، وسعر الصرف لعوامل أخرى خاصة به. لتحديد الاستثمار الأجنبي المباشر.

إن الفوائد الاستثمار الأجنبي المباشر في اقتصادات البلدان النامية معروفة جيداً. وتبين أغلبية كبيرة من الدراسات أنه مع وجود سياسات ملائمة في البلدان المضيفة ، ومستوى أدنى من التنمية ، فإن الاستثمار الأجنبي المباشر له آثار تكنولوجية ، ويسهم في تكوين رأس المال البشري ، ويسهل التكامل في التجارة الدولية. يشجع على خلق مناخ أعمال أكثر تنافسية ويعزز تطوير الأعمال.

تساهم جميع هذه العوامل في تسريع النمو الاقتصادي ، وهو أقوى أداة لمكافحة الفقر في البلدان النامية. وعلاوة على ذلك ، يمكن للاستثمارات الأجنبية المباشرة ، بخلاف مزاياها الاقتصادية البحتة ، أن تساعد في تحسين الظروف البيئية والاجتماعية في البلد المضيف ، على سبيل المثال عن طريق نقل التكنولوجيات "الأنظف" ومن خلال جعل الشركات لديها سياسات أكثر مسؤولية اجتماعياً.

كلمات مفتاحيه : الاستثمار الأجنبي المباشر، محدد الاستثمار الأجنبي المباشر الجزائر ، الانحدار المتعدد.

## **Plan de travail général**

Les déterminants des investissements directs étrangers

Etude économétrique Période 1970 – 2016

## Introduction générale :

Les investissements directs étrangers (IDE) apparaissent la plus part du temps comme des vecteurs de transferts de richesse, de connaissance... d'un pays a un autre et stimulent ainsi la croissance dans les pays d'accueil qui voient souvent leur niveau de développement s'accroître du fait des bienfaits des IDE. Depuis quelques décennies, les IDE ne sont plus vus du mauvais œil par les pays en voie de développement (PVD) qui les considéraient comme une forme de domination des puissances étrangères sur leur économie.

Aujourd'hui, nous assistons a une véritable chasse a ce type d'investissement et a une concurrence rude entre les PVD qui se ruent de façon acharnée dans la diversification de leurs économies en vue de mettre en valeur les déterminants susceptibles d'attirer le plus d'investisseurs étrangers et bénéficier ainsi de tous les avantages que véhicule les IDE. <sup>1</sup>

Les dirigeants des PVD sont en effet aujourd'hui conscients que les IDE sont un véritable vecteur de croissance, contribue aux développements économiques de leurs pays.

Par ailleurs, les IDE sont la composante la plus stable de tous les flux des capitaux étrangers, parce qu'ils sont principalement motives par la perspective de profits a long terme. Cette stabilité contribue significativement à la prévention des crises financières. <sup>2</sup>

Selon les données publiées par la CNUCED (Rapport de 2014), les IDE mondiaux sont repartis a la hausse en 2013, les entrés augmentent de 9% pour atteindre 1450 milliards de dollar avec une projection de 1600 milliards de dollars en 2014 et 1700 milliards de dollars en 2015 et 1800 milliards de dollars en 2016.

---

<sup>1</sup> M. Joseph KERGUERIS [https://www.senat.fr/rap/r02-035/r02-035\\_mono.html](https://www.senat.fr/rap/r02-035/r02-035_mono.html) le 29 octobre 2002

<sup>2</sup> DÉSÉQUILIBRES MONDIAUX ET STABILITÉ FINANCIÈRE REVUE DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE FÉVRIER 2011

Le même rapport a montré que les pays développés ont bénéficié de 566 milliards de dollars en 2013 soit 39 % des IDE entrants, tandis que les entrées des IDE dans les pays en développement ont atteint un nouveau pic estimé à 778 milliards de dollars, soit 54 % du total mondial. Les 108 milliards de dollars restants sont allés aux pays en transition. Dix des vingt premiers destinataires des IDE sont aujourd'hui des pays en développement ou des pays en transition.<sup>1</sup>

L'objectif de ce mémoire est d'essayer d'introduire les notions de l'investissement direct étranger au regard de la littérature qui en détermine l'essence dans une première chapitre.

Dans le deuxième chapitre je présenterai les facteurs d'attractivité et les opportunités d'investissement en Algérie.

Dans le troisième chapitre je présenterai une étude empirique des IDE en Algérie pendant la période de 1970-2016.

---

<sup>1</sup> Revue Maghrébine d'Economie & Management N°02 Septembre 2015

## **L'objet de l'étude :**

Ce travail consiste à mettre en évidence les déterminants des investissements directs étrangers et leurs rôles dans l'attractivité des investisseurs étrangers. Dans la mesure où nous assistons à un discours prononcé par les autorités gouvernementales à encourager les investisseurs directs étrangers en Algérie

La situation financiers de l'Algérie pousse à substituer le modèle actuel, dépendant totalement des recettes hydrocarbures, par un model productif base sur un capital technique, matériel et humain qui fait défaut a l'économie Algérienne. Ce capital peut être véhiculé par les multinationales a travers les investissements directs étrangers.

**Problématique :** la problématique est la suivante

Quelles sont les déterminants des investissements directs étrangers ?

**Les questions Secondaires :** à partir de la question principale d'autre question se pose d'elle-même.

1. Quelles sont les déterminants des investissements directs étrangers en Algérie
2. Les déterminants le plus favorable à l'IDE en Algérie
3. Quelles sont les mesures incitatives aux IDE
4. La meilleure politique d'attractivité aux IDE
5. Quelles sont les étapes d'une étude économétrique et quelle méthode d'estimation peut-on utiliser.

## **Hypothèse de notre étude :**

1. Je vais essayer dans mon travail de mettre en évidence les déterminants les plus pertinents parmi un grand ensemble de déterminants à l'investissement directs étrangers.
2. L'attractivité de l'économie Algérienne aux investissements directs étrangers au regard des incitations fiscales et financières offertes par le gouvernement Algériens.
3. L'attractivité du climat socio-politique la sécurité et la formations des populations locales, pour inciter les multinationales à faire des investissements directs étrangers en Algérie.

## **La démarche méthodologique :**

La démarche mis en œuvre dans le cadre de ce mémoire s'articule autour de trois axes.

Le premier axe s'appuie sur une analyse théorique en se référant sur un ensemble de travaux qui ont étudié les déterminants sur les investissements directs étrangers.

Le deuxième axe est intitulé : Les investissements directs étrangers en Algérie. Dans ce chapitre je vais aborder plusieurs points, dont notamment, les objectifs prises par le pouvoir publics en matière des IDE et les réactions des différents acteurs internes, le diagnostic du phénomène de l'IDE en Algérie à travers son encadrement juridique, son évolution dans le temps

Le Troisième axe s'appuie sur une analyse empirique je vais essayer de construire un model de régression linéaire qui met en relation la variable dépendante l'IDE, et les variables indépendantes qui sont le PIB le taux de change et l'inflation.

Les données prises en considération dans cette analyse empirique concernent la période de 1970 à 2016.

**La structure du travail :**

**Le premier chapitre :**

Les investissements directs étrangers éléments théoriques et littératures économiques

**Deuxièmes chapitres :**

Les investissements directs étrangers en Algérie

**Troisièmes chapitres :**

Etude empirique sur les déterminants des investissements directs étrangers en Algérie Période 1970 – 2016

## **Premier chapitre**

### Les investissements directs étrangers éléments théoriques et littératures économiques

## Introduction :

L'investissement direct étranger (IDE) est bénéfique pour les pays d'origine et d'accueil et fait partie intégrante d'un système économique international ouvert et efficace et constitue l'un des principaux catalyseurs du développement.

Les avantages qu'il procure ne se manifestent cependant pas de manière automatique et ne se répartissent pas équitablement entre les pays, les secteurs et les collectivités locales. Les politiques nationales et le cadre international de l'investissement jouent un rôle déterminant pour attirer des IDE vers un plus grand nombre de pays en développement et pour que ces investissements aient le maximum d'effets positifs pour le développement. C'est essentiellement aux pays d'accueil qu'il incombe de mettre en place des conditions générales, transparentes et favorables à l'investissement et de renforcer les capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour les exploiter. La plupart des flux d'IDE prenant leur origine dans les pays de l'OCDE, les pays développés peuvent contribuer à la réalisation de ce programme. Ils peuvent faciliter l'accès des pays en développement à la technologie et aux marchés internationaux, et assurer plus généralement la cohérence de leurs actions en faveur du développement ; ils peuvent utiliser l'aide publique au développement (APD) pour soutenir des projets d'investissement associant capitaux publics et privés ; ils peuvent encourager des pays non membres de l'OCDE à intégrer plus étroitement les cadres internationaux fondés sur des règles qui sont applicables à l'investissement ; ils peuvent promouvoir activement les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que d'autres éléments de la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international, de même que les Principes OCDE de gouvernement d'entreprise ; ils peuvent enfin partager avec des non-membres l'approche mise au point par l'OCDE pour renforcer, au moyen d'examen mutuels, la capacité d'investissement.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> L'investissement direct étranger au service du développement OPTIMISER LES AVANTAGES MINIMISER LES COÛTS  
OCDE 2002

## 1. Définitions de l'investissement direct étranger :

Les différentes définitions proposées par certaines organisations mondiales soulignent l'importance du terme « contrôle » dans la gestion et la participation dans la prise de décision pour considérer un financement privé étranger comme un investissement direct. Il s'agit d'une participation réelle dans la gestion des politiques et des stratégies potentielles visant le développement des activités de l'entreprise. Le contrôle concerne la désignation des gérants de l'entreprise et les représentants à l'étranger, la forme de la présence étrangère ainsi que la localisation. Le contrôle peut concerner aussi des opérations de coopération avec d'autres investisseurs sous forme de joint-ventures, franchise, ou sous-traitance.

Le FMI définit l'IDE dans son Manuel de la Balance des Paiements, dans sa cinquième édition, comme : « les investissements qu'une entité résidente d'une économie (l'investissement direct) effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise résidente d'une autre économie (l'entreprise d'investissement direct). Par intérêt durable, on entend qu'il existe une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise et que l'investisseur exerce une influence significative sur la gestion de l'entreprise. Les investissements directs comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise, mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés et donc dotées d'une personnalité morale distincte ». <sup>1</sup>

L'OCDE explique : « L'existence d'un intérêt durable » est établie dès lors que l'investisseur direct détient au moins 10 % des droits de vote de l'entreprise d'investissement Direct <sup>2</sup> L'investissement direct peut également permettre à l'investisseur d'accéder à l'économie de résidence de l'entreprise d'investissement direct, ce qui pourrait lui être impossible en d'autres circonstances ». Ainsi,

---

<sup>1</sup> Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux QUATRIÈME ÉDITION 2008

<sup>2</sup> Malgré la présence du Manuel de l'OCDE qui fournit une définition détaillée des investissements directs, il existe toujours le problème de mesure des flux des IDE internationaux. Il y a un écart représentatif entre les statistiques fournies par les pays source de l'investissement et les pays d'accueil. Les pays essaient de préserver les informations concernant les investissements réels sur leurs territoires, entrants ou sortants.

l'investissement direct se différencie de l'investissement de portefeuille d'une part par le degré de participation et par l'implication dans la gestion des activités de l'entreprise.

Le Manuel de référence de l'OCDE souligne que : « Les entreprises d'investissement direct sont des sociétés qui peuvent être des filiales dont l'investisseur détient plus de 50 % des droits de vote ou des entités associées, dans lesquelles l'investisseur détient entre 10 % et 50 % des droits de vote ou encore des quasi-sociétés, comme des succursales (qui sont effectivement détenues à 100 % par leurs sociétés mères respectives). Le lien entre l'investisseur direct et ses entreprises d'investissement direct peut être complexe, l'entreprise pouvant n'avoir qu'un rapport limité, voire n'avoir aucun lien avec les structures de direction ».<sup>1</sup>

## 2. Distinction des IDE

L'investissement est l'opération qui vise soit à maintenir, soit à accroître le stock de capital d'un agent économique. Par exemple, les ménages investissent lorsqu'ils achètent un logement, l'État investit lorsqu'il construit une route et les entreprises investissent lorsqu'elles achètent une machine... Toutefois, selon leur importance et leur nature, les investissements ne sont pas vus de la même façon au sein de l'entreprise qui accueille ces derniers. Ainsi, les flux de capitaux entrant dans une entreprise ou dans un Etat peuvent être classés en trois grandes catégories à savoir :

- Les flux financiers (principalement les prêts bancaires) ;
- Les placements de portefeuille (Investissement Indirect) ;
- Les Investissements direct.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> . DEFINITION DE REFERENCE DE L'OCDE POUR LES INVESTISSEMENTS DIRECTS INTERNATIONAUX (TROISIEME EDITION

<sup>2</sup> <https://www.universalis.fr/encyclopedie/investissement/>

## 2. 1 Les prêts bancaires :

Ils désignent un ensemble de capitaux prêtés à des conditions commerciales, ils sont généralement instables et imprévisibles d'une année à une autre aux grés de la préférence ou de la défaveur manifestées par les banques d'affaires pour un pays ou une région donnée.<sup>1</sup>

## 2. 2 Les investissements de portefeuille :

Consistent entre autre à investir dans les actions ou les obligations d'une entreprise donnée. Ils n'ont pas pour but de prendre le contrôle de la firme en question. Il s'agit souvent d'investir à court terme en quête de rendement plus élevés.

Nous remarquons que les deux formes d'investissements précédents sont assez volatils et instables car ne possédant pas un caractère d'implantation leur permettant d'agir forcément dans la firme d'accueil. C'est pourquoi Hausmann et Fernandez-Arias(2000), tentant d'expliquer pourquoi maints pays hôtes même quand ils sont favorables aux entrées de capitaux, considèrent les flux de dette internationaux, en particulier à court terme, comme du « mauvais cholestérol »<sup>2</sup>, et avance ainsi que :

Les prêts à court terme de l'étranger sont motivés par des considérations spéculatives fondées sur les différentiels de taux d'intérêt et les anticipations en matière de taux de change, et non par des considérations à long terme. Leurs mouvements résultent souvent des distorsions relevant de l'aléa moral comme les garanties implicite du taux de change ou le fait que les gouvernements sont prêts à renflouer le système bancaire. Ils sont les premiers à se précipiter vers la sortie en cas de difficultés et ont été responsables des cycles expansion-récession des années 90.<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup> Exportation des capitaux et groupes investisseurs : les investissements français en Argentine, 1880-1914  
Andrés Regalsky Histoire, économie & société Année 2001 20-4 pp. 499-524

<sup>2</sup> . Investissement direct étranger: bon cholestérol? [Document de travail de la BID n ° 348](#) 46 Pages Publié: 21 avr 2011

<sup>3</sup> L'investissement direct étranger est-il bénéfique aux pays en développement? Finances et développement – Juin 2001 – volume 38 – Numéro 2

### **2. 3 Les Investissements Directs Etrangers :**

Ils se définissent comme toutes opérations se traduisant par une création d'entreprise à l'étranger ou une prise de participation dans les firmes étrangères. Autrement dit, les IDE désigneraient les investissements qu'une entité résidente d'une économie (investisseur direct) effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise résidente d'une autre économie (l'entreprise d'investissement direct). Par intérêt durable, il faut entendre par là qu'il existe une relation à long terme entre l'investisseur direct et l'entreprise et que l'investisseur exerce une influence significative sur la gestion de l'entreprise.

Les investissements direct comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise, mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées, qu'elles soient ou non dotées d'une société et dont d'une personnalité morale.

De ce fait, Kojima (Kojima, 1986, P : 59-60) considère l'IDE comme un mouvement de capitaux impliquant des droits managériaux et/ou un contrôle managérial sur la compagnie, ce qui implique une propriété partielle ou totale de la firme :

- L'obtention des stocks (10% ou plus du capital social) d'une compagnie étrangère existant déjà avec l'objectif de participer à la gestion de la dite firme, ou l'achat d'une firme existante.
- L'établissement d'une filiale à propriété totale (cas d'un contrôle de capital à 100%) ou un joint-venture dans un pays étranger.
- L'acquisition des avoirs physiques d'une compagnie avec l'objectif d'entreprendre des activités commerciales comme l'établissement d'une nouvelle filiale, un office commercial ou une unité de production.

D'une manière générale, le Fonds Monétaire International (FMI) définit les Investissements Directs Etrangers (IDE) à travers son manuel de la balance de paiements, qui considère les IDE comme différentes opérations financières destinées à agir sur la marche et la gestion d'entreprises implantées dans un pays différent de

celui de la maison mère. Ainsi, sous le terme d'IDE se regroupe essentiellement deux types d'opérations.<sup>1</sup>

D'une part, celles réalisées à partir d'une croissance interne au sein d'une même firme transnationale entre la maison mère et ses différents établissements implantés à l'étranger (filiales, bureaux de représentation, etc.) : création ex nihilo de nouvelles unités, extension des capacités de production des unités déjà existantes, flux financiers entre établissements (augmentation de capital, prêt et avance de trésorerie par la maison mère, etc.) ; réinvestissement local des bénéfices.

D'autre part, celles réalisées par croissance externe, à condition d'atteindre au moins 10% du capital de l'entreprise étrangère convoitée. Ce seuil est désormais retenu internationalement pour distinguer les IDE des « investissements de portefeuilles », par définition beaucoup plus volatils et correspondants aux prises de participations inférieurs à 10% du capital d'une entreprise. Dans ce cas précis, l'investissement est considéré par l'entreprise comme une forme de diversification internationale de son portefeuille.<sup>2</sup>

En résumé, on peut avancer que l'investissement direct étranger désigne l'opération effectuée par un investisseur résident d'une économie, afin d'acquérir ou d'accroître un intérêt durable dans une entité résidente d'une autre économie et de détenir une influence dans sa gestion. Il met en relation des entreprises apparentées, c'est-à-dire : une entreprise investisseur direct maison mère et une entreprise investie qu'il s'agisse d'une filiale ou d'une succursale ; des entreprises détenant des participations croisées ou des entreprises affiliées à une même maison mère, sociétés sœurs.

---

<sup>1</sup> <http://www.etudier.com> Relocalisation et ide Pages: 8 Publié le: 21 mars 2013

<sup>2</sup> <http://www.etudier.com> Relocalisation et ide Pages: 8 Publié le: 21 mars 2013

Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur acquiert au moins 10% du capital social de l'entreprise investie.<sup>1</sup>

Cela étant, la question que nous nous posons ici est de savoir ce qui motive les investisseurs étranger à investir dans un pays A et non dans le pays B autrement dit, quels sont les déterminants que les pays doivent mettre en place pour attirer assez d'IDE

Pour pouvoir expliquer les différences de niveau de flux des IDE dans les pays, et déterminer pourquoi les firmes investissent dans un pays plutôt que dans un autre, il est indispensable de comprendre quel sont les déterminants qui influencent les choix des multinationales concernant leur investissent a l'étranger. En général, les firmes décident d'investir directement à l'étranger lorsqu'elles peuvent combiner leurs avantages propres avec les avantages géostratégiques que leur offrent les pays hôtes dans un contexte d'internationalisation des transactions.<sup>2</sup>

Deux grandes familles de facteurs sont citées ces derniers années dans la littérature : les déterminants traditionnels, c'est à dire les caractéristiques de l'économie d'une manière générale et les déterminants non traditionnels, c'est-à-dire le rôle des institutions des pays destinataires y compris la réglementation de base applicables aux IDE, les mesures adoptées par les pays pour encourager et faciliter les entrées de capitaux.<sup>3</sup>

### **3. Cadre théorique :**

Les premières études sur les IDE portent sur le fondement de la théorie du commerce international et identifier les avantages comparatif des pays hôtes comme les plus importants déterminants des IDE. Cette façon de voir a contribué avec succès à la recherche des ressources (Banga 2003).

---

<sup>1</sup> Prévisions et politiques économiques » [Échanges et investissements internationaux](#) » [Investissements étrangers en France](#)  
Publié le 27/04/2014

<sup>2</sup> « Analyse Economique et Développement de l'AUF » Thème des journées « Institutions, développement économique et transition » Paris Les 7 et 8 septembre 2006

<sup>3</sup> Migrations et transferts de fonds. Impact sur les pays d'origine par Riccardo Faini

Cependant depuis les années 1960 et 1970, cette approche est moins utilisée du fait qu'elle ne peut plus expliquer l'arbitrage fait par les acteurs économiques entre les IDE et le commerce. L'accès au marché est alternativement considéré comme un élément moteur pour les IDE. Cette approche explique avec succès la théorie de la suppression des barrières douanières par les IDE ayant un poids dominant dans la vague d'industrialisation qui servait la politique de substitution d'importation des années 70. Pendant la décennie passée, l'économie mondiale est devenue de plus en plus intégrée avec une tendance globale de libéralisation dans le commerce et les finances. Un des signes de cette globalisation est la hausse significative observée dans les IDE (Busse 2003). Une autre explication est proposée par (Rugman 1986) : la théorie d'internalisation. Cette théorie examine les IDE en termes de besoin d'internaliser les coûts de transaction afin d'améliorer la rentabilité et d'expliquer l'émergence de l'efficacité des IDE (Banga 2003).

Les théories ci-dessus n'ont pas été, cependant, capables d'expliquer pourquoi les investisseurs des IDE choisissent de s'implanter dans un pays plutôt que dans un autre. Une tentative de réponse à cette insuffisance des théories précédentes est l'approche électrique de Dunning. Cette approche donne l'importance explicite des questions de la localisation, en combinant avec les avantages des firmes spécifiques et des coûts de transactions (Dunning, 1993). Dans le développement des différentes théories des IDE examiné par Dunning 1999, il souligne que les IDE émergent à partir de décisions des investisseurs, de l'internationalisation des coûts et des avantages de localisation.

Des études récentes ont fait ressortir la nécessité d'améliorer et de soutenir les avantages dans les pays hôtes par le rôle attractif joué par le gouvernement de ces pays. À travers ces études, le débat sur le choix d'implantation des IDE s'est déplacé vers les politiques gouvernementales c'est-à-dire la qualité des institutions en plus des conditions économiques comme déterminants des IDE. Dans une étude réalisée en 2002, Dunning conclut que pour les IDE provenant des pays industrialisés, les facteurs comme les politiques gouvernementales, la bonne gouvernance et les

infrastructures adaptées sont devenues plus importantes dans le choix des investisseurs. Cependant les IDE vers les pays en développement exigent encore des déterminants économiques traditionnels (Taille du marché, niveau de revenu, niveau de la main d'œuvre qualifiée, stabilité politique et macroéconomiques etc.)

### **3. Les différentes formes et stratégies des IDE**

Les IDE sont diversifiés au fur à mesure avec le temps tout en s'adaptant aux nouvelles conditions offertes par le progrès technologique, la déréglementation financière et la libéralisation économique, devenant ainsi un phénomène multiforme et complexe.

#### **3.1 Les formes des IDE**

Les investissements directs étrangers peuvent se faire selon deux modalités principales, dits greenfield et brownfield, mais d'autres formes peuvent aussi être définies.

##### **3.1.1 Investissement de type Greenfield :**

Il consiste à créer une nouvelle entreprise de production, avec l'installation de nouveaux moyens de production et le recrutement de nouveaux employés.

##### **3.1.2 Investissement de type brownfield :**

Il est une acquisition d'une entité étrangère déjà existante. Dans ce cas, l'IDE d'acquisition se traduit principalement par un transfert de propriété des titres de la filiale acquise. En plus, les IDE peuvent se présenter dans des autres formes plus souples et moins contraignantes : vente de licence à un partenaire étranger ou accord de sous-traitance avec un fabricant local, joint-venture, franchise et succursale.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Ferrera.L & Henriot.A,(2004), « La localisation des entreprises industrielles, comment apprécier l'attractivité des territoires ? », Revue économie internationale N° 99

### 3.1.2.1 La cession de licence :

Elle consiste à concéder temporairement ou définitivement à un tiers, le droit de fabriquer un produit fini en contre partie des redevances. D'une façon générale la licence internationale inclut une variété d'arrangements contractuels par lesquelles les entreprises domestiques rendent accessible aux entreprises étrangères ses propriétés intangibles (formule, secret de fabrication, savoir-faire, nom de marque etc.)

Certains nombres d'engagements doivent être respecté par les contractants, d'un côté l'entreprise étrangère doit céder toute la documentation nécessaire à la fabrication de son produit et de coté de l'entité domestique doit respecter un certain engagement, comme la garantie d'offrir un certain niveau de qualité et respecter la confidentialité des informations qui lui sont transmises.

### 3.1.2.2 La franchise :

La fédération française de la franchise la défini comme « une méthode de collaboration entre une entreprise (le franchiseur), d'une part, et une ou plusieurs entreprises, (les franchisés), d'autre part, pour exploiter un concept de franchise mise au point par le franchiseur et composé de trois éléments : la propriété ou le droit d'usage de signes de ralliement de la clientèle (marque de fabrique, enseigne, raison sociale, nom commerciale, signes et symboles, logos), l'usage d'une expérience et la mise en point d'un savoir-faire donné, un ensemble de produits et/ou le service et/ou de technologie ».<sup>1</sup>

L'objectif de la franchise est de faire bénéficier le franchisé du savoir, de l'expérience, des méthodes commerciales ou industrielles, de l'assistance logistique du franchiseur, ainsi que des campagnes publicitaires ayant un impact direct sur la clientèle du franchisé. Généralement le franchisé est de pays de l'implantation de la franchise, il apporte donc l'avantage de bien connaître son marché, notamment de point de vue culturel. Il pourra conseiller le franchiseur à adapter son concept au

---

<sup>1</sup> Meier.O, Schier.G, (2005), «Entreprises multinationales », édition DUNOD, Paris, p 97.

niveau de vie, aux habitudes, aux conventions sociales, aux goûts et aux perceptions du marché local.

### **3.1.2.3 La sous-traitance :**

C'est un contrat de gestion et de partage de production, le recours à cette forme d'IDE est fortement développé dans le commerce international. Le principe est d'assurer plusieurs implantations dans des différents pays, avec des avantages essentiellement en assurant une masse salariale réduite, une meilleure autonomie financière et une possibilité de répartir les différents risques de production entre différents fournisseurs et usines.

### **3.1.2.4 La joint-venture :**

Est une entreprise locale créée en commun avec une entreprise étrangère une société mixte, dont elles détiennent le capital dans des proportions voisines de 50/50 à 60/40 pourcent.<sup>1</sup> La création de co-entreprise est guidée par les motivations stratégiques de la part des firmes, dans l'objectif d'accélérer le processus d'internationalisation, de partager les couts de développement de plus en plus élevés dans les secteurs de haute technologie et de réaliser des économies d'échelle.

### **3.1.2.5 La succursale :**

C'est un bureau de représentation d'une entreprise ou d'un établissement à l'étranger. Elle n'a pas de personnalité morale propre. Elle se contente d'informer la société mère et de gérer sur place les commandes et les services après-vente.

---

<sup>1</sup> Tersen, D et Bricout J-L, (1996), « Investissement international », édition Armand Collin, Paris, P 10

## 4. Les IDE et leurs déterminants théoriques

Les déterminants des IDE dans les pays en développement font de plus en plus l'objet de nombreuses études. Il existe aujourd'hui un nombre important de travaux ayant travaillé spécifiquement sur les déterminants des IDE entrants dans les pays en voie de développement. Ainsi les auteurs comme Assiedu (2001), Stiglitz (2002), Dupuch (2004), Mold (2004), Catin et Van Huffel (2004) et surtout Dunning (2001) ont largement contribué au développement de ces études.

Loewendahl et Ertugal-Loewendahl [2001] ou Kamaly [2003] recensent ainsi plus de vingt déterminants de la localisation qu'ils classent en déterminants économiques, politiques, institutionnels et d'incitation. Lim [2001] et Levasseur [2002] ne proposent pas de classification mais tirent de la même littérature empirique un ensemble convergents de facteurs décisifs dans l'explication des IDE reçus : la taille du marché domestique, la distance et les coûts de transport, les effets d'agglomération, les coûts factoriels, les incitations fiscales, le climat des affaires et l'environnement de l'investissement et le degré d'ouverture du pays comme étant des variables particulièrement importantes.

Toute fois, pour mieux cerner ces déterminants, il convient de les regrouper en deux grandes classes selon les liens qu'ils entretiennent avec l'action publiques ou économiques. Ainsi nous distinguerons dans la suite : les déterminants d'ordre institutionnels et les déterminants d'ordre économiques qui regroupent entre autre les déterminants industriels et commerciaux.

### 4. 1 Les déterminants d'ordre institutionnels

Les pays en développement ont entrepris, depuis une décennie environ, de libéraliser leurs politiques nationales afin de créer un cadre réglementaire accueillant pour l'IDE en assouplissant le régime applicable à l'entrée sur le marché et aux participations étrangères, et en améliorant le traitement accordé aux firmes étrangères ainsi que le fonctionnement des marchés. Ces mesures «fondamentales» sont essentielles, car, s'il est interdit ou fortement entravé, l'IDE ne se produit pas.

Toutefois, les changements de politique ont un effet asymétrique sur l'implantation de l'IDE. Ceux qui visent une plus grande ouverture permettent aux entreprises de s'établir en un endroit donné, mais ne garantissent pas leur venue. En revanche, ceux qui tendent à réduire l'ouverture (nationalisations ou fermeture du marché, par exemple) réduisent à coup sûr l'IDE. De ce fait, nous pouvons citer les déterminants suivants comme agissant de façon considérable dans l'attraction des IDE.

#### **4.1. 1 Cadre de politique économique :**

Les pays en développement doivent se lancer dans des politiques de libéralisation de leurs politiques nationales afin de créer un cadre réglementaire accueillant pour l'IDE en assouplissant le régime applicable à l'entrée sur le marché et aux participations étrangères, et en améliorant le traitement accordé aux firmes étrangères ainsi que le fonctionnement des marchés. Ces mesures «fondamentales» sont essentielles, car, s'il est interdit ou fortement entravé, l'IDE n'aura pas lieu et se déplacera vers un autre pays qui impose moins de restriction.

#### **4. 1. 2 La stabilité politique et sociale :**

Cette dernière constitue le plus souvent un des déterminants visé par les investisseurs, ces derniers se sentent rassurés d'investir dans des environnements économiques stables et promoteurs. Étant toute fois donnée les situations d'instabilités politiques et sociales qui prônent dans les PVD, la situation est loin d'être satisfaisante en matière d'attraction d'IDE. Car investir dans un pays instable avec un risque pays élevé n'est pas assez rassurant d'où une forte nécessité d'amélioration des cadres politique et sociaux est nécessaire dans les PVD.

Lucas (1993) pense que l'instabilité politique est une préoccupation des investisseurs étrangers dans les pays en développement. Cette instabilité se manifeste souvent par la confiscation des biens, la dislocation des structures de production, le changement dans la gestion macroéconomique et surtout l'environnement réglementaire.

### **4. 1. 3 Le degré d'ouverture commerciale du pays d'accueil :**

beaucoup d'IDE cherchant à exploiter l'avantage de localisation - en termes de coût de production bas, qualité de la main-d'œuvre, développement des infrastructures, ... - en produisant dans un pays d'accueil en vue de l'exportation des biens produits vers des pays étrangers. Pour cela, il convient que le pays d'accueil soit ouvert au commerce international. Dès lors, le niveau d'ouverture commerciale du pays a un effet positif sur l'afflux des IDE.

Certains auteurs ont menés des études sur les déterminants d'ordre institutionnels des IDE dans les pays en voie de développement. D'aucun mettent l'accent sur le risque pays dans la décision d'implantation des FMN dans les PVD. Ainsi, Cecchini (2002) ou Hassane et Zatlà (2001) tentent d'expliquer la répartition inégale des IDE dans les PVD par le risque pays. Michalet (1997) soutient quant à lui que lorsque l'environnement légal et réglementaire est constamment modifié de manière arbitraire, et qu'il n'existe pas de juridictions capables d'assurer le respect des règles, les firmes sont amenées à limiter voire à suspendre leurs engagements financiers.

Les auteurs comme J. Morisset et O. Lumenga Neso (2002) se sont penchés plutôt sur la corruption et la mauvaise gouvernance. Les auteurs soutiennent que la corruption augmente les coûts administratifs et par conséquent découragent l'entrée des IDE. D'autres études confirment la robustesse des facteurs politiques et institutionnels comme des déterminants importants de la localisation des IDE à destination des pays en développement [Stein et Daude (2001)] ou en Amérique Latine [Stevens (2000)].

## **4. 2 Les déterminants d'ordre économiques**

Les déterminants les plus importants pour l'implantation de l'IDE sont les considérations économiques, qui se manifestent de façon considérable dès qu'un cadre propice à l'IDE est en place. Ainsi distingue-t-on les déterminants qui ont trait aux ressources ou actifs disponibles sur place ; ceux qui sont liées à la taille des marchés de biens et de services ; et ceux liées aux avantages de coût de production.

Les déterminants ayant trait aux ressources disponibles dans les pays d'accueil concernent principalement les facteurs directement liés à la production tels que : la recherche des matières premières, une main-d'œuvre non qualifiée abondante et bon marché ; main-d'œuvre qualifiée, actifs technologiques, innovants et autres actifs créés...

#### **4.2.1 La recherche de matière première :**

Les PVD étant relativement plus dotés en matière première que les pays développés, ces derniers se déplacent donc vers les PVD à recherche des inputs pour leurs firmes. Les pays en développement doivent donc mettre en valeur leur stock de matière première disponible en vue d'attirer les investisseurs.

#### **4.2.2 Le coût et la qualité de la main-d'œuvre :**

Le coût de la main-d'œuvre est un déterminant important des IDE dans la mesure où beaucoup d'entreprises se délocalisent pour tirer profit de la disponibilité des facteurs de production, notamment du coût faible du facteur travail dans les PVD. Le faible coût de la main-d'œuvre constitue donc un facteur clef d'attraction des IDE.

Cependant, les entreprises ne tiennent pas seulement compte du coût des facteurs de production mais également de leur qualité. En effet, les multinationales recherchent de plus en plus de la main d'œuvre de très bonne qualité dans la mesure où ces entreprises s'intéressent davantage à la production de biens intensifs en capital et en technologie (Noorbakhsh et Paloni, 2001, pp.1594-1595). Ainsi, une main-d'œuvre à coût bas et de bonne qualité permet d'accroître à la fois la productivité et le rendement des IDE.

#### **4.2.3 Le développement des infrastructures :**

Lorsque, sur un territoire, l'infrastructure de base est développée, le coût de l'investissement est faible ainsi que son coût d'exploitation ; ce qui augmente le rendement de l'investissement et donc stimule l'IDE. Là où cette infrastructure manque, l'entreprise est obligée par exemple de construire elle-même les routes

pour acheminer son produit ; ce qui augmente le coût de l'investissement. Le manque d'infrastructures de base ne permet pas aussi souvent à l'entreprise d'utiliser des techniques modernes de production, par exemple celles qui sont grandes consommatrices d'électricité dans un pays où celle-ci est rare.

#### **4.2.4 La recherche de marchés :**

Elle constitue également un important déterminant des IDE du fait que les FMN (firmes multinationales) se délocalisent le plus souvent vers des pays offrant une forte demande par exemple la taille du marché, le revenu par habitant qui sont des paramètres importants pour la demande car un revenu par habitant élevé contribue à une demande potentielle forte les PVD doivent donc s'efforcer à améliorer les niveaux de revenu moyen et à pratiquer des politiques de restructuration visant à améliorer la demande. De même la croissance des marchés, l'accès aux marchés régionaux et mondiaux, les préférences des consommateurs locaux ainsi que la structure des marchés constituent également d'autres déterminants importants entrant dans les incitations des investisseurs à la recherche des marchés potentiels.

En résumé, les IDE peuvent avoir pour objet de réduire les coûts de production globaux des entreprises parentes, en segmentant leur processus de production, les tâches standardisées les plus intensives en main d'œuvre pouvant être menées à bien là où le travail le moins qualifié est le plus abondant et le moins coûteux. Ils peuvent également avoir pour objectif la conquête de nouveaux marchés, en rapprochant les sites de production des lieux de consommation. D'un point de vue microéconomique, le modèle OLI (Ownership, Location and Internalisation advantage), développé par Dunning, permet de résumer les conditions qui doivent être satisfaites pour qu'une entreprise s'engage dans un IDE. D'abord, l'entreprise doit avoir un « avantage lié à la propriété », pour un produit ou une technologie de production auquel les autres entreprises n'ont pas accès (brevet par exemple). Ensuite, le pays d'accueil doit présenter un avantage de localisation.

Enfin, l'entreprise doit bénéficier d'un avantage à internaliser la production plutôt qu'à la sous-traiter à un partenaire étranger. Cela sera d'autant plus vrai que des économies d'échelle peuvent être réalisées sur les coûts de management, ou de développement des processus.

#### **4.2.5 La stabilité macroéconomique :**

Alors que les premières études, comme celle de Friedman (1977), ont mis en évidence le rôle du taux d'inflation (mesuré par l'indice des prix à la consommation) qui est un indicateur important de la stabilité macroéconomique d'un pays, des études récentes ont utilisé le taux de change réel comme un indicateur de la stabilité macroéconomique. La volatilité taux de change réel est considérée comme un indicateur de mauvaises politiques macro-économiques qui conduisent à un désalignement du taux de change réel ce qui entrave la croissance économique.

#### **4.2.6 L'inflation :**

L'inflation est un des paramètres traduisant la stabilité macroéconomique, de sorte qu'une inflation volatile devrait avoir des effets négatifs sur la confiance des investisseurs. Par ailleurs, une inflation forte, si elle n'est pas compensée par une dévaluation suffisante, entraîne des pertes de compétitivité pour les entreprises exportatrices. Enfin, l'inflation provoque des pressions à la baisse sur les revenus réels des investisseurs. Les études empiriques sont partagées et les résultats de celles qui dégagent une relation significative et négative entre inflation et IDE ne sont pas toujours très robustes.<sup>1</sup> Il est donc impossible de conclure.

#### **4.2.7 La croissance :**

La relation entre croissance et IDE est théoriquement ambiguë. D'une part, dans le cas des IDE de pénétration, les investisseurs préfèrent s'implanter dans une économie dynamique qui offre un potentiel en termes de demande. De plus, cet indicateur a un impact psychologique fort. Néanmoins, le ralentissement de la croissance peut aussi être vu comme augmentant le produit marginal du nouveau

---

<sup>1</sup> Déterminants des investissements directs étrangers en Europe centrale et orientale. Un bilan de la transition.

capital. Enfin, une forte croissance est également synonyme de début de la transition, donc liée au risque.

La littérature trouve plutôt un impact positif de ce facteur, mais les résultats sont équivoques et, dans tous les cas, l'effet est faible et peu significatif.<sup>1</sup>

#### **4.2.8 L'évolution du taux de change :**

L'effet de l'évolution du taux de change sur les IDE est théoriquement ambigu. Tout d'abord, la dépréciation de la monnaie réduit le coût initial de l'investissement pour l'entrepreneur étranger acquérant des actifs locaux. Cela diminue pour lui le montant à investir mais peut aussi l'inciter à investir davantage si ces actifs sont sous-évalués. Ensuite, quelle que soit la nature de l'IDE, une dépréciation favorise la compétitivité de l'entreprise implantée et donc encourage l'IDE. En effet, dans une logique de pénétration du marché, l'IDE peut servir à contourner une forme de protectionnisme cambiaire qui, par une sous-évaluation de la monnaie, ferait obstacle aux exportations vers ce marché. Dans une logique de délocalisation, la sous-évaluation de la monnaie procure un avantage supplémentaire en termes de coûts de production. Enfin, si l'on considère la valorisation finale des bénéfices, une dépréciation peut avoir deux effets opposés sur les IDE de pénétration : pour celui qui a déjà investi, une dépréciation peut décourager le rapatriement des bénéfices tandis que la même dépréciation (si elle est prévisible) peut dissuader l'investisseur potentiel qui anticipera des bénéfices dépréciés. En ce qui concerne l'instabilité du change, plusieurs effets peuvent s'opposer. Tout d'abord, une forte volatilité accroît l'incertitude liée aux revenus et aux coûts d'opération ; elle est le signe d'une instabilité macroéconomique et, partant, démotive les investisseurs. Ensuite, dans une optique de pénétration du marché local, l'incertitude sur le change entraîne l'incertitude sur les recettes d'exportation du fait de l'effet volume (incertitude sur la demande locale car les prix finals sont soumis aux aléas du cours) et/ou de l'effet prix (les recettes d'exportation sont directement soumises aux aléas du cours), ce qui incite par conséquent à remplacer les exportations par des IDE. Dans ce cas, l'IDE de pénétration permet notamment à l'entreprise d'accumuler les bénéfices et de ne

---

<sup>1</sup> Déterminants des investissements directs étrangers en Europe centrale et orientale. Un bilan de la transition.

les rapatrier que lorsque le cours est favorable. En revanche, dans le cas d'un IDE de délocalisation, l'effet est inverse puisque la production est alors vouée à être exportée et donc à subir les aléas des cours. Enfin, la stabilité du change peut être la conséquence d'un régime de change fixe qui est assimilable à un contrôle des changes.

Étant donné l'effet très contraignant du contrôle de l'économie sur les IDE, la volatilité du taux de change, gage de la libéralisation du système de change, peut avoir un impact positif.<sup>1</sup>

#### **4.2.9 Le niveau de développement financier :**

Barro (1991) a fait valoir que le développement financier a un impact positif significatif sur la croissance économique. King et Levine (1993) ont suggéré que des niveaux plus élevés d'investissement intérieur sont positivement corrélés à la croissance économique plus rapide. Hermes et Lensink (2003) ont fait valoir que le développement du système financier d'un pays d'accueil est une condition importante pour l'IDE ait un effet positif sur la croissance économique. Ils affirment en outre que le système financier bien développé contribue positivement au processus de diffusion technologique associé à l'IDE.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Déterminants des investissements directs étrangers en Europe centrale et orientale

<sup>2</sup> Déterminants et Effets des Investissements Directs Etrangers.....*BENHABIB et ZENASNI*

## Conclusion :

Aujourd'hui les différents pays ne considèrent pas la présence des IDE sur leurs territoires comme une menace ou un danger. L'entrée des investissements étrangers soit dans les pays développés ou en développement suscite un intérêt, du fait de leurs rôles importants dans la modernisation des économies et les offres en ressources financières stables. A cet effet les pays optent pour des politiques d'attractivité dans le but d'influencer les choix d'implantation des investisseurs étrangers.

Pour qu'un pays soit attractif il doit rassembler un certain nombre de critères et mettre en œuvre des politiques d'ordre économiques et institutionnelles à l'égard des firmes multinationales. Donc, les politiques nationales et le cadre international de l'investissement jouent un rôle déterminant pour attirer les IDE.

L'action gouvernementale est que les avantages économiques de l'IDE sont indéniables, mais qu'ils ne sont pas automatiques. Pour tirer le maximum de profits de la présence d'entreprises étrangères, il est essentiel que les entreprises disposent de conditions propices, qui encouragent l'investissement local aussi bien que l'investissement étranger, qui incitent à l'innovation et à l'amélioration des qualifications, et qui contribuent à un climat compétitif. Les avantages nets de l'IDE ne sont pas automatiques, et leur ampleur diffère en fonction du pays d'accueil et du contexte. Parmi les facteurs qui empêchent l'IDE de porter pleinement ses fruits dans certains pays en développement figurent le niveau général d'instruction et de santé, le niveau technologique des entreprises locales, le manque d'ouverture aux échanges, la faiblesse de la concurrence et l'inadéquation des cadres réglementaires. A l'inverse, un pays en développement dont le niveau technologique, le niveau d'instruction et les infrastructures sont relativement satisfaisants est mieux à même, toutes choses égales d'ailleurs, de tirer profit d'une présence extérieure sur ses marchés.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> OCDE, 2002. L'investissement direct étranger au service du développement

## Deuxième chapitre

### Les investissements directs étrangers en Algérie

## Introduction :

Le processus de transition d'un système économique centralisé à une économie de marché a imposé au Gouvernement algérien, dès le début des années 90, une politique de réformes structurelles qui a rendu possible le rétablissement des équilibres macroéconomiques et la libéralisation de l'économie. Ces réformes ont permis d'améliorer certaines performances en termes de croissance du produit intérieur brut (PIB) et le développement d'un secteur privé plus dynamique, entraînant par conséquent un plus grand flux entrant d'investissements directs étrangers (IDE)<sup>1</sup>

Bien que l'Algérie ait obtenu des résultats positifs dans certains secteurs, tels que les hydrocarbures, les télécommunications, la pharmacie, la sidérurgie et la chimie, les réformes introduites au cours des 10 dernières années ont été insuffisantes pour permettre au pays de bénéficier significativement des externalités positives de l'IDE (création d'emplois, Transfert de technologie et de savoir-faire, accès aux marchés internationaux, etc.). De plus, un ralentissement dans la mise en place des réformes structurelles est à remarquer, notamment en ce qui concerne le programme de privatisation, la réforme du secteur bancaire et financier, la réforme fiscale, la promotion de la bonne gouvernance d'entreprise et la mise en place des règlements sur la concurrence. Or toutes ces réformes sont nécessaires afin d'améliorer le cadre national de l'investissement.

Par ailleurs, l'Algérie souffre d'un déficit d'image et de communication à l'étranger, déficit caractérisé par une absence de visibilité de la politique nationale d'investissement, en grande partie liée à l'indisponibilité d'informations qualitatives sur les flux et tendances des IDE par secteur et par pays d'origine, à un manque de coordination entre les différents acteurs de l'investissement, à une lenteur dans les procédures administratives, à un risque financier élevé (faillite de banques privées), à une économie informelle grandissante, à des difficultés d'accès au foncier industriel

---

<sup>1</sup> Examen De La Politique De L'investissement-Algérie- Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.p4

et, enfin, à des retards considérables en termes d'infrastructures (télécommunications, eau, électricité, aéroports, etc.).<sup>1</sup>

L'ensemble des spécialistes ont établi un constat unanime pour la dépendance sur l'économie algérienne vis-à-vis de l'hydrocarbure. Cette situation représente un réel danger pour les générations futures de notre pays ; puis que l'économie nationale est basée sur une richesse qui possède deux caractéristiques principales.

- la non pérennité, s'agissant d'énergie fossile donc non renouvelable et les réserves algérienne en les matières sont estimées au plus à 30 ans au rythme d'exploitation actuelle.

-La volatilité résultant de l'extrême sensibilité des hydrocarbures aux facteurs géostratégiques avec pour conséquence une instabilité des prix.

A partir de ce constat, les pouvoirs publics ont engagé une stratégie de diversification de l'économie nationale, une stratégie qui dans l'un des segments réside dans l'encouragement et l'attraction de l'investissement directe étranger comme moyen d'augmenter la capacité de production et d'exploitation économique.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement Examen de la Politique de l'Investissement Algérie NATIONS UNIES Genève, décembre 2003

<sup>2</sup> La politique d'attractivité des IDE en Algérie Cas de la banque BNP PARIBAS HAIID Zahiia 2011/2012 P.80

## Section 1 :

### 1. Evolution historique des reformes économiques :

Des les années 80, l'Algérie s'est engagée dans un processus de réformes économiques profond après l'échec incontestable du régime socialiste.

« L'échec du modèle d'industrialisation adopté par l'Algérie à partir de 1966 a commencé à apparaître au début des années 1980. Malgré des signes apparents, l'Algérie, grâce, notamment, à la relative aisance financière générée par les recettes pétrolières qui étaient assez importantes au cours des années 1970-1985, a entretenu ce modèle avec les aménagements des structures et des modes de fonctionnement de l'appareil économique sans impact majeur sur l'économie nationale.

La crise a été réellement consommée en 1986 avec la double chute des prix du pétrole et du dollar. La situation est devenue insoutenable avec une aggravation du stock de la dette extérieure de plus de 41% entre 1985 et 1987, un service de la dette absorbant 78% des exportations (1988) et une chute des recettes d'exportations de plus de 38% entre 1985 et 1986. Cette crise qui a mis en évidence des rigidités et faiblesses du modèle d'industrialisation adopté au lendemain de l'indépendance, a conduit les pouvoirs publics à admettre officiellement la nécessité impérieuse d'engager des réformes globales et structurelles de l'économie nationale, dont le retrait de l'état de l'activité économiques et la promotion et le développement du capital privée »<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Mihoub Mezouaghi et Fatiha Talahite « Les Paradoxes de la souveraineté économique en Algérie », Revue confluence 3eme trimestre 2009 P 209

Dans ce cadre l'Algérie a connu trois séquences de réformes :

La première phase était initiée par le courant des réformateurs du FLN en 1987 et 1988. Elle a consisté à la mise en place des règles de l'économie de marché en remplaçant celle de l'économie dirigée.

La deuxième phase était lancée à partir de 1993-1994 lorsque la situation de quasi-cessation de paiement a contraint les autorités à renégocier la dette externe avec les bailleurs de fonds internationaux.

La troisième phase était engagée dès la fin des années 1990, dont les autorités algériennes ont confirmé le choix de l'ouverture économique à travers la relance des négociations des accords internationaux dont notamment la signature de l'accord d'association avec l'union européenne, la signature de l'accord du GZALE et L'OMC.

Dans le cadre des réformes, plusieurs mesures ont été prises dont notamment :

- Les réformes fiscales et douanières et la libéralisation du commerce extérieur :
- La réforme du système bancaire :
- L'assouplissement du dispositif réglementaire destiné à encourager les investissements :
- La dévaluation de la monnaie nationale :
- La libéralisation des prix intérieurs :
- La mise en place de politique monétaire et budgétaire rigoureuse :
- L'assainissement de l'économie et l'approfondissement des règles structurelles :

- La privatisation des entreprises publiques et de désengagement progressif de l'Etat de la vie économique :
- L'intégration graduelle de l'économie mondiale (GZALE, UE.....etc.).

Mais ces mesures n'ont pas permis de prendre des choix stratégiques cohérents et stables pour orienter la transition de l'économie algérienne et son intégration à l'économie internationales.<sup>1</sup>

## **2. Vers une politique des IDE :**

L'Algérie a entrepris une politique de réformes structurelles, qui a permis le rétablissement des équilibres macro-économiques et la libéralisation de l'économie dans la perspective d'améliorer les performances en termes de croissance du PIB, du développement du secteur privé, et l'accroissement des flux entrants d'IDE. Le livre blanc du gouvernement (2007) stipule que l'objectif à atteindre est de définir une stratégie industrielle qui vise une croissance endogène, c'est-à-dire qui tire sa dynamique de l'intérieur du système industriel national.<sup>2</sup>

### **Section 2 :**

#### **1. Le dispositif juridique mis en place en Algérie :**

En Algérie, le cadre juridique de l'investissement direct étranger repose sur un ensemble de réglementations dont la plus importante est l'ordonnance 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement qui a abrogé le décret législatif n°93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement. L'ordonnance de 2001 a été par la suite, complétée et modifiée par l'ordonnance n°06-08 du 15 juillet 2006 (qui tient lieu de code des investissements). Cette refonte a notamment été rendue nécessaire suite à certaines lacunes de l'ancien dispositif

---

<sup>1</sup> Les investissements directs étrangers en Algérie, Magister Bekihal Mohamed 2012/2013

<sup>2</sup> La politique d'attractivité des IDE en Algérie Cas de la banque BNP PARIBAS HAID Zahiia 2011/2012 P.82

de promotion de l'investissement qui était en recul avec le premier Code de l'investissement d'inspiration libérale promulgué dès 1993. Le texte législatif de 2001 souffrait également de l'absence de textes d'application qui n'avaient pas suivi la promulgation de l'ordonnance de 2001. Dès lors, les investissements étrangers évoluent dans un environnement caractérisé par les principes qui suivent.<sup>1</sup>

## 2. Chronologie des dispositifs Mis en place en vue des IDE :

### 2. 1 Le code de 1963 (loi N°63-277 du 26/07/1963) :

Le 23 juillet 1963, l'Algérie a promulgué un code destiné aux investisseurs étrangers. Ce texte définit les garanties générales et particulières accordées aux investissements productifs en Algérie, les droits, les obligations et les avantages et le cadre général des interventions de l'Etat dans le domaine des investissements. Son article 3 stipule que

*« La liberté d'investissement est reconnue aux personnes physiques et morales étrangères sous réserve des dispositions d'ordre public et des règles d'établissement, résultant des lois réglementés ainsi que des conventions d'établissements lorsque celles-ci sont postérieures au 1er juillet 1962».*<sup>2</sup>

Aussi, l'article 23 de ce code dispose que *« l'Etat intervient par le moyen des investissements publics, et créant des sociétés nationales ou des sociétés d'économie mixte avec la participation du capital, pour réunir les conditions nécessaires à la réalisation d'une économie socialiste spécialement dans les secteurs d'activités présentant une importance vitale pour l'économie nationale».*<sup>3</sup>

Les garanties et les avantages prévues par ce code s'appliquent aux investissements étrangers quelle que soit leur origine et tout investissement devrait faire objet d'un agrément auprès de la commission nationale d'investissement. Ce code est à la fois restrictif et discriminatoire.

---

<sup>1</sup> La POLITIQUE DE PROMOTION ET D'ATTRACTION DE L'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER EN ALGERIE Thèse de Doctorat présentée et soutenue par Hind OUGUENOUNE

<sup>2</sup> Article 3, lois N° 63-277, du 26/07/1963, portant code des investissant, journal officiel N° 53, p774.

<sup>3</sup> Idem, p775.

Il présente des mesures d'encouragement, alors que plusieurs obstacles entravaient les investisseurs étrangers, telle la nationalisation des investissements qui sont restées en activité après l'indépendance, les lourdeurs administratives et les conditions du rapatriement des bénéficiaires qui sont limités à un maximum de 50% par un. Ainsi, malgré ces quelques avantages prévus, ce code n'a pas produit les résultats souhaités par les autorités.

## **2. 2 Le code de 1966 (l'ordonnance N°66-284 du 15/09/1966) :**

L'échec de premier code a poussé les autorités à élaborer un nouveau code en septembre 1966, qui avait comme objectif de délimiter le cadre dans lequel est organisée l'intervention du capital privé dans les diverses branches d'activités économiques. L'article 3 de ce code indique que « *l'Etat peut, en outre, dans tous les secteurs s'associer, dans des sociétés d'économie mixte, avec la participation du capital étranger ou national. Il peut également lancer des appels d'offres de création d'entreprises dans tous les secteurs par des capitaux privés, dans des conditions déterminées, que les priorités du développement économique pourraient exiger* ». <sup>1</sup>

Ce code a défini clairement les domaines de monopole de l'Etat auquel il est devenu, dorénavant, possible de s'associer avec le capital privé nationale ou étranger<sup>2</sup>. En générale, ce code a essayé de corriger les insuffisances remarquées dans les textes précédents, notamment celles liées aux délais des démarches administratives. Mais les résultats ont été insuffisants à cause des mécanismes pratiqués prévus par ce code comme l'orientation des investisseurs vers les objectifs tracés et la limitation de montant des investissements et le nombre des entreprises.

## **2. 3 La loi n°82-11 du 21/08/1982 :**

En 1982, les pouvoirs publics ont essayé de clarifier la situation économique en invitant le capital étranger à entrer en association avec l'Etat dans leurs projets d'investissement (les sociétés mixtes), avec la promulgation de la loi 82-13 du 28 août 1982 relative à l'investissement privé, qui sera modifiée par la loi n°86-13 du

---

<sup>1</sup> Article 3, lois N° 66-284, du 15/09/1966, portant code des investissant, journal officiel N° 80, p901.

<sup>2</sup> Article 2, titre I, lois N° 66-284, du 15/09/1966, portant code des investissant, journal officiel N° 80, p902.

19/08/1986. Malgré les avantages accordés par ce troisième code des investissements, il n'a pas reçu un grand intérêt de la part des investisseurs étrangers, du fait que comme il était clair dans les articles 2 et 5 de la loi de 1986, le capital de la société se compose de plus de 50 % en faveur du secteur public national et la prise des décisions administratives et financières sont confiées à la partie algérienne.<sup>1</sup> C'est relativement à ces éléments que la loi sur les sociétés mixtes était un autre échec.

#### **2. 4 Le code de 1993 (décret législatif n°93-12 du 5/10/93) :**

Le code des investissements mis en place par le décret législatif n° 93-12 du 5 octobre 1993 fixe le régime applicable aux investisseurs privés nationaux et étrangers. Il se base sur le principe de non discrimination entre le capital privé national et étranger, son objectif est la mise à niveau la réglementation nationale, par rapport à celles des pays étrangers.

Ce décret repose sur les principes fondamentaux de liberté d'investir pour les résidents et non résidents, de déclaration d'investissement comme procédure simplifiée, de désignation du guichet unique comme une autorité unique de soutien et assistance aux investissements, d'affirmation des garanties de transfert de capital investi et son bénéfice ainsi que la garantie de recours à l'arbitrage international, et enfin, l'institution des dispositifs d'encouragement et d'incitation à l'investissement, fondé sur le régime général et les régimes particuliers.<sup>2</sup> C'est à partir de ce code que les libéralisations ont commencé à se généraliser et les règles de marché à s'instaurer pour rétablir les équilibres généraux pouvant rassurer les investisseurs.

---

<sup>1</sup> Article 2 et 5, lois N° 86-13, du 19/08/1986 modifiant et complétant la loi n° 82-13 du 28/08/1982 relative à la constitution et au fonctionnement des sociétés d'économie mixte, p, 1016.

<sup>2</sup> Décret législatif n°93-12 du 19 correspondant aux 5/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement, p 3,4.

## **2. 5 L'ordonnance 01/3 du 20 Août 2001 modifié en 2006 :**

Cette ordonnance est relative au développement des investissements, renforce les avantages et les garanties accordés aux investisseurs et libéralise totalement les mouvements des capitaux avec l'étranger à travers la simplification des formalités administratives liées à l'investissement. Ainsi, à travers cette ordonnance les pouvoirs publics ont décidé de créer plusieurs organismes à savoir : l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) créé par l'article 21, Conseil National de l'Investissement (CNI) créé par l'article 18, le guichet unique créé par l'article 23 et le fond d'appuis à l'investissement par l'article 28. L'ordonnance N° 06-08 du 15/07/2006 est un prolongement de l'ordonnance de 2001. Elle vise la réduction des délais et les procédures d'étude de dossier d'investissement qui sont à la charge de l'ANDI.

L'article 5 de cette ordonnance ne dispose que «le délai maximum et de soixante-douze (72) heures pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de la réalisation, de dix (10) jours pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de l'exploitation et l'agence peut, en contrepartie des frais de traitement des dossiers, percevoir une redevance versée par les investisseurs. Le montant et les modalités de perception de la redevance sont fixés par voie réglementaire ». <sup>1</sup> Tout ces efforts ont eu un impact important sur la relance de l'investissement et ont donné une certaine confiance aux agents économiques soit nationaux ou étrangers.

---

<sup>1</sup> Ordonnance n°06-08 de 15/07/2006 modifiant et complétant l'ordonnance n°01-03 du 20/08/2001 relative au développement de l'investissement, p 16.

## **2. 6 La loi de finance complémentaire 2009 (ordonnance n°09-01 du 22/07/2009).**

Cette loi est publiée dans le journal officiel du 26/07/2009. Son article 58 indique l'ensemble des mesures relatives à l'investissement étranger à travers les dispositions qui suivent :

- Les investissements étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services font l'objet, préalablement à leur réalisation, d'une déclaration d'investissement auprès de l'ANDI.
- Les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 50% au moins du capital social. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires.
- Nonobstant les dispositions du précédent alinéa, les activités de commerce extérieur ne peuvent être exercées par des personnes physiques ou morales étrangères que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident est égale au moins à 30% du capital social.
- Tout projet d'investissement étranger direct ou investissement en partenariat avec des capitaux étrangers doit être soumis à l'examen préalable du conseil national de l'investissement.
- Les investissements étrangers directs ou en partenariat sont tenus présenter une balance en devises excédentaire au profit de l'Algérie pendant toute la durée de vie du projet<sup>1</sup>

La règle de 51/49 % qui exige un actionnariat national d'au moins 51% du capital social pour tous les investissements étrangers, a valu au pays des critiques de toutes parts, et les investisseurs étrangers la considèrent comme un frein à l'investissement

---

<sup>1</sup> Article 58 de l'ordonnance n°01-03 du 20/07/2001 modifiée et complétée dans l'ordonnance n°09-01 du 22/07/2009, relative au développement de l'investissement est complété par un article 4 bis, p 12

## **2. 7 La loi de Finances 2014 :**

Pour assouplir les conditions d'investissement étranger en Algérie, trois nouvelles mesures sont prévues dans la loi de finances 2014 :

- La suppression de la condition de soumission des projets d'investissements étrangers directs ou d'investissement en partenariat avec des capitaux étrangers, à l'examen préalable du Conseil national de l'investissement (CNI) et concernant l'obtention des avantages fiscaux et parafiscaux, l'examen du CNI restera toutefois obligatoire pour les investisseurs.
- La généralisation de la règle 51/49 % relative à l'investissement étranger au commerce extérieur. Le gouvernement explique que cette généralisation vise officiellement à limiter, d'une part, les transferts de dividendes en monnaie étrangère au profit d'actionnaires ou associés étrangers majoritaires et, d'autre part, à empêcher les investisseurs étrangers de prendre le contrôle d'entreprises de droit algérien.
- L'encouragement de l'investissement productif et le transfert du savoir-faire pour attirer de nouveaux investisseurs et promouvoir les partenariats entre les étrangers et les entreprises algériennes. L'Algérie veut accorder des avantages fiscaux et parafiscaux aux investissements étrangers en partenariat, avec un taux d'intégration de 40%.

## **2. 8 La loi de finance 2015 :**

La loi de finance 2015 amène des modifications à l'ordonnance 01-03 du 20/08/2001, relative au développement de l'investissement et introduit de nouvelles mesures d'encouragement aux activités productives dans certaines activités économiques et d'allègement de la fiscalité des entreprises. Cette loi précise dans l'article 75 que : « Les investissements réalisés dans certaines activités relevant des filières industrielles énumérées bénéficient :

- D'une exonération temporaire pour une période de cinq (5) ans, de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) ou de l'impôt sur le revenu global (IRG) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) ;
- D'une bonification de 3% du taux d'intérêt applicable aux prêts bancaires.

Tandis que Les filières industrielles ouvrant le droit au bénéfice des dispositions précédent sont : sidérurgique, métallurgiques et matériaux de construction, liants hydrauliques, électriques et électroménagers, chimie industrielle, mécanique et automobile, santé et produits pharmaceutiques, aéronautique, réparation navales, technologies avancées, agriculture, pêche et industrie agroalimentaire, textiles et habillement, cuir et produits dérivés, bois et industrie du meuble. Les activités liées à ces filières sont définies par le conseil national de l'investissement (CNI). ».<sup>1</sup>

## **2. 9 Nouveau code des investissements (loi n 16-09 du 03/08/2016)**

Adoptée par le Parlement en juillet, ce nouveau code de l'investissement a pour objet de fixer le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et services 28. La Loi 16-09 vient préciser et/ou rectifier certains dispositifs prévus par l'ancienne législation, tels que :

- Modification de la garantie de transfert du capital investi et des revenus en découlant;
- Maintien du droit de préemption de l'Etat ;
- Précisions sur le droit de rachat de l'Etat ;
- Compétence des juridictions algériennes.

---

<sup>1</sup> Article 75 Loi de finance n° 14-10, portant la loi de finance pour 2015, journal officiel de la république Algérienne N°78 du 31 décembre 2014, p27

### **3. Les institutions chargées de la promotion des investissements :**

Plusieurs organismes sont chargés des investissements étrangers en Algérie, que ce soit au niveau des ministères ou des administrations relevant de ces ministères.

#### **3.1 Le Conseil national de l'investissement**

Présidé par le Chef du gouvernement, le CNI<sup>1</sup> est composé des ministres concernés par l'investissement. Il s'agit d'un organisme placé sous l'autorité du chef du gouvernement, qui en assure la présidence. Il est cependant placé auprès du ministère chargé de la promotion de le l'investissement. Il a une fonction de proposition et d'étude et est doté également d'un véritable pouvoir de décision.

Ses principales missions sont les suivantes :

- ❖ Proposer la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement,
- ❖ Proposer l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement,
- ❖ Proposer au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investisseur,
- ❖ Etudier toute proposition d'institution de nouveaux avantages,
- ❖ Au titre des décisions qu'il prend, il y a :

---

<sup>1</sup> Le Conseil national de l'investissement a été mis en place par le décret n°01-281 du 26 septembre 2001 puis par le décret n° 06-355 du 9 octobre 2006 qui abroge celui de 2001.

- ✓ L'approbation de la liste des activités et des biens exclus des avantages ainsi que leur modification et leur mise à jour,
- ✓ L'approbation des critères d'identification des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale,
- ✓ L'établissement de la nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputées au fonds dédié à l'appui et à la promotion de l'investissement,
- ✓ Détermine les zones qui sont susceptibles de bénéficier du régime dérogatoire prévu par l'ordonnance du 15 juillet 2006.

Ajoutons que le CNI évalue les crédits nécessaires à la couverture du programme national de promotion de l'investissement, encourage la création d'institutions et d'instruments financiers adaptés (...) et d'une façon générale, traite de toute question en rapport avec l'investissement. Quant à la composition du CNI, tous les ministères en charges des dossiers et des questions économiques sont membres du CNI, soit neuf au total. Assistent en qualité d'observateurs seulement, le Président du Conseil d'Administration et Directeur général de l'ANDI.

Notons que le CNI n'est pas une autorité administrative indépendante et que ses décisions et/ou recommandations ne s'adressent pas directement à l'investisseur mais sont destinées aux autorités en charge de la mise en œuvre des textes sur la promotion de l'investissement, en tout premier lieu l'ANDI. Toutefois, sur instruction du Premier ministre et à compter du 25 décembre 2008, il est fait obligation de soumettre au CNI tout projet d'investissement introduit par un opérateur étranger ou par un opérateur national avec un partenaire étranger présenté à l'ANDI, pour le bénéfice des avantages du régime général quelque soit le montant de l'investissement.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> *Les Echos de l'économie & de la finance*, Lettre d'information bimensuelle, 07 janvier 2009, n°207, et adoptée par la Loi de finance complémentaire pour 2009

## 3.2 L'Agence nationale de développement de l'investissement

L'ANDI est un établissement public à caractère administratif (EPA), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de la promotion de l'investissement. L'ANDI exerce sept missions :<sup>1</sup>

**1. Une mission d'information:** par laquelle l'ANDI assure un service d'accueil et d'information au profit des investisseurs, constitue des systèmes d'information et met en place des banques de données.

**2. Une mission de facilitation:** à travers la mise en place des guichets uniques décentralisés qui identifient les contraintes à la réalisation des investissements et s'efforcent de proposer un allègement des procédures et des réglementations relatives à la réalisation de l'investissement.

**3. Une mission de promotion de l'investissement:** par la mise en relation d'affaires des investisseurs non-résidents avec des opérateurs algériens, entreprendre des actions d'information pour promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie.

**4. Une mission d'assistance:** en organisant un service d'accueil et de prise en charge des investisseurs et de leur accompagnant, la mise en place d'un service de vis-à-vis unique pour les investisseurs non-résidents et les assister pour accomplir les formalités requises.

**5. Une mission de participation à la gestion du foncier économique:** par l'information des investisseurs au sujet de la disponibilité des assiettes foncières et la gestion du portefeuille foncier.

**6. Une mission de gestion des avantages:** l'ANDI est tenue d'identifier les projets qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale, vérifier l'éligibilité aux avantages, délivrer la décision relatives aux avantages, établir les annulations de décision et/ou les retraits d'avantages.

---

<sup>1</sup> Ordonnance 01-03 du 20 août 2001, complétée et modifiée par l'ordonnance n°06-08 du 15 juillet 2006.

---

**7. Et une mission générale de suivi:** où l'ANDI est en charge du développement d'un service d'observation et d'écoute, doit assurer un service de statistiques, collecter les informations relatives à l'état d'avancement des projets en étroite collaboration avec les investisseurs. Enfin s'assurer du respect des engagements contractés par les avantages au titre des conventions (bilatérales et multilatérales) de protection des investissements.

Pour exercer ses missions, l'Agence dispose d'un **Guichet unique** où sont représentés les administrations et organismes concernés par l'investissement. Le Guichet unique est une institution très importante, en ce sens qu'elle doit accomplir les formalités constitutives des entreprises et permettre la mise en œuvre des projets d'investissements. Le guichet unique est une institution décentralisée puisqu'elle est créée au niveau de la wilaya. Siégeant en son sein les représentants locaux de l'ANDI, celui du CNRC (Centre national du registre de commerce), des impôts, des domaines, des douanes, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, du travail ainsi que le représentant de l'APC (Assemblée populaire communale) du lieu où le guichet unique est implanté. Le décret exécutif n° 06-365 impartit à chaque représentant des institutions citées une mission spécifique en liaison avec la nature de l'institution qu'il représente. Le Guichet Unique est habilité à fournir les prestations administratives nécessaires à la concrétisation des investissements ayant fait l'objet de déclaration auprès de l'ANDI. En outre, une structure centrale chargée des investissements étrangers a été créée au sein de la Direction Générale de l'Agence.

L'investisseur non résident fait l'objet d'une attention particulière de la part du législateur. En premier lieu, le Directeur du **GUD** (Guichet unique décentralisé) constitue l'interlocuteur direct et unique de l'investisseur non résident. En second lieu, le directeur du **GUD** doit accompagner l'investisseur, établir, délivrer et attester du dépôt de la déclaration d'investissement et de la décision d'octroi des avantages. En troisième lieu, il doit prendre en charge les dossiers examinés par les membres du GUD et s'assurer de leur bonne finalisation, une fois acheminés vers les services concernés.

L'ensemble des documents délivrés par le **GUD** faisant foi, toutes les administrations sont tenues de s'y conformer et ses décisions sont opposables aux administrations concernées par l'acte d'investir. <sup>1</sup>

Des structures décentralisées du Guichet unique sont créées au niveau local pour rapprocher l'Agence des investisseurs. Il existe actuellement 13 guichets uniques décentralisés <sup>2</sup>:

Alger, Blida, Oran, Annaba, Constantine, Adrar, Ouargla, Tlemcen, Sétif, Saida, Batna, Tiaret et Bejaia

Ces guichets sont supposés regrouper les administrations suivantes :

---

<sup>1</sup> En pratique, pour des projets importants, les investisseurs étrangers auront intérêt à s'adresser :

- à la Direction générale des impôts, pour évaluer les conditions fiscales de leur implantation,
- au Ministère de la Participation et de la Promotion des investissements,
- à la Banque d'Algérie, via leur banque, pour obtenir les garanties relatives au transfert de fonds.

<sup>2</sup> Adresses et wilayas concernées par ces guichets uniques disponibles sur [www.andi.dz](http://www.andi.dz)

Tableau n°1 : Guichets uniques et administratifs

Guichets	Organismes	Services
<b>GUD</b>	ANDI	Informé, orienter et délivrer l'attestation de dépôt de la déclaration des avantages, de décision d'octroi d'avantage. Le responsable de l'ANDI au sein du guichet unique est en principe l'interlocuteur des investisseurs étrangers.
<b>CNRC</b>	Centre national du registre de commerce	Délivrance du certificat de non antériorité de dénomination et récépissé provisoire du registre de commerce
<b>Douanes</b>	Direction des douanes	Informé sur la réglementation fiscale, délivrer l'attestation de position fiscale, assister l'investisseur dans le règlement des difficultés d'ordre fiscal pour l'exécution de la décision d'octroi des avantages.
<b>Foncier</b>	Organismes chargés du foncier et comité d'animation locale pour la promotion de l'investissement	Informé sur les disponibilités foncières et immobilières, délivrer la décision de réservation foncière
<b>Urbanisme</b>	Direction de l'urbanisme	Assister l'investisseur dans l'obtention du permis de construire et autres autorisations pour le droit de bâtir
<b>ANEM</b>	Direction de l'emploi	Informé sur la législation du travail, emploi des étrangers, délivrer des permis de travail...
<b>Recette des impôts</b>	Direction des impôts	Enregistrer et percevoir les droits relatifs aux actes de constitution ou de modification des sociétés et des procès-verbaux de délibération des organes de gestion et d'administration.
<b>Annexe de la recette</b>	Direction du trésor	Percevoir les droits et redevances du trésor autres que celles relevant de la recette des impôts dus au titre de la constitution des sociétés

Source : ANDI, [www.andi.dz](http://www.andi.dz)

Au demeurant et selon un rapport de la CNUCED<sup>1</sup>, d'importants problèmes de fonctionnement de l'ANDI doivent être résolus afin de répondre aux pratiques internationales des agences de promotion à travers le monde. Ainsi, le rapport émet certaines recommandations dont :

- *Introduire de nouvelles compétences* : les secteurs prioritaires pour le renforcement des compétences du personnel traitant avec les investisseurs sont :
  - L'évaluation des projets,
  - La gestion des projets,
  - Le service à la clientèle,
  - L'apprentissage des langues étrangères.
- *Evaluer la satisfaction des clients* : en effet, l'ANDI devrait introduire un système de mesure et d'évaluation de la qualité du service et de la satisfaction des investisseurs particulièrement dans le cadre des guichets uniques.
- *Préciser les critères d'investissements* : afin de respecter les principes de bonne gouvernance, l'ANDI doit établir les critères précis et sans équivoques selon lesquels les projets d'investissement seront analysés.
- *Identifier les régions de développement* : l'attribution du statut de région de développement est un problème auquel ont fait face à de nombreux pays tant il est difficile de concilier les intérêts économiques et politiques des régions candidates à ce statut, toutefois ce choix demeure une priorité.
- *Poursuivre le développement du système informatisé de suivi des projets d'investissement* : avec le soutien financier du PNUD, il a été mis en place un système informatique permettant de suivre l'ensemble des projets d'investissements produisant autant d'informations quantitatives que qualitatives. En parallèle, l'ANDI doit s'engager à renforcer l'échange d'informations statistiques avec la Banque centrale, les douanes, l'O.N.S et les ministères sectoriels.

---

<sup>1</sup> CNUCED. 2005, « Évaluation des capacités de promotion des investissements de l'Agence nationale de développement des investissements », Genève. Disponible sur [www.unctad.org/ipr](http://www.unctad.org/ipr)

- *Accroître l'étendue du réseau* : l'enjeu pour l'ANDI est de continuer à accroître le réseau des guichets uniques afin d'offrir une meilleure couverture dans les zones métropolitaines et aussi de proposer des services dans les petites zones urbaines avec un fort potentiel de croissance.
- *Activité de promotion* : l'ANDI doit renforcer ses interventions et adopter une stratégie réellement proactive de promotion des investissements.
- *Ciblage des investisseurs* : une stratégie officielle de ciblage des investisseurs doit être mise en place, de plus les ambassades et les missions de l'Algérie doivent être utilisées afin de faciliter le contact avec les investisseurs étrangers.

En outre, une étude<sup>1</sup> a recensé les meilleures pratiques des agences de promotion à travers une enquête qui a regroupé pas moins de 114 agences appartenant à des économies en développement de plusieurs régions (Asie du Sud-est, Europe Centrale, Amérique Latine et Caraïbes, Moyen Orient et Afrique du Nord), nous en citons quelques unes à titre d'exemple :

- **Disponibilité et accessibilité** : l'agence de promotion doit être facilement joignable car la majorité des investisseurs potentiels commencent leur recherche via le téléphone ou par email. Les pratiques des agences de promotion les plus performantes indiquent que quand un investisseur contacte l'agence durant les heures de travail, celle-ci doit être en mesure d'y répondre promptement, si l'appel ne peut être pris, il est fait en sorte que l'intéressé puisse laisser un message auquel il sera répondu dans un délai n'excédant pas les 24 heures. Lors d'un premier contact téléphonique, l'investisseur doit être mis en relation, autant que faire se peut, avec la personne la plus apte à lui fournir des informations précises et adaptées. Si une agence opte pour une adresse électronique générale pour toutes sortes de démarches, celle-ci doit être régulièrement consultée afin de permettre un dispatching des mails vers les services compétents en chaque matière.

---

<sup>1</sup> Multilateral Investment Guarantee Agency. 2006, « Investment promotion agency performance review 2006 », World Bank Group, October. Disponible sur [www.ipanet.net/IPA\\_Review06](http://www.ipanet.net/IPA_Review06)

Il faut éviter, dans la mesure du possible, d'orienter l'investisseur vers d'autres agences ou d'autres départements gouvernementaux car les pratiques des meilleures agences montrent que celles-ci sont en mesure de concentrer l'essentiel des démarches qu'un investisseur peut être amené à effectuer

- **Compétence et célérité** : le personnel des meilleures agences de par une maîtrise et une parfaite connaissance des divers secteurs d'activités et fort d'une expérience en commerce international, doit être en mesure d'apporter une réponse intelligente et appropriée pouvant par la même occasion attirer son attention sur des éléments qu'il n'avait pas encore considérés. En outre, tous les membres du staff doivent avoir une parfaite compréhension de leur rôle au sein de l'agence.
- **La qualité de réponse** : une autre bonne pratique est celle de répondre aux questions de l'investisseur et de l'organiser dans un document ou une présentation unique et même de mettre en exergue pourquoi la localisation proposée est le meilleur site pour la réalisation de l'investissement. Ce document doit également faire état des services et des supports dont pourra bénéficier l'investisseur.
- **L'attention à l'investisseur** : dans la pratique, les meilleures agences de promotion restent en contact permanent avec l'investisseur tantôt par téléphone, tantôt par mail, confirmant la bonne réception des informations, s'enquérant de l'évolution du projet et y apportant un support supplémentaire si nécessaire...etc. En revanche, dans le cas où le site proposé par l'agence n'a pas retenu l'attention de l'investisseur, celle-ci tentera d'en cerner les raisons en contactant l'investisseur afin d'en obtenir des informations de feed-back ce qui permettra de prendre les mesures nécessaires à l'avenir.

Enfin, l'ANDI a mis en place « une bourse de partenariat », un espace censé mettre en relation des entreprises algériennes et étrangères à la recherche d'un partenariat d'investissement en Algérie. Les entreprises intéressées peuvent

télécharger une fiche de projets disponibles sur le site web de l'Agence<sup>1</sup>, dans lequel les entreprises sont invitées à indiquer leurs attentes en matière de partenariat.

Cette opération de collecte des offres de projet d'investissement en Algérie a été lancée suite à l'instauration de nouvelles règles régissant l'investissement étranger en Algérie, obligeant les porteurs de projets d'investissement étranger à s'associer à un ou plusieurs partenaires locaux. Cette mesure est entrée en vigueur dès le 1er janvier 2010.

### **3.3 Le Ministère des participations et de la promotion des investissements**

Ce ministère est chargé de :

- coordonner les activités liées à la préparation et la mise en œuvre des programmes de privatisation,
- proposer la politique et la stratégie de promotion et de développement de l'investissement.

Même s'il a avant tout, une fonction d'orientation et de tutelle sur les organismes comme l'ANDI, il n'est pas directement impliqué dans les procédures de création d'activités, les entreprises peuvent y trouver des interlocuteurs pour défendre leurs dossiers et trouver des solutions aux difficultés administratives qu'elles auraient pu rencontrer ailleurs.

Certaines remarques peuvent être émises par rapport aux organismes en charge de la promotion de l'investissement :

- Composée de deux directions, celle des investissements étrangers et celle des conventions des investissements, l'ANDI ne dispose malheureusement pas des moyens nécessaires pour la mise en place des instruments nécessaires aux activités

---

<sup>1</sup> [www.andi.dz](http://www.andi.dz)

- De même, les pouvoirs étendus de l'ANDI : promotion, accueil, facilitation, octroi des avantages, contrôle, gestion portefeuille du foncier, ...etc., ne sont pas forcément compatibles entre ces activités et celles-ci peuvent être lourdes pour être mises en œuvre par un seul organisme. La fonction de promotion nécessite à elle seule une stratégie plus adaptée.

de promotion (site Web non dynamique, ni de guide de l'investisseur par secteur d'activité, ou de base de données fiables sur l'état des investissements réalisés).

#### **4. Les mesures pour la mise en place des IDE :**

L'Algérie a prévu de nombreux avantages et facilitations en faveur des investisseurs étrangers. Ces réformes concernent tous les secteurs à l'exception de celles régies par une réglementation spécifique comme l'hydrocarbure et les compagnies d'assurances, dans la majorité ont mis en œuvre à partir de l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001.

##### **4.1 Garanties, égalité et protection :**

La loi sur l'investissement pose le principe de l'égalité de traitement des investissements ainsi que des protections et des garanties conformes aux dispositions du droit international, tous ces dernières sont pleinement respectées en Algérie. L'égalité de traitement est posée par l'article 14 de la loi précitée qui dispose que « *les personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement* » et que « *les personnes physiques et morales reçoivent toutes le même traitement, sous réserve des dispositions des conventions conclues avec les Etats dont elles sont ressortissantes* ». Le principe de traitement comporte l'interdiction de réserver, dans des circonstances similaires, un traitement différencié défavorable aux investissements étrangers par rapport aux investissements nationaux<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> KPMG. Dz, (2013), Guide investir en Algérie, p 52,53

En matière de protection, la constitution du 8 décembre 1996 prévoit que « *l'expropriation ne peut intervenir que dans le cadre de la loi et donne lieu à une indemnité préalable, juste et équitable* ». Ce document fondateur garantit aussi la propriété, ainsi que la liberté de commerce et d'industrie, mais l'ordonnance de 2001 semble faire des retraits par rapport à la constitution précédemment citée car elle indique que « *sauf dans le cas prévus par la législation en vigueur, les investissements réalisés ne peuvent faire l'objet de réquisition par voie administrative* ». En droit tout au moins, l'expression « *réquisition administrative* » est très restrictive et semble exclure les autres atteintes au droit de propriété ou de jouissance : nationalisation, expropriation directe ou déguisée, mise sous séquestre, saisie, etc.<sup>1</sup> Cette restriction pourrait susciter une certaine inquiétude de la part des investisseurs étrangers.

#### **4.2 Transfert des capitaux :**

Aux termes de l'article 31 de l'ordonnance n°01-03 « les investissements réalisés à partir d'apports en capital au moyen de devises librement convertibles, régulièrement cotées par la Banque d'Algérie et dont l'importation est dûment constatée par cette dernière, bénéficient de la garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent. Cette garantie porte également sur les produits nets de la cession ou de la liquidation, même si ce montant est supérieur au capital investi ».<sup>2</sup> L'application de ce texte pose problème car le transfert n'est pas permis en cas d'investissement techniques sans apport de capital en devises étrangers

Un autre règlement remet la situation beaucoup plus claire par l'adoption du règlement de la banque d'Algérie n°05-03 du 6 juin 2005<sup>3</sup> relatif aux investissements fait obligation aux banques et établissements agréés « *d'exécuter sans délai les transferts au titre des dividendes, bénéfices, produits de la cession des*

---

<sup>1</sup> Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, (2004), « Examen de la politique de l'investissement en Algérie » New York et Genève, p 32

<sup>2</sup> KPMG. Dz, (2013), Guide investir en Algérie, p 54.

<sup>3</sup> Lois N°05-03 du 6 juin 2005, portant le code des investissant, journal officiel N°53, correspondant au 31 juillet 2005.

*investissements étrangers ainsi que celui des jetons de présence et tantièmes pour les administrateurs étrangers* ». Ce texte définit les modalités de transfert des capitaux réalisés dans le cadre de l'ordonnance de 2001.

### **4.3 Constitution de sociétés :**

L'investisseur souhaitant investir en Algérie peut, soit avoir un bureau de liaison, soit opter pour la création d'une entreprise en créant une entité juridique de droit commercial algérien, s'associer à un algérien résident (personne physique ou morale) en créant une joint-venture (société mixte) ou prendre des participations dans une entreprise déjà existante.

La forme juridique de la société à créer peut être la société par action (SPA), la société à responsabilité limitée (SARL), la société unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), la société en nom collectif (SNC), les sociétés de participations etc.

De nombreuses simplifications en matière de création et de constitution des sociétés ont été apportées. Toutes les formes d'investissement sont autorisées, soit l'investissement direct étranger par une société étrangère soit par une *joint-venture* en association avec des investisseurs nationaux, même la notion de groupe est envisagée en droit algérien. Aucune condition de nationalité n'est exigée relativement aux dirigeants des sociétés.<sup>1</sup>

### **4.4 Le partenariat :**

Les lois de finances complémentaires pour 2009 et pour 2010 ont posé de nouvelles règles d'encadrement du principe de liberté d'établissement tel qu'énoncé à l'article 4. Dans une large mesure, ces règles inscrivent le partenariat comme modalité unique pour tout établissement des investissements en général (public/privé) et des investissements étrangers en particulier. Dans ce sens, l'article 4

---

<sup>1</sup> <http://www.andi.gov.dz/index.php/fr/faq/88-faqs/156-mesures-de-protection-de-l-investissement>

de l'Ordonnance est complété par quatre (04) articles dont trois (03) sont entièrement dédiés aux investissements étrangers.

Les investissements étrangers, en vue de produire des biens ou des services, ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51 % au moins du capital social.<sup>1</sup>

Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires. Par ailleurs, « les activités de commerce extérieur ne peuvent être exercées par des personnes physiques ou morales étrangères que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident est égal au moins à 30 % du capital social ». Cette disposition vise l'activité d'importation pour revente en l'état.

L'ordonnance sur l'investissement ne contenait aucune disposition relative à l'activité d'importation pour revente en l'état, l'activité de négoce n'étant pas considérée comme un réel investissement. L'introduction de la disposition relative aux sociétés d'importation pour revente en l'état dans le corps de l'ordonnance apparaît donc n'avoir pour but que de fixer la participation minimale de l'actionnariat national dans le capital social de telles entreprises. Le partenariat est applicable à tous les secteurs d'activité, y compris les activités bancaires et d'assurances. C'est ainsi que le législateur a soumis l'exercice des activités auxiliaires au transport maritime au principe du partenariat. L'activité ne peut être exercée par des personnes physiques de nationalité étrangère et par des personnes morales appartenant à des personnes physiques de nationalité étrangère que si ces dernières « présentent la preuve statutaire de la détention de 40 % au minimum de leur capital social par des personnes physiques de nationalité algérienne.<sup>2</sup>

Les participations étrangères dans les banques ne peuvent être autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51 % au moins du capital<sup>3</sup>. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires. Dans ce secteur particulier, l'Etat détiendra une action

---

<sup>1</sup> L'article 4 bis de L'ordonnance n° 01-03 du 20 aout 2001 relative au développement de l'investissement

<sup>2</sup> Décret exécutif n° 9-183 du 12 mai 2009 fixant les conditions d'exercice des activités auxiliaires au transport maritime

<sup>3</sup> L'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit

spécifique dans le capital des banques et des établissements financiers à capitaux privés. Par cette action, l'Etat est représenté, sans droit de vote, au sein des organes sociaux. Les nouvelles dispositions de l'ordonnance relative au développement des investissements s'appliquent également aux investissements réalisés en partenariat avec les entreprises publiques économiques ainsi qu'à l'ouverture du capital de ces entreprises à l'actionariat étranger.<sup>1</sup>

Les nouvelles règles d'implantation des investissements étrangers en matière d'actionariat peuvent être appliquées aux investissements étrangers établis avant leur promulgation dans des cas limitativement prévus par le législateur.

En effet, aux termes de la loi de finances complémentaire pour 2010, « toute modification de l'immatriculation au registre de commerce, entraîne, au préalable, la mise en conformité de la société aux règles de répartition du capital » telle qu'elles sont prévues aux alinéas 2 et 3 de l'article 4 bis de l'ordonnance relative au développement de l'investissement à l'exception des modifications suivantes:<sup>2</sup>

- la modification du capital social (augmentation ou diminution) qui n'entraîne pas un changement de l'actionariat et de la répartition entre les actionnaires
- la suppression d'une activité ou le rajout d'une activité connexe
- la modification de l'activité suite à la modification de la nomenclature des activités
- la désignation du gérant ou des dirigeants de la société
- le changement d'adresse du siège social.

#### **4.5 Le règlement des différends :**

L'Algérie a adhéré à la plupart des conventions internationales multilatérales relatives aux litiges entre État et investisseur en matière d'investissement, en particulier la Convention pour la reconnaissance de l'exécution des sentences arbitrales étrangères, adoptée par la Conférence des Nations Unies à New York en 1958, ainsi que la convention de 1965 pour le règlement des différends relatifs aux

---

<sup>1</sup> Article 4 ter de L'ordonnance n° 01-03 du 20 aout 2001 relative au développement de l'investissement

<sup>2</sup> Guide investir en Algérie 2011. p 50

investissements entre États et ressortissants d'autres États. Elle a ratifié également la Convention pour la création de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) adoptée en 1985 dans le cadre de la Banque mondiale. De plus, la quasi-totalité des conventions bilatérales conclues par l'Algérie prévoient le recours au Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) ou à un arbitrage ad hoc organisé selon le modèle de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) pour le règlement des différends en matière d'investissements entre l'État algérien et les entreprises privées.

Par ailleurs, l'Algérie a également adopté une législation moderne et relativement libérale relative à l'arbitrage international<sup>1</sup>. Cependant, l'arbitrage (interne ou international) ainsi que d'autres modes alternatifs de règlement des litiges (médiation, commission des plaintes, conciliation, etc.) ne sont pas très développés dans les milieux d'affaires.<sup>2</sup>

#### **4.6 Les mesures incitatives :**

En matière de fiscalité des investissements étrangers, plusieurs incitations sont mises par le législateur algérien dans l'ordonnance de 2001. Cette loi octroie des incitations selon les trois régimes suivants :

##### **i. Le régime général :**

Le régime général concerne les projets d'investissement courants localisés en dehors des zones à développement. Durant la phase de réalisation les avantages dont bénéficient les investissements sont :

- Exonération des droits de douanes pour les équipements ;
- Franchise de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour les biens et services ;
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.

---

<sup>1</sup> Décret n°93/12 en date du 05/10/1993

<sup>2</sup> Le régime des investissements étrangers en Algérie .journal du droit international.1993

Et durant la phase d'exploitation, pour une durée de trois ans après constat d'entrée en activité, les incitations sont :

- L'exonération de l'Impôt sur le Bénéfice des Sociétés (IBS).
- L'exonération de la Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP).

## **ii. Régime dérogatoire :**

Ce régime s'adresse aux projets d'investissement localisés dans les zones à développer. Durant la phase de réalisation les avantages dont bénéficient les investissements sont :

- Exemption des droits de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;
- Application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de (2%) pour les actes constitutifs et les augmentations de capital ;
- Prise en charge totale ou partielle par l'Etat, après évaluation de l'agence, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
- Exonération des droits de douanes sur les équipements ;
- Franchise de la TVA pour les biens et services entrants directement dans la réalisation de l'investissement. Après constat de mise en exploitation, les mesures sont :
- Exonération pendant une période de 10 ans d'activité effective, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), et de la Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP) ;
- Exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de 10 ans ;
- Octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et/ou à faciliter l'investissement, tels que le report des déficits et les délais d'amortissement.

### **iii. Régime de convention :**

Ce régime s'adresse aux projets d'investissement qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale. Les avantages sont négociés au cas par cas, entre l'investisseur et l'ANDI et la convention est ensuite signée par le conseil national de l'investissement.

## **Section 3 :**

### **1. Les déterminants d'attractivité du territoire algérien :**

L'Algérie possède de grandes potentialités d'attractivités, grâce à sa position géographique et la présence d'un ensemble d'avantages en termes de dotations de ressources naturelles et humaines. En plus, une assez bonne santé économique, que nous allons voir en détails.

#### **1.1 Le transport et ses infrastructures :**

Le transport joue un rôle essentiel dans le développement économique et commercial des pays et, partant, dans le bien-être de leur population. Pour produire des biens et des services les entreprises dépendent des transports qui leur permettent d'obtenir des matières premières, des pièces détachées de la main d'œuvre et de l'énergie et de faire parvenir les biens manufacturés, les produits agricoles et les services aux consommateurs locaux et aux marchés internationaux.

Par delà et à travers sa tâche principale consistant à assurer le déplacement des personnes et la circulation des biens, le transport a un impact considérable sur la vie de nombreuses personnes en contribuant à la création d'emplois et à rendre plus accessibles l'infrastructure et les services sociaux.

Le système de transport est très étendu en Algérie, utilisant l'ensemble des modes : routier, ferroviaire, maritime, aérien, et le transport de canalisation des produits hydrocarbures.

### 1.1.1 Transport Routier :

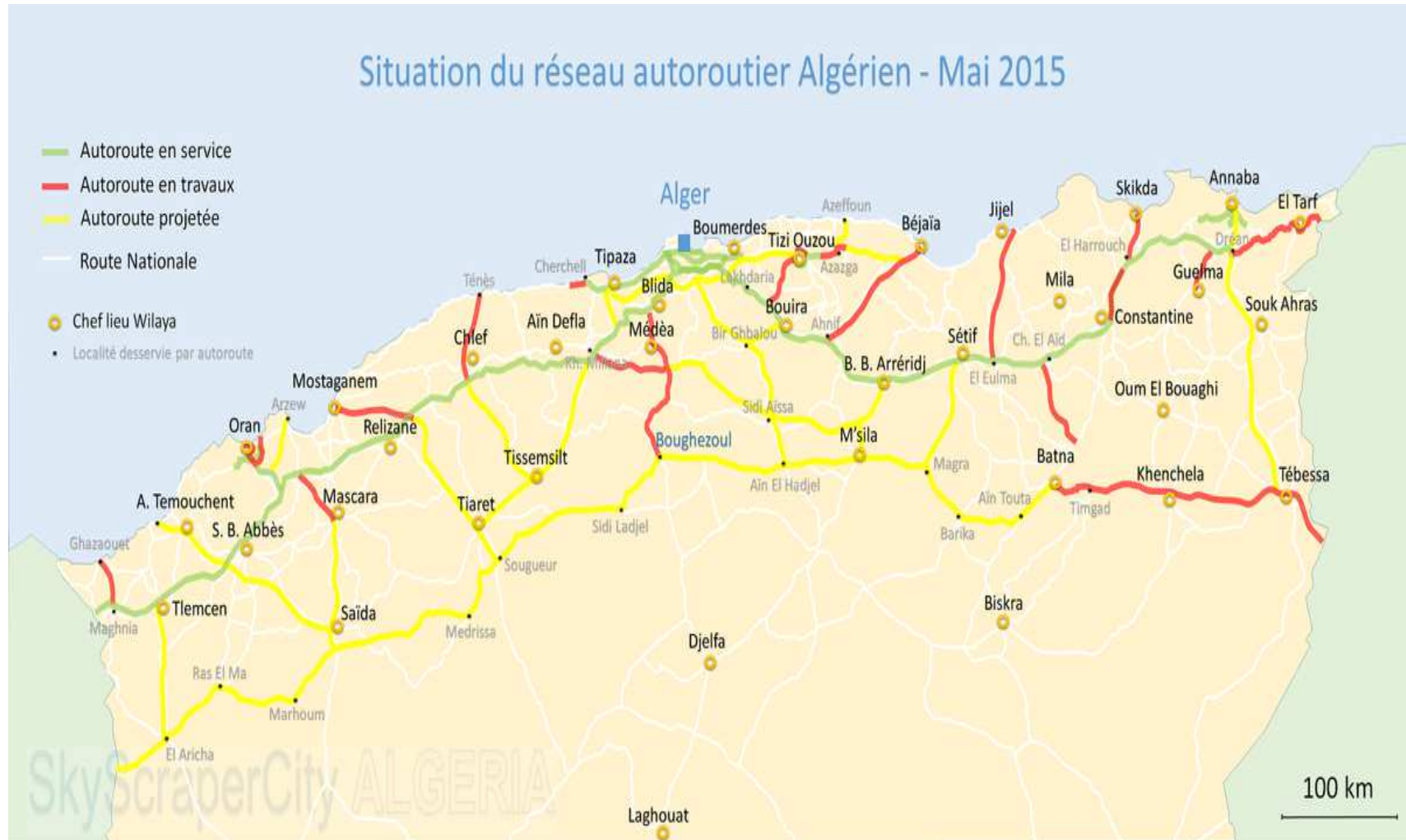
Le transport en Algérie est diversifié vu la superficie de l'Algérie. Même si quelques régions algériennes demeurent encore isolées en raison de l'absence d'infrastructure routière, le réseau routier algérien demeure l'un des plus denses du continent africain, sa longueur est estimée à 108 302 km de routes (dont 76 028 km goudronnées) et plus de 3 756 ouvrages d'art. L'autoroute Est-Ouest de 1 216 km permet de relier la ville d'Annaba de l'extrême Est jusqu'à la ville de Tlemcen à l'extrême Ouest.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>

## Deuxième Chapitre

### Les investissements directs étrangers en Algérie



### 1.1.2 Transport ferroviaire :

La Société nationale des transports ferroviaires (SNTF) est la société nationale des transports ferroviaires algériens, elle est créée en 1976 pour la gestion du trafic et des lignes ferroviaires nationales. Depuis 2005 une nouvelle société (l'ANSERIF) est constituée pour la gestion du réseau, la SNTF s'est consacrée, en conséquence, au transport de voyageurs et de marchandises.

Le réseau des chemins de fer en Algérie s'étend sur une longueur de 4 575 kilomètres dont 3 854 kilomètres sont exploitées actuellement pour relier les grandes villes du pays : Alger, Oran, Annaba, Constantine, Sétif, etc. Le réseau ferroviaire algérien a été parmi les premiers réseaux installés en Afrique, son développement a pris un siècle : ayant commencé en 1859 et retardé successivement par les deux guerres mondiales, en 1960 le réseau ferré algérien totalisait 5 460 km en comptant ses branchements miniers.

C'est une première. L'année 2016 sera celle où un train algérien atteindra pour la première fois les 160 kms/heure avec le lancement de la ligne Birtouta Zeralda, à Alger. En 2017, la vitesse des trains rapides sera augmentée à 200 kms contre un maximum de 120 kms actuellement, alors que dans 4 à 5 ans la vitesse atteindra les 300 kms, a promis à ce sujet le PDG de la Société nationale de transport ferroviaire (SNTF).<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> [www.sntf.dz](http://www.sntf.dz)



### **1.1.3 Le transport maritime :**

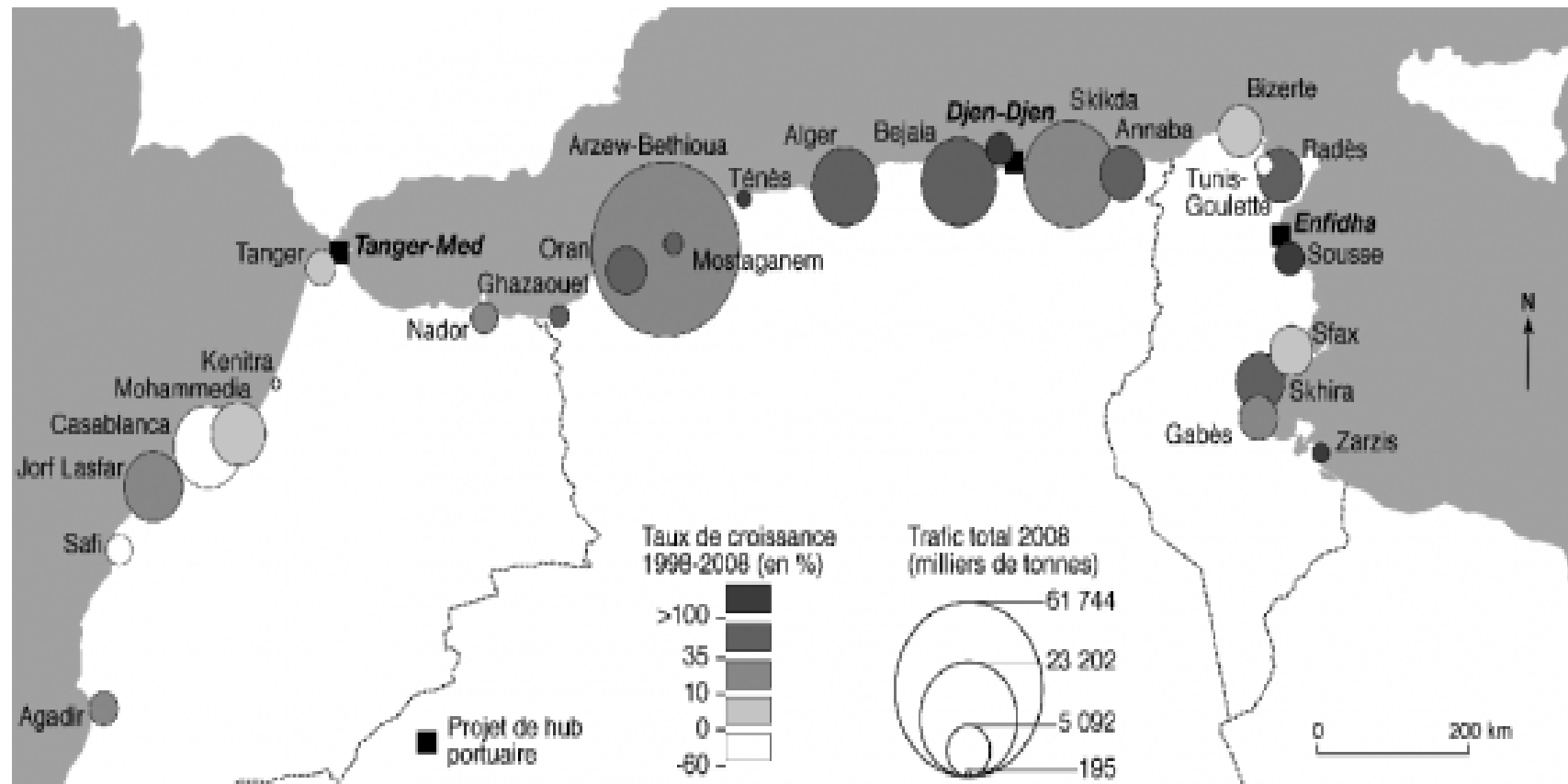
L'activité des transports est considérée comme étant le lubrifiant de l'économie et le moyen par lequel sont approvisionnées et expédiées les marchandises d'un lieu à un autre. Le transport maritime l'est en Algérie par sa domination dans les échanges commerciaux avec l'extérieur et son rôle vital dans le développement économique du pays.

L'Algérie jouit d'une position géographique privilégiée, elle est placée sur la route d'accès à l'océan atlantique par le détroit de Gibraltar et, à l'océan indien par le canal de suez. Les ports algériens devraient donc être des escales logiques de ces routes maritimes. Mais cet atout n'est pas une fin en soi. Le dynamisme d'un port repose sur une bonne localisation géographique et sur la compétitivité des activités portuaires qu'il offre.

Le transport maritime est donc un instrument privilégié des échanges internationaux et a connu plusieurs révolutions pour s'adapter au fil du temps à l'évolution des échanges

## Deuxième Chapitre

### Les investissements directs étrangers en Algérie



Source : autorités portuaires

### **1.1.4 Le transport aérien :**

L'Algérie a développé son secteur du transport aérien de manière à en faire un véritable moyen d'intégration au niveau régional et international. Il compte 35 aéroports, dont 13 internationaux. Le plus important est l'Aéroport d'Alger avec une capacité de plus de 6 millions de passagers par an. Air Algérie est la compagnie aérienne nationale, qui domine le marché du transport aérien qui compte, depuis son ouverture à la concurrence, 8 autres compagnies privées. Elle s'occupe de plusieurs lignes vers l'Europe, l'Afrique, le Canada, la Chine, le Moyen-Orient. Plusieurs compagnies aériennes étrangères ont des vols vers l'Algérie à savoir: Tunis air, Royal Air Maroc, Air France, Air Italie, Aigle Azur, Lufthansa, Turkish Airlines, British Airways<sup>1</sup>, entre autres.

### **1.2 Ressources naturelles :**

L'Algérie dispose de richesses naturelles considérables et diversifiées, notamment en hydrocarbures, où elle occupe la 15e place en matière de réserves pétrolières (45 milliards de tonnes en équivalent pétrole pour les réserves prouvées en pétrole), la 18e en matière de production et la 12e en exportation. Ses capacités de raffinage peuvent atteindre 22 millions de tonnes/an. Concernant le gaz, l'Algérie occupe la 7e place dans le monde en matière de ressources prouvées, la 5e en production et la 3e en exportation. Véritable géant énergétique, l'Algérie, forte de 50 % des réserves, de 48 % de la production totale et de l'impressionnant taux de 94 % des exportations de gaz naturel, n'a pas de rivale dans la Méditerranée, où elle est classée premier producteur et exportateur de pétrole et de gaz naturel.

---

<sup>1</sup> [www.andi.dz](http://www.andi.dz)

L'Algérie est le troisième fournisseur de l'Union Européenne en gaz naturel et son quatrième fournisseur énergétique total. Outre ces deux richesses, l'Algérie recèle dans son sous-sol d'immenses gisements de phosphate, de zinc, de fer, d'or, d'uranium, de tungstène, de kaolin, etc.

### **1.3 La position géographique et la proximité des marchés potentiels :**

Confinant à l'Europe, l'Afrique et les pays arabes, l'Algérie est le plus vaste des cinq pays composant le Maghreb (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie et Libye), le deuxième en Afrique et le dixième dans le monde. Cette position géographique stratégique lui offre de nombreux atouts pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement, notamment les investissements étrangers orientés vers l'exportation.

Le gouvernement algérien s'est lancé dès le début des années 90 dans un processus de transition d'un système économique centralisé à une économie de marché en menant une politique de réformes structurelles dans le cadre d'un programme d'ajustement structurel mené en collaboration avec le FMI et la BIRD et soutenu par la communauté financière internationale et l'Union Européenne.<sup>1</sup>

### **1.4 Un marché potentiel important :**

L'Algérie est un marché lucratif avec un potentiel important pour de nombreuses entreprises, l'investissement est très porteur dans des secteurs stratégiques comme l'agriculture, le tourisme, les technologies de l'information et de la communication, la construction automobile, l'énergie et la santé.

Plusieurs secteurs offrent potentiellement des opportunités considérables de croissance à long terme pour les entreprises. Nombreuses entreprises parviennent à réaliser des bénéfices à deux chiffres.

---

<sup>1</sup> <https://www.euroalgerie.org/2007/07/08/algerie-fiche-pays/>

La stabilité de l'Algérie comme facteur d'attractivité pour l'investissement direct étranger (IDE). Et le programme de diversification de l'économie mis en place par le gouvernement pour doper la croissance économique dans un contexte baissier des cours de pétrole en mettant l'accent sur les IDE afin d'accroître l'emploi et la substitution aux importations.

### **1.5 Une main d'œuvre qualifiée, jeune et compétitive :**

- Un gisement important
- 5,5 % du PIB à l'éducation
- 6,24 % du budget de fonctionnement de l'Etat alloué à l'enseignement supérieur
- 86 % de taux d'alphabétisation
- 63,6 % de la population algérienne en âge de formation chaque année
- 96 % de taux de scolarisation
- 2 500 000 diplômés depuis 1962, issus de 97 universités, 10 centres universitaires, 20 écoles nationales supérieures, 7 écoles normales, 12 écoles préparatoires.
- 1,5 millions d'étudiants dont 35000 inscrits en formation doctorale et 90000 dans le Master.
- près de 643.700 inscrits en formation professionnelle dont 200 000 (en moyenne) diplômés, issus de 1213 établissements (instituts et centres)<sup>1</sup>

### **1.6 Un équilibre Macroéconomique (chiffres pour 2016) :**

L'économie algérienne connaît depuis quelques années un retour graduel à la croissance ; Dette extérieure largement réduite, l'une des plus faible au monde, un taux de chômage en forte baisse, et un excédent de la balance commerciale avec l'augmentation des importations et les exportations en même temps.

---

<sup>1</sup> <http://www.andi.dz/index.php/fr/raisons-pour-investir>

- PIB: 160 milliards de dollars
- PIB par habitant : 4.000 dollars
- Taux de croissance réel de PIB: 4 %<sup>1</sup>
- Le taux de croissance réel du PIB hors hydrocarbures : 5,5 (Source ONS).
- Dette extérieure: 3 milliards de dollars
- Réserves de change : 114 milliards de dollars

## Section 4 :

### 1. Les IDE en Algérie en chiffre:

Riche en ressources naturelles et économiquement stable, l'Algérie a attiré des flux décents d'IDE entre 2006 et 2011. Plus récemment, le pays a connu une forte baisse des investissements européens, ainsi qu'un intérêt croissant de la part des investisseurs du Golfe. Une réorientation des IDE vers le marché domestique se profile aussi avec la prolifération des projets de développement dans les transports et les infrastructures. Selon les données disponibles, les flux d'IDE ont légèrement augmenté, pour atteindre 1,55 milliards USD en 2016.

Les mesures protectionnistes mises en place par le gouvernement algérien, ainsi que la corruption, la bureaucratie, la faiblesse du secteur financier et l'insécurité juridique au niveau des droits à la propriété intellectuelle sont d'importants obstacles aux investissements. La participation d'un investisseur étranger dans une société algérienne est limitée à 49%, et les fournisseurs étrangers ont pour obligation de trouver des partenaires locaux pour les appels d'offres publics. Les autorités tentent d'améliorer le climat des affaires. L'Algérie était en 156ème place sur les 190 pays du classement Doing Business 2017, résultats publiés par la Banque mondiale, soit une amélioration de sept places par rapport à l'année précédente. En juillet 2016, le gouvernement a adopté une nouvelle loi sur la promotion des investissements, qui cherche principalement à aligner les avantages sur la base de l'importance stratégique de chaque secteur d'activité. Le gouvernement s'est officiellement engagé à libéraliser l'économie et attirer les investisseurs étrangers dans les domaines des infrastructures, les télécommunications, l'énergie et l'eau.

---

<sup>1</sup> Source ONS

En 2016, l'Algérie a conclu une série d'accords d'investissement importants avec l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis. La Turquie a aussi lourdement investi en Algérie, et repris la place historique de la France en tant que premier investisseur en Algérie. Ce récent changement a encore été souligné par la visite du président de la Turquie Recep Tayyip Erdogan' en Algérie et au Forum commercial turco-algérien en février 2018.

Ainsi en matière d'investissement, l'Algérie a certes attiré des flux croissants d'IDE ces dernières années, mais le stock reste faible (voir le tableau 2) bien que cette dernière ait fait partie en 2010 des dix premiers pays d'Afrique en termes de réception d'IDE. Cependant, la série de mesures protectionnistes prises par le gouvernement algérien, dont la nouvelle réglementation relative aux IDE imposant une participation majoritaire algérienne de 51%, est un facteur décourageant les IDE. De même, la corruption, les lourdeurs bureaucratiques, la faiblesse du secteur financier et l'insécurité juridique relative aux droits de propriété intellectuelle sont des freins à l'investissement. Officiellement, le gouvernement demeure engagé dans la libéralisation économique et continue à rechercher l'investissement étranger dans les secteurs économiques (tels que les infrastructures, les télécommunications, le marché bancaire, etc.). On peut également noter une réorientation des IDE sur le marché domestique à travers la multiplication des projets de développement des transports et des infrastructures.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> <https://www.tradesolutions.bnpparibas.com/fr/implanter/73.algerie>

Tableau 2 : L'investissement direct étranger en Algérie

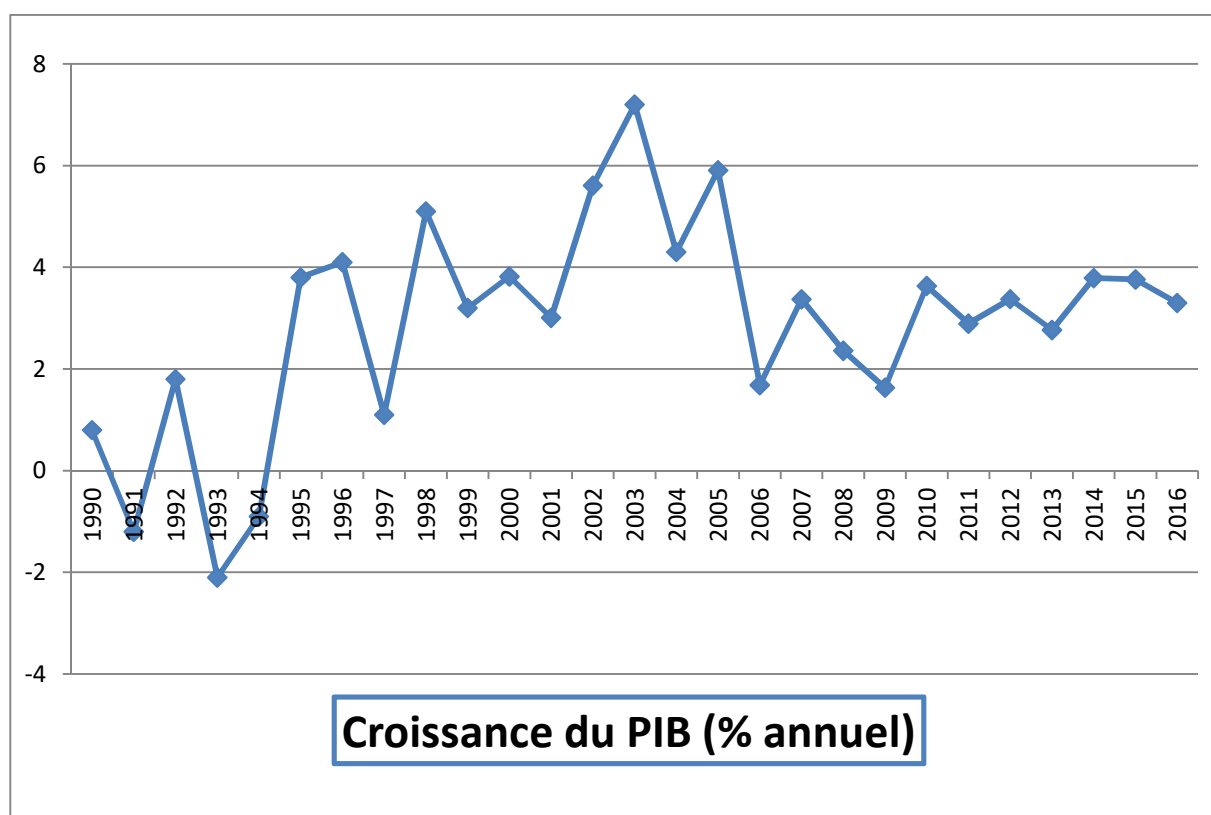
Investissement Direct Etranger	2014	2015	2016
Flux d'IDE entrants (millions USD)	1.507	-584	1.546
Stocks d'IDE (millions USD)	26.820	26.232	27.778
Nombre d'investissements greenfield***	14	13	17
IDE entrants (en % de la FBCF****)	1.9	-1.0	3.2
Stock d'IDE (en % du PIB)	12.6	15.9	17.3

**Source :** CNUCED, Dernières données disponibles.

Note : \* L'indicateur de Performance de la CNUCED est basé sur un ratio entre la part du pays dans le total mondial des IDE entrants et sa part dans le PIB mondial. \*\* L'indicateur de Potentiel de la CNUCED est basé sur 12 indicateurs économiques et structurels tels que le PIB, le commerce extérieur, les IDE, les infrastructures, la consommation d'énergie, la R&D, l'éducation, le risque pays. \*\*\* Les investissements greenfield correspondent à la création de filiales ex-nihilo par la maison mère. \*\*\*\* La formation brute de capital fixe (FBCF) est un indicateur mesurant la somme des investissements, essentiellement matériels, réalisés pendant une année.

Concernant le taux de croissance, l'économie algérienne a progressé entre 2000 et 2004 comme le montre la figure 1, et vu une décroissance en 2006 ensuite a eu une tendance plus au moins stable à ce jour. En effet, elle a enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de 1.8 % depuis le lancement du Programme de Soutien à la Relance Economique (PSRE) en 2001.

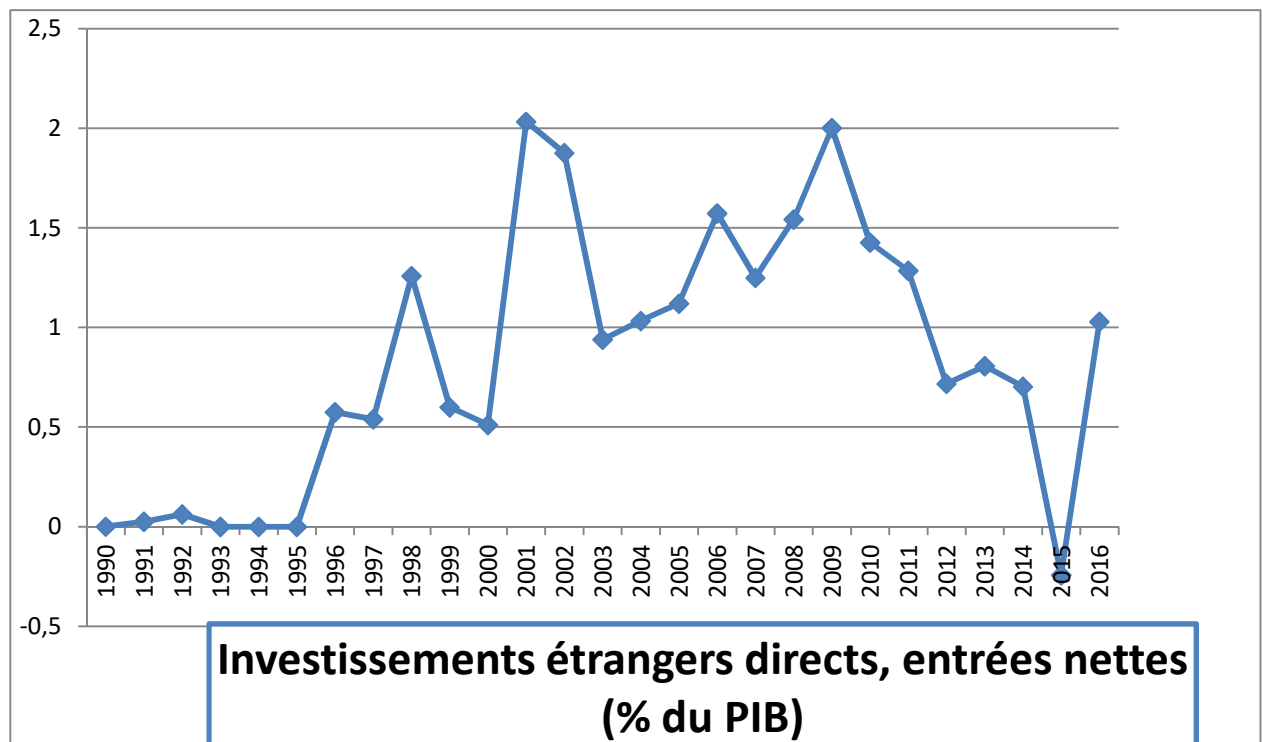
**Figure 1 : Croissance du PIB en Algérie (% annuel)**



Source : <https://donnees.banquemondiale.org/>

Ces dernières années, l'investissement direct étranger est considéré comme un facteur clé pour le développement économique en Algérie. La figure 2 montre quelques données concernant les flux nets des IDE en % du PIB au cours de la période (1990-2016). Comme indiqué dans cette figure, les IDE en Algérie ont atteint 2 % en 2001 et 2010 contre 0,5 réalisé en 2000. En d'autres termes, les IDE ont connu une tendance croissante au fil des années. Jusqu'en 2010, ensuite un décélération flagrante jusqu'en 2015, et une reprise en 2016 suite au différent amélioration des LFC partie par les programmes de privatisation de grande envergure qui ont été mises en œuvre par les autorités économiques algériennes ces dernières années. Il est vrai qu'une augmentation substantielle en 2016 a été enregistrée, mais elle reste encore insuffisante à l'échelle nationale mondiale.

**Figure 2: L'investissement direct étranger en Algérie**



Source : <https://donnees.banquemondiale.org/>

## Section 5 :

Bilan des déclarations d'investissement 2002-2016<sup>1</sup>

Tableau N° 3 : Etat récapitulatif des projets d'investissement

PROJETS D'INVESTISSEMENT	NOMBRE DE PROJETS	%	MONTANT en Millions DA	%	NOMBRE D'EMPLOIS	%
INVESTISSEMENTS LOCAUX	62 982	99%	10 584 134	83%	1 018 887	90%
INVESTISSEMENTS EN PARTENARIAT	822	1%	2 216 699	17%	119 525	10%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>63 804</b>	<b>100%</b>	<b>12 800 834</b>	<b>100%</b>	<b>1 138 412</b>	<b>100%</b>

Figure N° 3

Montant des projets déclarés en Millions de DA

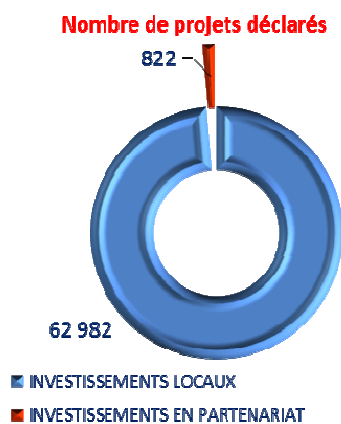


## Analyse de la figure N°3 :

Le Montant des investissements en partenariat est de 2 216 699,00 DA, ce qui représente 17% des projets d'investissement, le reste qui est de 83% c'est à dire 10 584 135,00 DA représente des investissements locaux moins de 1/5 des investissements en partenariat.

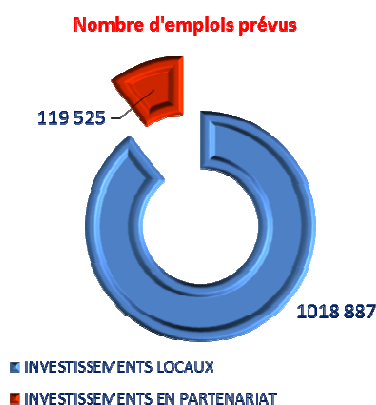
<sup>1</sup> <http://www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement/bilan-des-declarations-d-investissement-2002-2015>

Figure N° 4

**Analyse de la figure N°4 :**

Sur cette figure on voit clairement que le nombre de projets en partenariat est beaucoup plus important qui est de 62 982 projets contre 822 projets en investissements locaux, investissements locaux n'ont pas décollé.

Figure N° 5

**Analyse de la figure N°5 :**

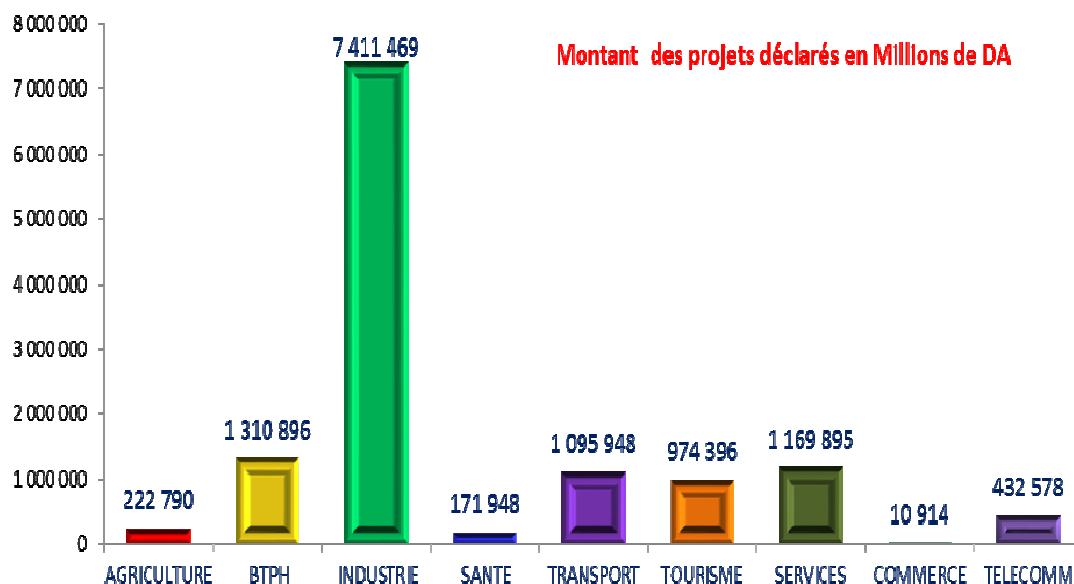
En ce qui concerne le nombre d'emplois créer, il est plus important dans le cas des investissements en partenariat il y a eu 1 018 887 poste d'emploi créer, alors qu'il n'est que de 119 525 poste crée sur tout le territoire national.

<sup>1</sup> <http://www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement/bilan-des-declarations-d-investissement-2002-2015>

Tableau N° 4 : Par secteur d'activité

SECTEUR D'ACTIVITE	NOMBRE DE PROJETS	%	MONTANT en Millions DA	%	NOMBRE D'EMPLOIS	%
AGRICULTURE	1 316	2,06%	222 790	1,74%	53 445	4,69%
BTPH	11 389	17,85%	1 310 896	10,24%	246 138	21,62%
INDUSTRIE	11 256	17,64%	7 411 469	57,90%	466 382	40,97%
SANTE	935	1,47%	171 948	1,34%	22 478	1,97%
TRANSPORT	31 097	48,74%	1 095 948	8,56%	162 976	14,32%
TOURISME	1 018	1,60%	974 396	7,61%	62 069	5,45%
SERVICES	6 786	10,64%	1 169 895	9,14%	116 476	10,23%
COMMERCE	2	0,00%	10 914	0,09%	4 100	0,36%
TELECOMM	5	0,01%	432 578	3,38%	4 348	0,38%
<b>TOTAL</b>	<b>63 804</b>	<b>100%</b>	<b>12 800 834</b>	<b>100%</b>	<b>1 138 412</b>	<b>100%</b>

Figure N° 6

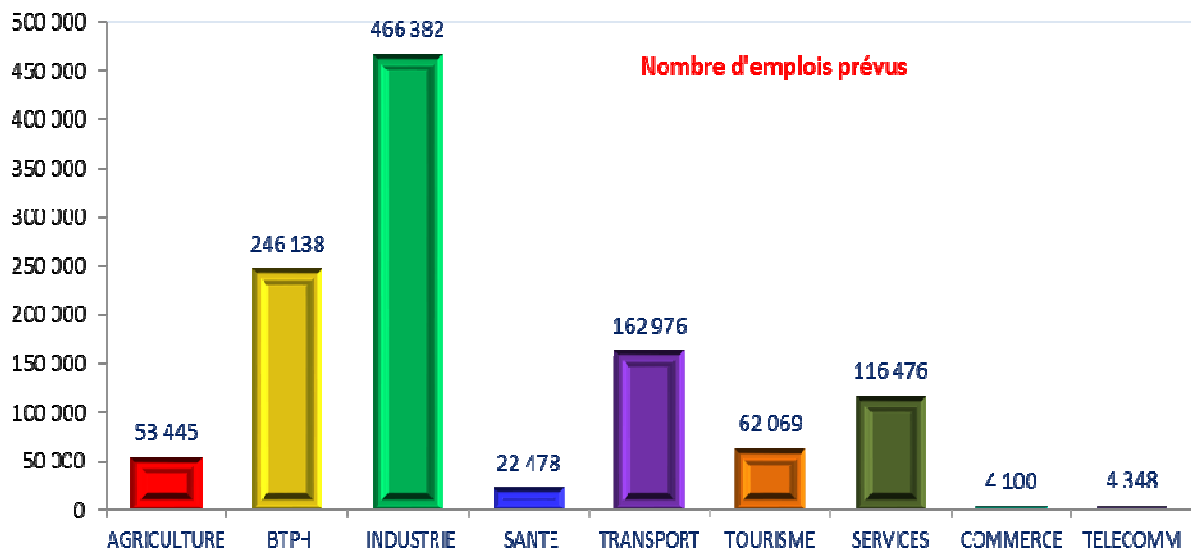


1

<sup>1</sup> <http://www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement/bilan-des-declarations-d-investissement-2002-2015>

**Analyse de la figure N°6 :**

Sur cette figure on remarque que la part du lion est occupée par l'industrie, qu'on on dit industrie faut penser aux hydrocarbures qui représente les champs pétroliers est gaziers bien sûr avec un montant investie de 7 411 469,00 DA, suivi directement par BTPH (autoroute et bâtiments) ni plus ni moins avec un montant de 1 310 896,00 DA, suivi par les services, transport et tourisme, ensuite les secteurs de l'agriculture, la sante et le commerce délaissé au locaux.

**Figure N° 7**

2

**Analyse de la figure N°7 :**

Maintenant pour ce qui est des emplois créer plus tu investis plus tu créés de l'emploi par de surprise aussi a ce niveau, il apparaît clairement que les secteurs ou il y a eu plus d'emplois créer, reviennent respectivement a l'industrie et BTPH et au transport, pour le secteur de l'agriculture ce sont des emplois saisonnier et mal paye donc ne retiennent pas ces ouvriers.

<sup>1</sup> <http://www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement/bilan-des-declarations-d-investissement-2002-2015>

<sup>2</sup> <http://www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement/bilan-des-declarations-d-investissement-2002-2015>

Figure N° 8



1

**Analyse de la figure N° 8 :**

Pour le nombre de projets déclarés il apparaît que le transport a déclaré 31097 alors qu'il a peut être créé d'emploi car l'équipement étant beaucoup moins coûteux, plusieurs unités de projets peuvent en effet créer qu'un poste de travail, mais en ce qui concerne l'industrie et le BTPH, le nombre de projets est plus restreint mais plus rentable en ce qui concerne les postes d'emplois créés.

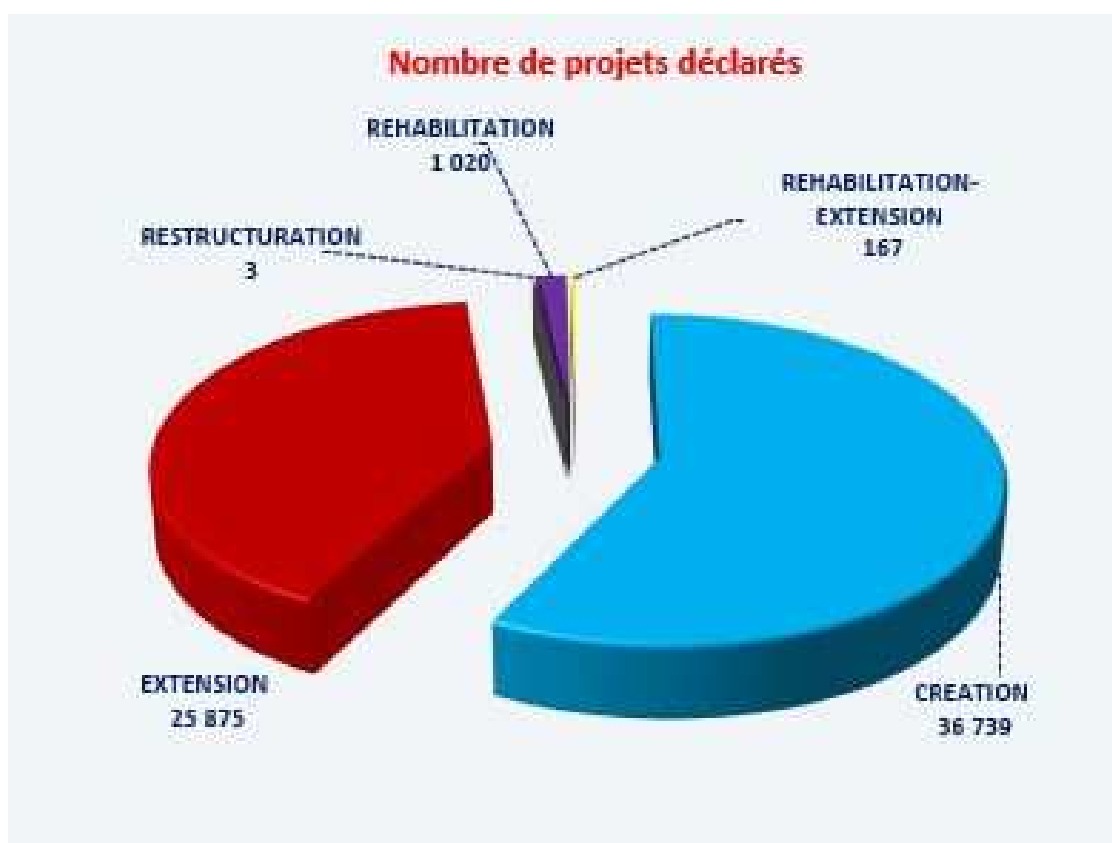
<sup>1</sup> <http://www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement/bilan-des-declarations-d-investissement-2002-2015>

Tableau N° 5 : Par type d'investissement

TYPE D'INVESTISSEMENT	NOMBRE DE PROJETS	%	MONTANT en Millions DA	%	NOMBRE D'EMPLOIS	%
CREATION	36 739	57,58%	6 833 051	53,38%	629 222	55,27%
EXTENSION	25 875	40,55%	5 109 101	39,91%	483 698	42,49%
RESTRUCTURATION	3	0,00%	479	0,00%	92	0,01%
REHABILITATION	1 020	1,60%	299 003	2,34%	12 343	1,08%
REHABILITATION-EXTENSION	167	0,26%	559 200	4,37%	13 057	1,15%
<b>TOTAL</b>	<b>63 804</b>	<b>100%</b>	<b>12 800 834</b>	<b>100%</b>	<b>1 138 412</b>	<b>100%</b>

1

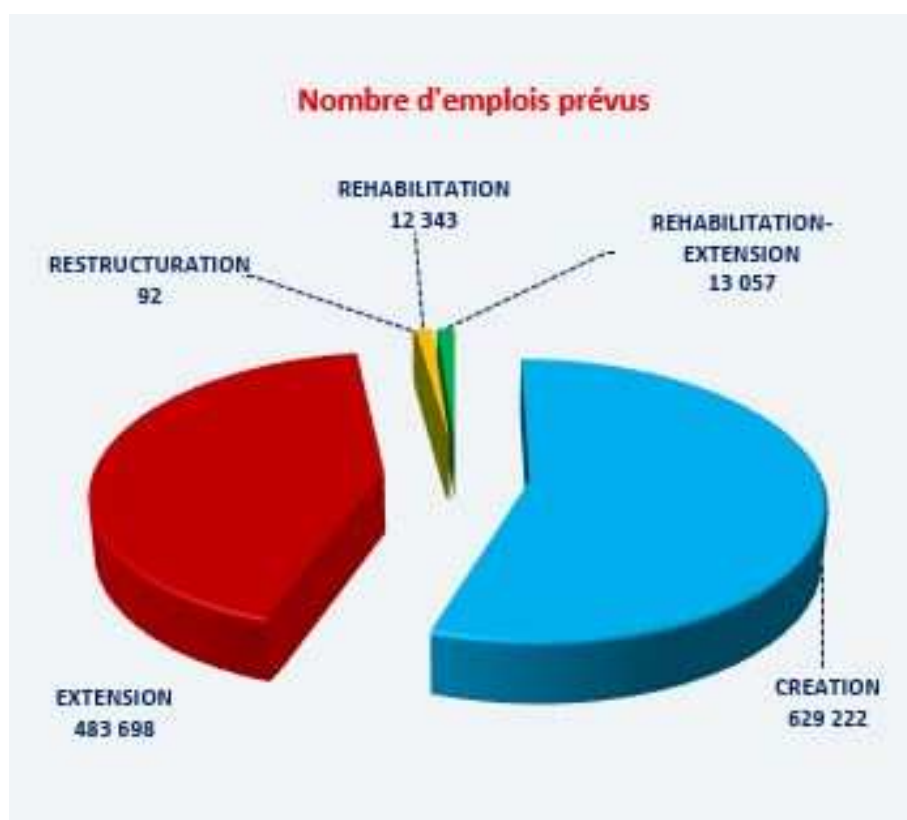
Figure N° 9



<sup>1</sup> <http://www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement/bilan-des-declarations-d-investissement-2002-2015>

**Analyse de la figure N° 9:**

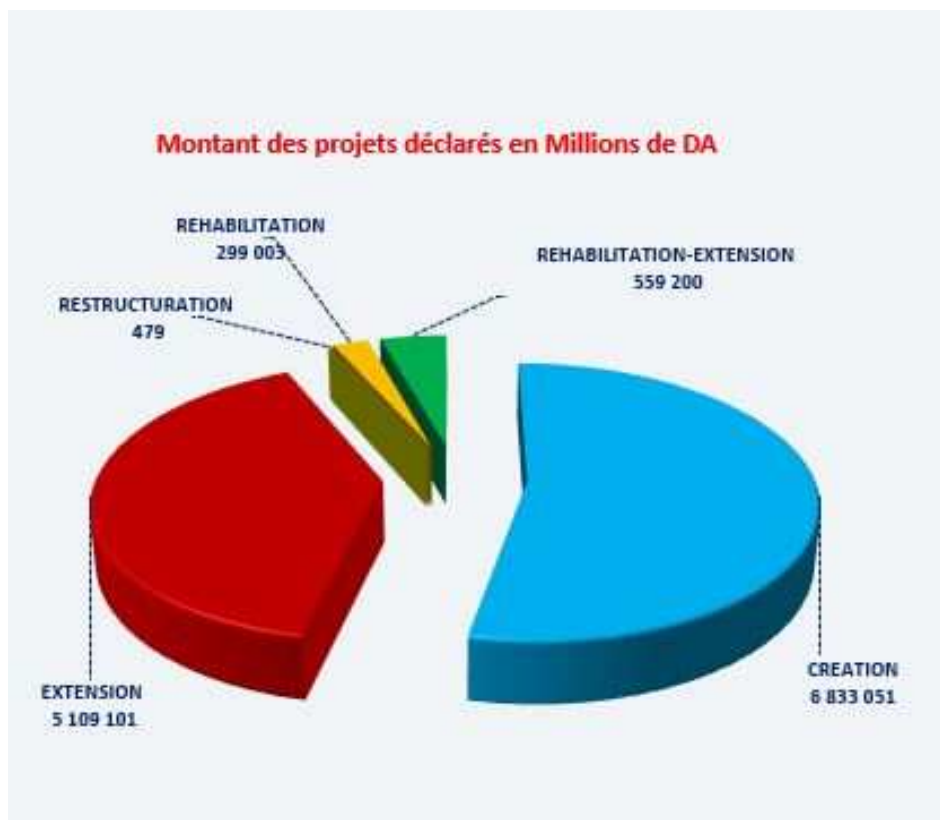
Le nombre de projets en création est plus importante 36739 projets, suivi d'assez prêt par les extensions 25875, un projet porteurs est plus intéressant de faire une extension et surtout moins couteux que de faire une nouvelle création, le reste ce partage la palme entre réhabilitation-extension, réhabilitation et restructuration.

**Figure N° 10****Analyse de la figure N° 10 :**

Bien sûr la création prévoit un nombre d'emplois plus important 629222 poste d'emploi, ensuite l'extension du fait de leurs existences passe, pour le reste pas grand chose a declare.

<sup>1</sup> <http://www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement/bilan-des-declarations-d-investissement-2002-2015>

Figure N° 11

**Analyse de la figure N° 11:**

Le montant des projets déclarés en millions de DA par type d'investissement est de 6833051, 00 DA pour la création, pour les extensions 5106101,00 DA le reste à partager entre la restructuration la réhabilitation et la réhabilitation-extension.

<sup>1</sup> <http://www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement/bilan-des-declarations-d-investissement-2002-2015>

Tableau 6 : Par secteur juridique

SECTEUR JURIDIQUE	NOMBRE DE PROJETS	%	MONTANT en Millions DA	%	NOMBRE D'EMPLOIS	%
PRIVE	62 520	97,99%	7 290 151	56,95%	963 922	84,67%
PUBLIC	1 177	1,84%	4 319 545	33,74%	126 036	11,07%
MIXTE (privé et public)	107	0,17%	1 191 137	9,31%	48 454	4,26%
<b>TOTAL</b>	<b>63 804</b>	<b>100%</b>	<b>12 800 834</b>	<b>100%</b>	<b>1 138 412</b>	<b>100%</b>

1

Figure N° 12

**Analyse de la figure N° 12 :**

Pour le nombre de projets déclarés par secteur juridique, on a 62520 projets dans le secteur privé, 1177 projets dans le secteur public et à peine 107 projets dans le secteur mixte c'est à dire Public et Privé.

<sup>1</sup> <http://www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement/bilan-des-declarations-d-investissement-2002-2015>

Figure N° 13

**Analyse de la figure N° 13 :**

Pour les montants des projets déclarés en millions de DA, par secteur juridique, nous avons 7290151,00 DA dans le secteur privé, 4319545,00 DA dans le public, et seulement 1191137,00 DA dans le secteur mixte.

Figure N° 14

**Analyse de la figure N° 14 :**

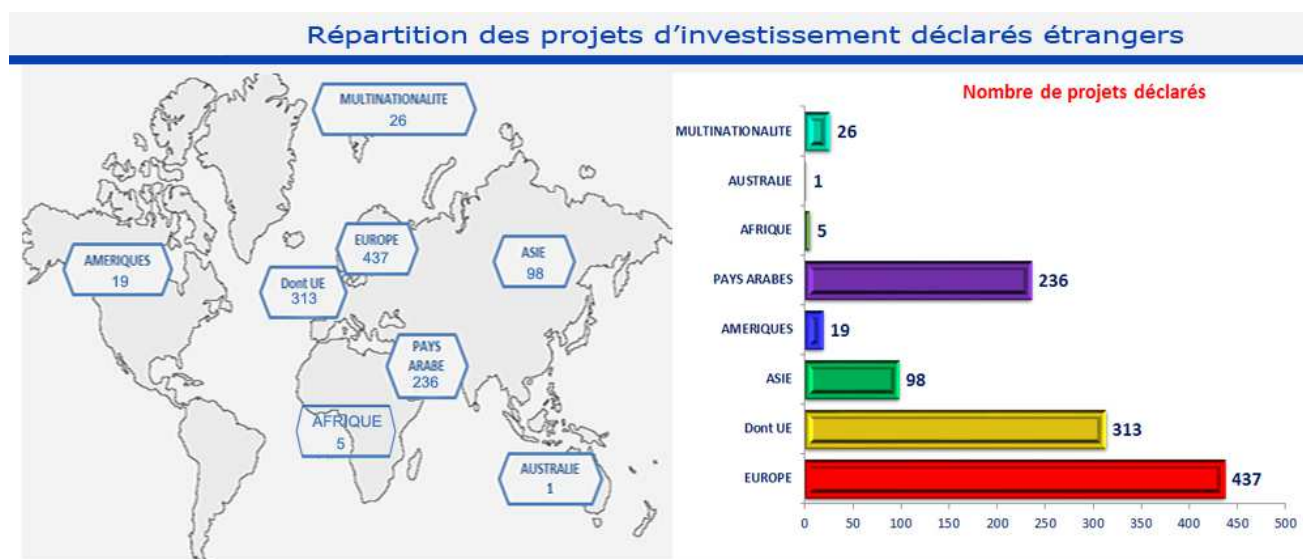
En ce qui concerne le nombre d'emplois prévus Par secteur juridique, 963922 poste de travail dans le secteur privé, 126036 poste d'emploi dans le secteur public, et a peine 48454 pour ce qui est du secteur mixte.

<sup>1</sup> <http://www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement/bilan-des-declarations-d-investissement-2002-2015>

Tableau 7 : Projets impliquant des étrangers

REGION	NOMBRE DE PROJETS	MONTANT en Millions DA	NOMBRE D'EMPLOIS
EUROPE	437	955 161	71 010
Dont UE	313	677 209	42 649
ASIE	98	163 102	10 567
AMERIQUES	19	68 163	3 755
PAYS ARABES	236	997 528	30 199
AFRIQUE	5	5 686	209
AUSTRALIE	1	2 974	264
MULTINATIONALITE	26	24 085	3 521
<b>TOTAL</b>	<b>822</b>	<b>2 216 699</b>	<b>119 525</b>

Figure N° 15



Analyse de la figure N° 15 :

Pour les projets d'investissement déclarés par des étrangers, en pole position Europe avec 437 projets, UE avec 313 projets, suivi de très prêt par les pays arabe 236 projets, l'Asie 98 projets, et quelques projets ici et là par l'Amérique l'Afrique et l'Australie.

<sup>1</sup> <http://www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement/bilan-des-declarations-d-investissement-2002-2015>

**Tableau 8 : Répartition des projets d'investissement déclarés étrangers par secteur d'activité**

SECTEUR D'ACTIVITE	NOMBRE DE PROJETS	%	MONTANT en Millions DA	%	NOMBRE D'EMPLOIS	%
AGRICULTURE	14	1,70%	4 373	0,20%	618	0,52%
BTPH	137	16,67%	77 661	3,50%	23 040	19,28%
INDUSTRIES	495	60,22%	1 783 922	80,48%	70 793	59,23%
SANTÉ	6	0,73%	13 572	0,61%	2 196	1,84%
TRANSPORT	25	3,04%	14 820	0,67%	1 727	1,44%
TOURISME	14	1,70%	113 772	5,13%	6 309	5,28%
SERVICES	130	15,82%	119 139	5,37%	13 342	11,16%
TELECOMM	1	0,12%	89 441	4,03%	1 500	1,25%
<b>TOTAL</b>	<b>822</b>	<b>100%</b>	<b>2 216 699</b>	<b>100%</b>	<b>119 525</b>	<b>100%</b>

**Figure N° 16**

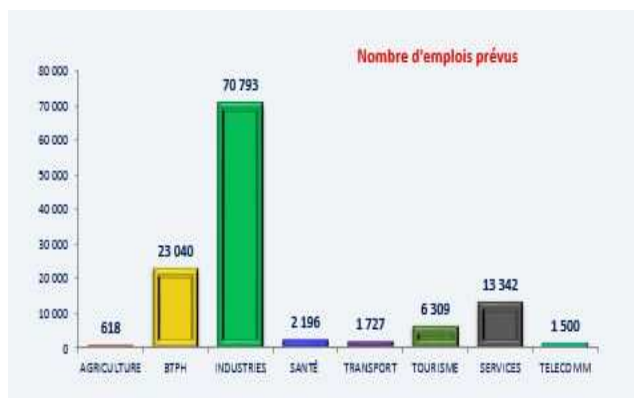


**Analyse de la figure N° 16 :**

Répartition des projets d'investissement déclarés étrangers par secteur d'activité et par Montant des projets déclarés en millions de DA, bien sûr sans surprise l'industrie remporte la palme d'or avec pas moins de 1783922,00 DA.

<sup>1</sup> <http://www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement/bilan-des-declarations-d-investissement-2002-2015>

Figure N° 17



**Analyse de la figure N° 17 :**

Répartition des projets d'investissement déclarés étrangers par secteur d'activité et par nombre d'emplois prévus, il est clair plus tu investie plus tu crée du travail, 70793 poste d'emploi crée dans l'industrie, 23040 dans le BTPH, 13342 dans les services.

Figure N° 18



**Analyse de la figure N° 18 :**

Répartition des projets d'investissement déclarés étrangers par secteur d'activité et par nombre de projets déclarés, 495 projets dans l'industrie, 137 projets dans le BTPH, 130 projets dans les services.

<sup>1</sup> <http://www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement/bilan-des-declarations-d-investissement-2002-2015>

## Conclusion du Chapitre :

Malgré une conjoncture économique défavorable en raison de la baisse des cours du pétrole, l'Algérie a été le troisième principal contributeur à la croissance de la région Afrique du Nord en 2017, après l'Égypte et la Libye, selon le nouveau rapport de la Banque africaine de développement (BAD).<sup>1</sup>

L'Algérie a contribué à la croissance de la région nord-africaine, à hauteur de 13,4% en 2017 en baisse par rapport à 2016 puisqu'elle se situait alors à 28%. Cette réduction de la part algérienne s'explique notamment par un ralentissement de la croissance, qui est passée de 3,3% en 2016 à 2,5% en 2017.

Le gouvernement algérien a réduit les investissements publics dans un contexte de baisse des revenus. «Les recettes de l'Etat ont diminué en raison des quotas imposés par l'OPEP en 2016, lesquels ont annulé les gains résultant de la hausse des cours du pétrole», la vulnérabilité de l'économie et des recettes fiscales de l'Algérie face aux fluctuations du marché mondial du pétrole incite à réformer les dépenses publiques, à rééquilibrer les comptes extérieurs et à diversifier les sources de croissance et de revenus. Néanmoins, à moyen terme, alors que les cours du pétrole continuent de remonter, les perspectives économiques de l'Algérie restent favorables, avec une croissance projetée à 3,5%, soit une nette amélioration par rapport à 2017».

L'Algérie a entrepris une série de réformes (assainissement budgétaire et réformes structurelles) pour accroître la compétitivité et promouvoir la diversification. «Le gouvernement est déterminé à réduire les obstacles à l'investissement et à la croissance en améliorant le climat des affaires et en attirant des investissements du secteur privé, notamment des investissements directs étrangers (IDE)», d'ici 2020, l'Algérie préconise la réduction des dépenses courantes à 20% du PIB et celle des dépenses en capital à 10% du PIB, tout en renforçant l'efficacité des investissements par l'amélioration de la sélection, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets, la réforme des subventions en

---

<sup>1</sup> BAD : «L'Algérie, troisième contributeur à la croissance de l'Afrique du Nord en 2017» mars 18, 2018 - 11:39 Fatih Mez

augmentant les prix du carburant et en les remplaçant par des transferts monétaires pour protéger les personnes les plus vulnérables ; l'augmentation des recettes fiscales non pétrolières grâce à la hausse de la taxe sur la valeur ajoutée et des taxes sur les produits de luxe ; la réduction des subventions à l'énergie».

## Troisième Chapitre

Etude Empirique Cas de l'Algérie Période 1970 - 2016

---

## Fondement théorique de la modélisation :

Nombre de théories économiques ont été consacrées à l'explication des mécanismes d'internationalisation des entreprises. Dunning (1973) est l'un des premiers à proposer une explication économique des IDE. Il s'intéresse tout particulièrement au choix de la localisation des firmes multinationales, et par conséquent à la question des déterminants des IDE. L'auteur stipule que l'entreprise préfère investir à l'étranger (*plutôt que d'exporter ou de céder une licence*) si trois familles d'avantages sont réunies, à savoir : **les avantages de propriété** (produits compétitifs, un avantage technologique, brevets, savoir faire ou connaissances spécifiques, avantages financiers), **les avantages délocalisation** (prix et qualité des inputs, coûts de transport, distance culturelle) et **les avantages d'internalisation** (baisser les coûts de transaction, réduire l'incertitude, contrôler l'offre et la qualité). Dunning (1979) soutient que le choix des entreprises pour l'IDE est stimulé lorsqu'elles réunissent simultanément les trois familles d'avantages. En d'autres termes, la théorie néoclassique stipule que les facteurs traditionnels notamment, de production, ainsi que les ressources naturelles sont des éléments influençant les décisions en matière de localisation des IDE dans les pays d'accueil. En plus de ces éléments, s'ajoute le facteur géographique qui constitue un stimulant à la décision d'IDE. D'un point de vue économique, le développement des relations internationales débouche vers l'intégration des pays en développement dans le processus de mondialisation économique.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Les déterminants des Investissements Directs Etrangers : Cas de l'Algérie (1980-2011) Etude – économétrique

---

## Les déterminants des IDE en Algérie : Analyse empirique :

### Méthodologie et données de l'étude :

#### Section I

#### Description des données :

Notre étude empirique est basée sur l'analyse des séries temporelles annuelle sur la période allant de 1970 à 2016. Les données de l'étude sont issues de la base des données «base de données sur la balance des paiements du Fonds monétaire international, complétées par les données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et des sources officielles nationales.».

#### Spécification variables utilisées :

En se basant sur la littérature théorique et empirique, nous spécifions le modèle de notre étude qui est le suivant :

#### La variable à expliquer :

**IDE** → Investissements étrangers directs, entrées nettes

#### Les variables explicatives :

**PIB** → Croissance du PIB (% annuel)

**INF** → Inflation, prix à la consommation (% annuel), Un impact négatif est donc attendu pour cette variable

**TCH** → Taux de change officiel (unités de devises locales par \$ US, moyenne pour la période), Il est attendu pour cette variable un signe négatif

$\alpha$  → Coefficients du modèle, constantes

$\varepsilon_t$  → est le terme d'erreur.

## Investissements étrangers directs, entrées nettes (BDP, \$ US courants) :

Les investissements étrangers directs sont les rentrées nettes d'investissement pour acquérir une participation durable (10 % ou plus des actions avec droit de vote) dans une entreprise opérant au sein d'une économie autre que celle de l'investisseur. C'est la somme des fonds propres, des bénéfices réinvestis, des autres capitaux à long terme et des capitaux à court terme comptabilisés dans la balance des paiements. Cette série montre les flux entrants nets (flux nets d'investissement moins les désinvestissements) des investisseurs étrangers dans l'économie déclarante.

Tableau N°9 : **Investissements étrangers directs, entrées nettes (BDP, \$ US courants)**

Année	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<b>IDE</b>	80120000	600000	41490000	51000000	358000000	119000000	187000000
<b>1977</b>	<b>1978</b>	<b>1979</b>	<b>1980</b>	<b>1981</b>	<b>1982</b>	<b>1983</b>	<b>1984</b>
178452647	135152172	25692486	348669038	13207259,4	-53569192,6	417641,163	802668,874
<b>1985</b>	<b>1986</b>	<b>1987</b>	<b>1988</b>	<b>1989</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>
397788,297	5316528,38	3711537,9	13018265	12091646,8	334914,564	11638686,5	30000000
<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>
630634270	630634270	630634270	270000000	1260000000	606600000	291600000	280100000
<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
1113105541	1065000000	637881239	881851385	1156000000	1841000000	1686736540	2638607034
<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
2746930734	2300369124	2571237025	1500402453	1691886708	1503453102	-403397081	1546000000

**Source** : Base de données sur la balance des paiements du Fonds monétaire international, complétées par les données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et des sources officielles nationales.

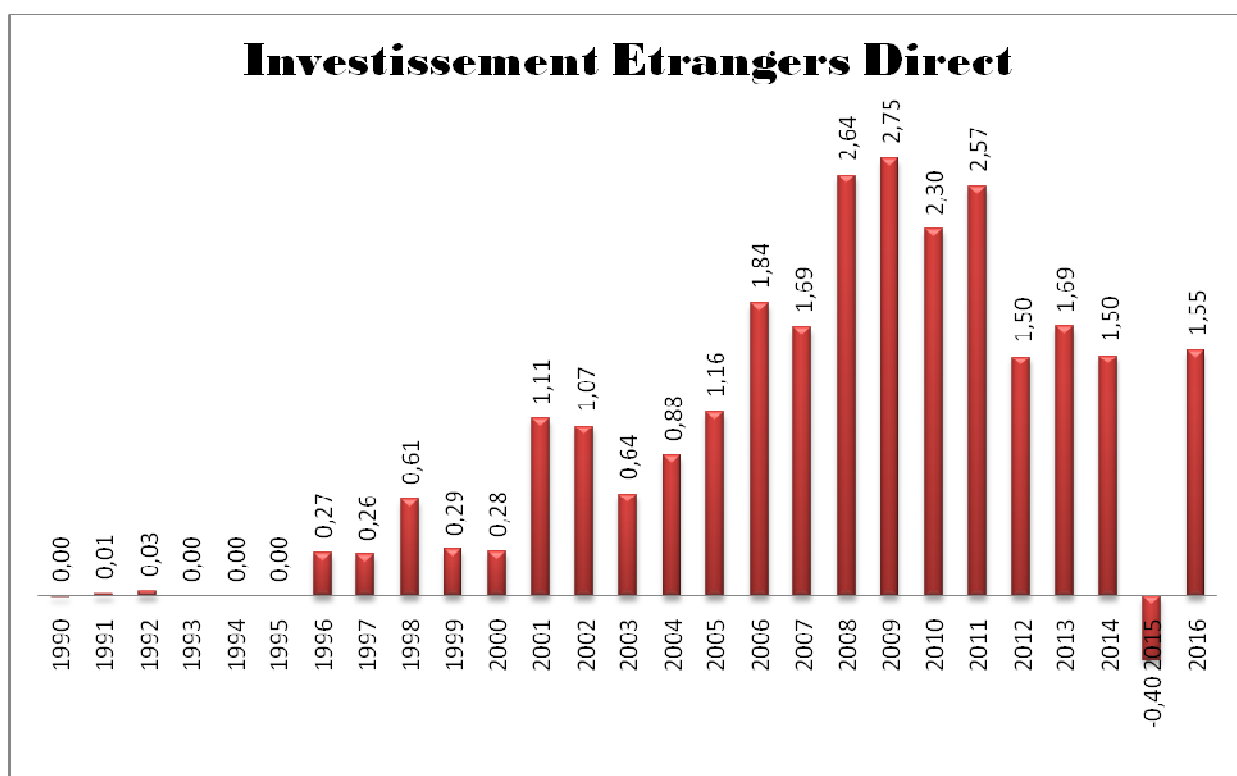


Figure N° 19 réalisé par l'étudiant

### Analyse du graphe des IDE :

Les IDE ont vu une nette progressions a partir de 2003 jusqu'en 2011, ensuite une décélération pour devenir complètement négative en 2015, Selon les données de la Banque de France, les flux d'investissements directs français en Algérie se sont établis à -172 MEUR en 2015. C'est la 3ème année consécutive que la France effectue un désinvestissement net : -32,8 MEUR en 2014 et -109,7 MEUR en 2013. La France désinvestit en moyenne 105 MEUR par an depuis 2013, confirmant la rupture de tendance avec les flux observés les cinq années précédentes (2008-2012), période au cours de laquelle l'investissement direct français moyen en Algérie s'est établi à 250 MEUR. <sup>2</sup>

<sup>2</sup> Les investissements directs étrangers en Algérie en 2015 Novembre 2016

Au cours de l'exercice 2015, 5 secteurs ont capté la majorité des IDE français à destination de l'Algérie. Il s'agit du poste « Métallurgie, produits métalliques, informatiques, électroniques et optiques » (52% du total des flux entrants à 27,4 MEUR), des industries extractives (9% à 4,8 MEUR), des industries de gestion des eaux et des déchets (9% à 4,7 MEUR), des activités immobilières (7% à 3,6 MEUR) et des activités de cokéfaction et de raffinage (6% à 3,3 MEU).

Ensuite une nette reprise des IDE en 2016, « après avoir enregistré des flux négatifs en 2015, l'Algérie a attiré 1,5 milliard de dollars en IDE en 2016, en partie grâce à l'amélioration des politiques d'investissement et un récent redressement de la production pétrolière », précise la Conférence des Nations Unies pour le commerce et l'investissement (Cnuced) dans son rapport.

« L'Algérie a mis en place une nouvelle loi sur l'investissement offrant des incitations fiscales et des infrastructures nécessaire aux projets d'investissement », commente la (Cnuced).

Selon les chiffres publiés par cette organisation onusienne, les flux d'IDE captés par l'Algérie s'est chiffré à 1,546 milliard de dollars en 2016 contre -584 millions de dollars en 2015.

**PIB (\$ US courants) :**

Le PIB au prix des acheteurs est la somme de la valeur ajoutée brute de tous les producteurs résidents d'une économie plus toutes taxes sur les produits et moins les subventions non incluses dans la valeur des produits. Elle est calculée sans effectuer de déductions pour la dépréciation des biens fabriqués ou la perte de valeur ou la dégradation des ressources naturelles. Les données sont en dollars américains courants. Les montants en dollars pour le PIB sont convertis à partir des devises locales en utilisant les taux de change officiels d'une seule année. Pour quelques pays pour lesquels les taux de change officiels ne représentent pas les taux réellement appliqués aux transactions en devises étrangères, un facteur de conversion de rechange est utilisé.

Tableau N° 10 : PIB (\$ US courants)

Année	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
<b>PIB</b>	4863487493	5077222367	6761786387	8715105930	1,321E+10	1,5558E+10	1,7728E+10
<b>1977</b>	<b>1978</b>	<b>1979</b>	<b>1980</b>	<b>1981</b>	<b>1982</b>	<b>1983</b>	<b>1984</b>
2,0972E+10	2,6364E+10	3,3243E+10	4,2345E+10	4,4349E+10	4,5207E+10	4,8801E+10	5,3698E+10
<b>1985</b>	<b>1986</b>	<b>1987</b>	<b>1988</b>	<b>1989</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>
5,7938E+10	6,3696E+10	6,6742E+10	5,9089E+10	5,5631E+10	6,204509+10	4,5715E+10	4,8003E+10
<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>
4,9946E+10	4,2543E+10	4,1764E+10	4,6941E+10	4,8178E+10	4,8188E+10	4,8641E+10	5,479E+10
<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
5,4745E+10	5,676E+10	6,7864E+10	8,5325E+10	1,032E+11	1,1703E+11	1,3498E+11	1,71E+11
<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
1,3721E+11	1,6121E+11	2,0001E+11	2,0905E+11	2,0978E+11	2,1398E+11	1,6478E+11	1,5608E+11

**Source :** Données sur les comptes nationaux de la Banque mondiale et fichiers de données sur les comptes nationaux de l'OCDE

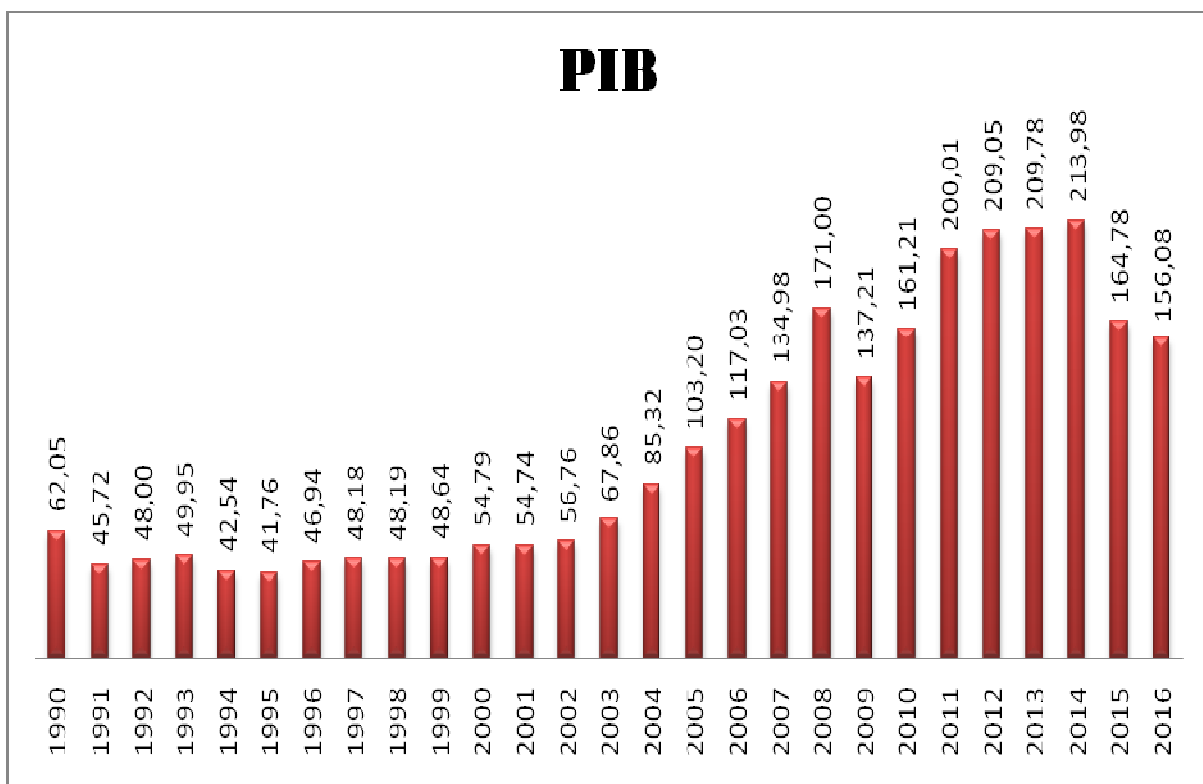


Figure N° 20 réalisé par l'étudiant

### Analyse du graphe du PIB :

L'analyse de la courbe montre que depuis le début des années 2000 le PIB de l'Algérie connaît une évolution rapide avec un seul recul en 2009.

En 1990, on constate que le PIB de l'Algérie était de 62,05 milliards de dollars, son évolution est en dents de scie entre 1990 et 2003, s'en suivra une remontée jusqu'en 2008.

Le Produit intérieur brut (PIB) de l'Algérie a augmenté de 3,7% au premier trimestre 2017 par rapport au même trimestre de 2016 (contre une croissance de 3,9% au 1er trimestre 2016 comparativement à la même période de 2015

**Inflation, prix à la consommation (% annuel) :**

L'inflation telle que mesurée par l'indice des prix à la consommation reflète les variations du coût d'un panier de biens et services acheté par le consommateur moyen. Le contenu de ce panier peut être fixe ou être modifié à intervalles réguliers notamment chaque année. L'indice de Laspeyres est en règle générale la formule utilisée.

Tableau N° 11 : Inflation, prix à la consommation (% annuel)

<b>Année</b>	<b>1970</b>	<b>1971</b>	<b>1972</b>	<b>1973</b>	<b>1974</b>	<b>1975</b>	<b>1976</b>
<b>INF</b>	6,6	2,62664165	3,65630713	6,17283951	4,6996124	8,23031665	9,4307354
<b>1977</b>	<b>1978</b>	<b>1979</b>	<b>1980</b>	<b>1981</b>	<b>1982</b>	<b>1983</b>	<b>1984</b>
11,9892833	17,5239234	11,3486005	9,5178245	14,6548426	6,54250963	5,96716393	8,11639796
<b>1985</b>	<b>1986</b>	<b>1987</b>	<b>1988</b>	<b>1989</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>
10,482287	12,3716092	7,44126091	5,91154496	9,30436126	16,6525344	25,8863869	31,6696619
<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>
20,5403261	29,0476561	29,7796265	18,6790759	5,73352275	4,95016164	2,64551113	0,33916319
<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
4,22598835	1,41830192	4,26895396	3,9618003	1,38244657	2,31452409	3,67382727	4,86299053
<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
5,73433341	3,91304348	4,52176466	8,89458529	3,25368418	2,91640641	4,78497696	6,39771411

**Source :** Statistiques financières internationales et autres fichiers de données du Fonds monétaire international.

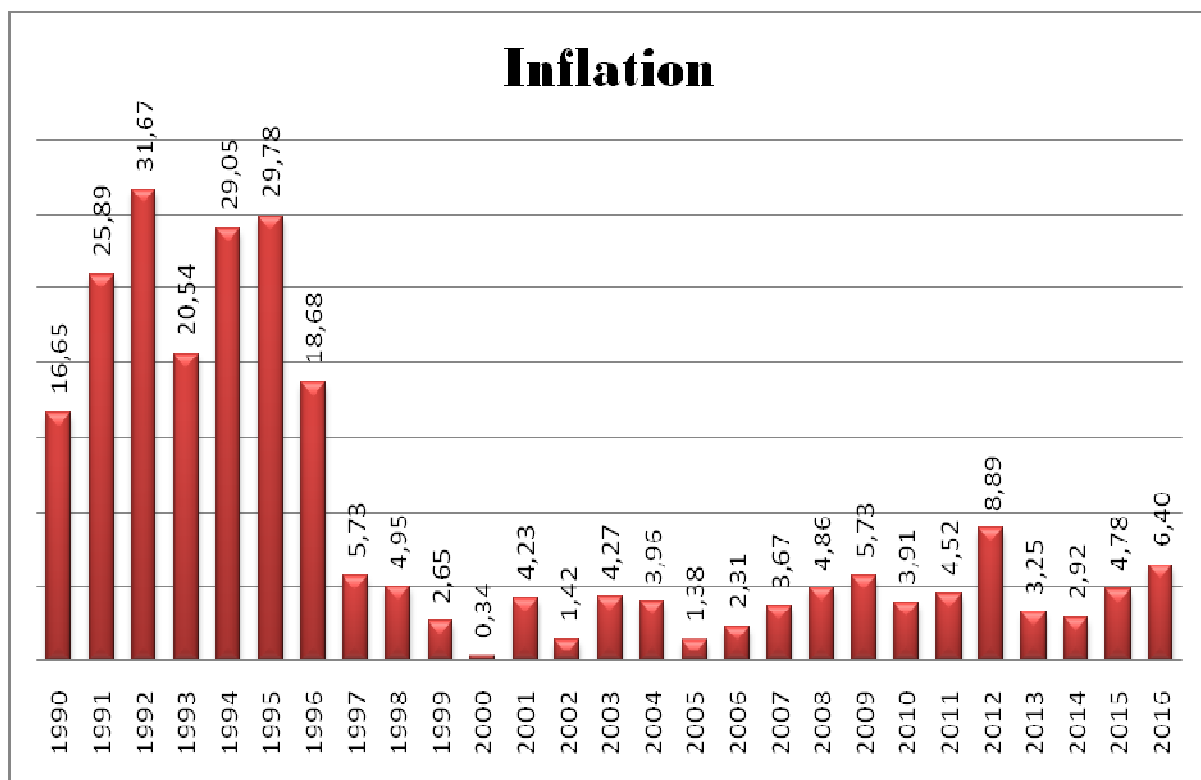


Figure N° 21 réalisé par l'étudiant

### Analyse du Graphe de l'inflation :

**Indice des prix à la consommation (croissance annuelle en %).** Ou taux d'inflation. La croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) mesure la variation annuelle en pourcentage de ce dernier afin de déterminer le taux d'inflation. Ce taux reflète le changement subi par les prix payés par le consommateur moyen pendant une période donnée lors de ses achats de biens et services. Évidemment, le panier de biens et services sur lequel on base les calculs change avec le temps dû aux changements des habitudes de consommation. Une croissance de l'IPC, sans croissance des revenus, conduit à une diminution du pouvoir d'achat. Inversement, une diminution de l'IPC ou son maintien, alors que les revenus sont à la hausse conduit à une augmentation du pouvoir d'achat des ménages.

L'évolution annuelle des prix à la consommation avait été de 6,4% en 2016 par rapport à 2015. En outre, les prix à la consommation avaient été de 7% en décembre 2016 par rapport à décembre 2015.

### **Taux de change officiel (unités de devises locales par \$ US, moyenne pour la période) :**

Le taux de change officiel fait référence au taux de change indiqué par les autorités nationales ou au taux fixé légalement par le marché des taux. Il est calculé comme étant.

**Tableau N° 12 : Taux de change officiel (unités de devises locales par \$ US, moyenne pour la période)**

<b>Année</b>	<b>1970</b>	<b>1971</b>	<b>1972</b>	<b>1973</b>	<b>1974</b>	<b>1975</b>	<b>1976</b>
<b>TCH</b>	4,93706	4,91263834	4,48051495	3,96249541	4,18075	3,94940833	4,163825
<b>1977</b>	<b>1978</b>	<b>1979</b>	<b>1980</b>	<b>1981</b>	<b>1982</b>	<b>1983</b>	<b>1984</b>
4,14675833	3,9659	3,85326667	3,83745	4,31580833	4,59219167	4,7888	4,983375
<b>1985</b>	<b>1986</b>	<b>1987</b>	<b>1988</b>	<b>1989</b>	<b>1990</b>	<b>1991</b>	<b>1992</b>
5,0278	4,70231667	4,84974167	5,91476667	7,60855833	8,95750833	18,472875	21,836075
<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>
23,3454067	35,0585008	47,6627267	54,7489333	57,70735	58,7389583	66,573875	75,2597917
<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
77,2150208	79,6819	77,394975	72,06065	73,2763083	72,6466167	69,2924	64,5828
<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
72,6474167	74,3859833	72,9378833	77,5359667	79,3684	80,5790167	100,691433	109,443067

Source : Statistiques financières internationales, Fonds monétaire international.

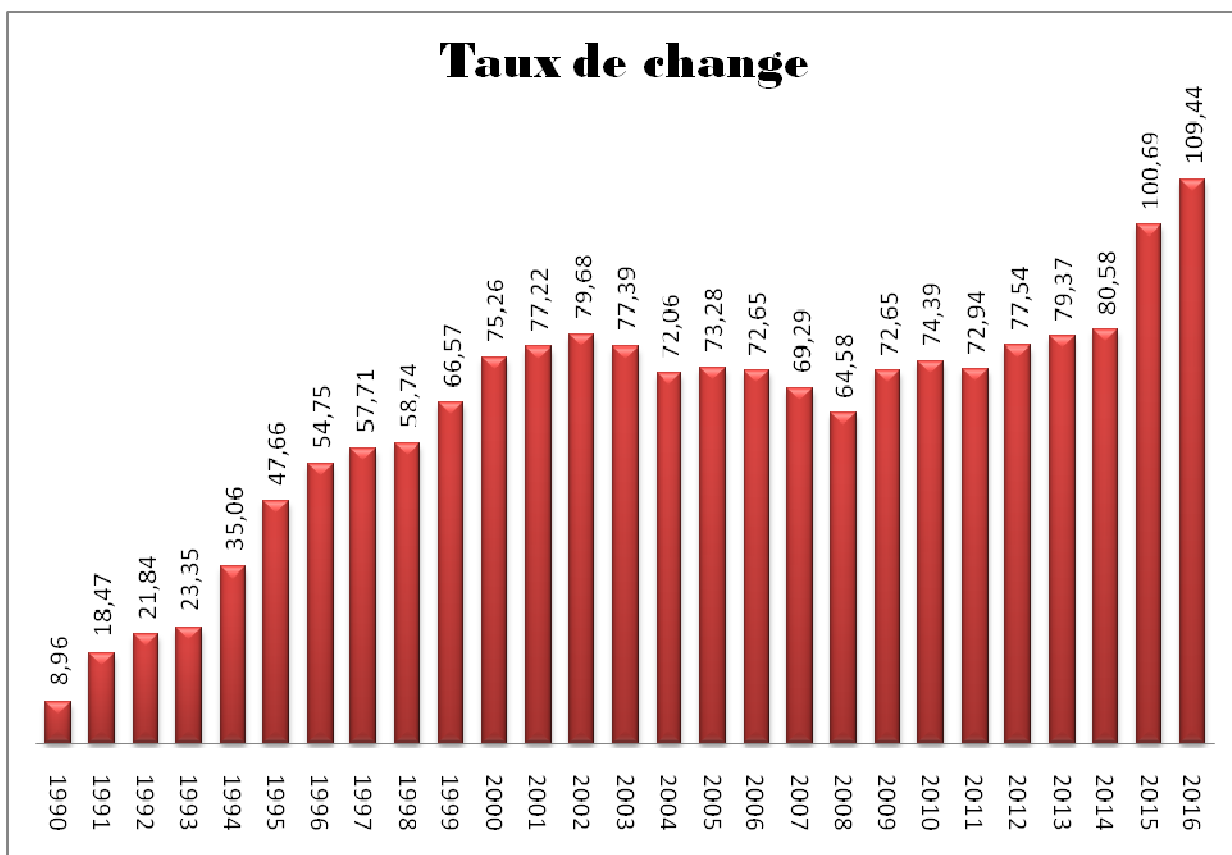


Figure N° 22 réalisé par l'étudiant

### Analyse du graphe Taux de change :

Du 21 janvier 1974 au 1er octobre 1994, le taux de change du dinar était déterminé sur la base d'une relation fixe avec un panier de devises, ajusté de temps en temps. Le 1er octobre 1994, la Banque d'Algérie a institué un régime de flottement dirigé selon lequel le taux du dinar était déterminé lors de séances de fixing quotidiennes auxquelles participaient six banques commerciales.

Ce régime a été remplacé le 2 janvier 1996 par un marché des changes interbancaire. Au 10 mai 2017, la moyenne des taux acheteur et vendeur du dollar EU était de 1 dollar pour 109,54 dinars, soit 1 DTS pour 149,63 dinars. Aucune marge n'est imposée sur les taux à l'achat et à la vente sur le marché des changes interbancaire, sauf pour les transactions en dollars, auxquelles s'applique une marge de 0,015 dinar entre les taux acheteur et vendeur de la Banque d'Algérie (dinar/dollar EU). Taux de change effectif réel s'est apprécié de 5,6 % en 2016, malgré une légère dépréciation en début d'année.

## Section II

### Spécification du modèle:

En se basant sur la littérature théorique et empirique, nous spécifions le modèle de notre étude qui est le suivant :

$$\text{IDE} = f(\text{PIB}, \text{INF}, \text{TCR}) + \varepsilon_t \quad \dots\dots\dots (1)$$

$$\text{IDE} = \alpha_1 + \alpha_2 \cdot \text{PIB} - \alpha_3 \cdot \text{INF} - \alpha_4 \cdot \text{TCH} + \varepsilon_t \quad \dots\dots\dots (2)$$

### Méthodologie de l'étude :

Nous utilisons l'économétrie, la régression linéaire multiple pour analyser et déterminer les déterminants des IDE en Algérie, l'analyse tente de dégager les déterminants les plus pertinents pour expliquer les flux des IDE en Algérie.

On suppose que le model réponds au **Hypothèses stochastiques**

- H1 : les valeurs  $x_{it}$  sont observées sans erreur.
- H2 :  $E(\varepsilon_t) = 0$ , l'espérance mathématique de l'erreur est nulle.
- H3 :  $E(\varepsilon_t^2) = \sigma_\varepsilon$ , la variance de l'erreur est constante ( $\forall t$ ) (homoscédasticité).
- H4 :  $E(\varepsilon_t, \varepsilon_{t'}) = 0$  si  $t \neq t'$ , les erreurs sont non corrélées (ou encore indépendantes).
- H5 :  $\text{Cov}(x_{it}, \varepsilon_t) = 0$ , l'erreur est indépendante des variables explicatives.<sup>3</sup>

<sup>3</sup> Régis bourbonnais cours et exercices résolu Page 51

Tableau N° 13 : réalisé a partir des données récolté

Année	Y (IDE) (milliard \$ US)	X1 (INF) (% annuel)	X2 (PIB) (milliard \$ US)	X3 (TCH) (DA par \$ US en moyenne par période)
1970	0,08	6,599999999	4,86	4,937060004
1971	0,00	2,626641651	5,08	4,912638337
1972	0,04	3,65630713	6,76	4,480514953
1973	0,05	6,172839506	8,72	3,962495412
1974	0,36	4,699612403	13,21	4,180749999
1975	0,12	8,230316653	15,56	3,949408332
1976	0,19	9,430735402	17,73	4,163824999
1977	0,18	11,98928332	20,97	4,146758332
1978	0,14	17,52392345	26,36	3,965899999
1979	0,03	11,34860051	33,24	3,853266666
1980	0,35	9,517824498	42,35	3,837449999
1981	0,01	14,65484264	44,35	4,315808332
1982	-0,05	6,54250963	45,21	4,592191666
1983	0,59	5,96716393	48,80	4,788799999
1984	0,59	8,116397955	53,70	4,983375
1985	0,59	10,48228704	57,94	5,0278
1986	0,01	12,37160917	63,70	4,702316667
1987	0,00	7,441260913	66,74	4,849741667
1988	0,01	5,911544964	59,09	5,914766667
1989	0,01	9,304361258	55,63	7,608558333
1990	0,00	16,65253439	62,05	8,957508333
1991	0,01	25,88638693	45,72	18,472875
1992	0,03	31,66966191	48,00	21,836075
1993	0,00	20,54032612	49,95	23,34540667
1994	0,00	29,04765612	42,54	35,05850083
1995	0,00	29,77962649	41,76	47,66272667
1996	0,27	18,67907586	46,94	54,74893333
1997	0,26	5,733522754	48,18	57,70735
1998	0,61	4,950161638	48,19	58,73895833
1999	0,29	2,645511134	48,64	66,573875
2000	0,28	0,339163189	54,79	75,25979167
2001	1,11	4,225988349	54,74	77,21502083
2002	1,07	1,418301923	56,76	79,6819
2003	0,64	4,268953958	67,86	77,394975
2004	0,88	3,961800303	85,32	72,06065
2005	1,16	1,382446567	103,20	73,27630833
2006	1,84	2,314524087	117,03	72,64661667

### Troisième Chapitre

Etude Empirique Cas de l'Algérie Période 1970 – 2016

---

2007	1,69	3,673827269	134,98	69,2924
2008	2,64	4,862990528	171,00	64,5828
2009	2,75	5,734333414	137,21	72,64741667
2010	2,30	3,913043478	161,21	74,38598333
2011	2,57	4,521764663	200,01	72,93788333
2012	1,50	8,894585294	209,05	77,53596667
2013	1,69	3,253684177	209,78	79,3684
2014	1,50	2,916406413	213,98	80,57901667
2015	-0,40	4,784976963	164,78	100,6914333
2016	1,55	6,397714109	156,08	109,4430667

**Valeurs centres réduites :**

Afin de travailler avec des Données uniformisées, je suis passé par les valeurs centres réduites calculer avec Excel, pour faire ma régression.

**Tableau N° 14 : Données Centres réduites**

<b>Année</b>	<b>IDE</b>	<b>INF</b>	<b>PIB</b>	<b>TCH</b>
1970	-0,611	-0,316	-1,159	-0,971
1971	-0,705	-0,830	-1,156	-0,972
1972	-0,656	-0,696	-1,127	-0,985
1973	-0,645	-0,371	-1,095	-0,999
1974	-0,278	-0,562	-1,019	-0,993
1975	-0,563	-0,105	-0,980	-1,000
1976	-0,482	0,050	-0,943	-0,994
1977	-0,492	0,381	-0,889	-0,994
1978	-0,544	1,097	-0,798	-0,999
1979	-0,675	0,298	-0,682	-1,003
1980	-0,289	0,061	-0,529	-1,003
1981	-0,690	0,726	-0,496	-0,989
1982	-0,770	-0,323	-0,481	-0,981
1983	-0,705	-0,398	-0,421	-0,976
1984	-0,705	-0,120	-0,338	-0,970
1985	-0,705	0,186	-0,267	-0,969
1986	-0,699	0,430	-0,170	-0,978
1987	-0,701	-0,207	-0,119	-0,974
1988	-0,690	-0,405	-0,248	-0,943
1989	-0,691	0,034	-0,306	-0,894
1990	-0,705	0,984	-0,198	-0,855
1991	-0,692	2,178	-0,473	-0,581
1992	-0,670	2,926	-0,434	-0,484
1993	-0,706	1,487	-0,401	-0,441
1994	-0,706	2,587	-0,526	-0,103
1995	-0,706	2,681	-0,539	0,261
1996	-0,383	1,246	-0,452	0,465
1997	-0,395	-0,428	-0,431	0,550
1998	0,020	-0,529	-0,431	0,580
1999	-0,357	-0,827	-0,423	0,806
2000	-0,371	-1,125	-0,320	1,056
2001	0,626	-0,623	-0,321	1,113
2002	0,568	-0,986	-0,287	1,184
2003	0,057	-0,617	-0,100	1,118
2004	0,349	-0,657	0,193	0,964

### Troisième Chapitre

Etude Empirique Cas de l'Algérie Période 1970 – 2016

---

2005	0,677	-0,991	0,494	0,999
2006	1,496	-0,870	0,726	0,981
2007	1,312	-0,694	1,028	0,884
2008	2,450	-0,540	1,634	0,749
2009	2,580	-0,428	1,066	0,981
2010	2,046	-0,663	1,469	1,031
2011	2,370	-0,585	2,121	0,990
2012	1,089	-0,019	2,273	1,122
2013	1,318	-0,749	2,286	1,175
2014	1,093	-0,792	2,356	1,210
2015	-1,188	-0,551	1,529	1,790
2016	1,144	-0,342	1,383	2,042

## L'estimation du modèle par la méthode des Moindres Carres Ordinaires (MCO) :

J'utilise EViews 8.1 pour l'estimation de l'équation (2) par la méthode MCO qui me donne les résultats suivants :

Tableau N° 15 : Résultat de régression

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.000444	0.090635	0.004904	0.9961
INF	-0.170658	0.097816	-1.744685	0.0882
PIB	0.580197	0.133639	4.341517	0.0001
TCH	0.186676	0.136018	1.372439	0.1770

R-squared	0.638777	Mean dependent var	0.000440
Adjusted R-squared	0.613576	S.D. dependent var	0.999573
S.E. of regression	0.621365	Akaike info criterion	1.967468
Sum squared resid	16.60205	Schwarz criterion	2.124928
Log likelihood	-42.23551	Hannan-Quinn criter.	2.026721
F-statistic	25.34672	Durbin-Watson stat	0.966041
Prob(F-statistic)	0.000000		

Calculé par l'étudiant en utilisant Eviews 8.1

A partir des resultat l'équation finale s'écrit de la façon suivante

Tableau N° 16 : Equation de l'estimation

```

Equation: UNTITLED  Workfile: CLASSEUR MEMOIRE MASTER BUREAU::Untitled\
View Proc Object Print Name Freeze Estimate Forecast Stats Resids
Estimation Command:
=====
LS IDE C INF PIB TCH

Estimation Equation:
=====
IDE = C(1) + C(2)*INF + C(3)*PIB + C(4)*TCH

Substituted Coefficients:
=====
IDE = 0.000444493162186 - 0.170658199496*INF + 0.580197298168*PIB + 0.186676367544*TCH

```

Calculé par l'étudiant en utilisant Eviews 8.1

<b>IDE = - 0.000444493162186 - 0.170658199496 INF + 0.580197298168 PIB + 0.186676367544 TCH</b>				
<b>Tc</b>	(0.004904)	(-1.744685)	(4.341517)	(1.372439)
<b>δ α<sub>i</sub></b>	(0.090635)	(0.097816)	(0.133639)	(0.136018)
<b>Σe<sub>i</sub><sup>2</sup></b>	16.60205	<b>R<sup>2</sup></b> = 0.638777	<b>R<sup>2</sup> barre</b> = 0.613576	
<b>Dw</b>	=0.966 041	<b>F-statistic</b>	= 25.34672	<b>n</b> = 47

**Analyse statistique :****Test de signification Globale de la régression ou****Test de Fisher au seuil de 5% :**

$H_0 : \alpha_1 = \alpha_2 = \alpha_3 = \alpha_4 = 0 \quad \rightarrow \quad$  Le model n'est pas significatif.

$H_1 : \exists \alpha_i / \alpha_i \neq 0 \quad i = 1, 2, 3, 4 \quad \rightarrow \quad$  Le model est significatif.

Probabilité de Fisher (F-statistique) = 0.000 < **0.05**

On refuse  $H_0$  et on accepte  $H_1$ , et donc le model a une signification total.

**Remarque :**

Je commence par le test de Fisher car il ne sert a rien de commencer par le test de Student et aller vers de test de Fisher pour découvrir que le model n'est pas significatif.

**Test de signification des Coefficients du Model ou****Test de Student au seuil de 5%****Test la signification statistique de  $\alpha_1$  :**

$H_0 : \alpha_1 = 0 \quad \rightarrow \quad$  N'est pas statistiquement significatif.

$H_1 : \alpha_1 \neq 0 \quad \rightarrow \quad$  Est statistiquement significatif.

Probabilité de  $\alpha_1 = 0.9961 > 0.05$  seuil de signification

On refuse  $H_1$  et on accepte  $H_0$   $\alpha_1$ , n'est pas statistiquement significatif.

Au seuil de signification de 5%, le paramètre fixe  $\alpha_1$  est négatif et n'affecte pas significativement l'investissement direct étrangers;

### Test la signification statistique de $\alpha_2$ :

$$\left\{ \begin{array}{l} H_0 : \alpha_2 = 0 \rightarrow \text{N'est pas statistiquement significatif.} \\ H_1 : \alpha_2 \neq 0 \rightarrow \text{Est statistiquement significatif.} \end{array} \right.$$

Probabilité de  $\alpha_2^{\wedge} = 0.0882 > 0.05$  seuil de signification.

On refuse  $H_1$  et on accepte  $H_0$   $\alpha_2$ , n'est pas statistiquement significatif.

Concernant l'inflation **INF**, les résultats démontrent qu'il existe une relation négative et non significative avec **l'IDE**, cela se démontre et ne justifie en aucun cas, la présence des firmes multinationales implantées en Algérie qui boostent essentiellement le secteur pétrolier, sachant que ce secteur ne souffre en aucun cas

### Test la signification statistique de $\alpha_3$ :

$$\left\{ \begin{array}{l} H_0 : \alpha_3 = 0 \rightarrow \text{N'est pas statistiquement significatif.} \\ H_1 : \alpha_3 \neq 0 \rightarrow \text{Est statistiquement significatif.} \end{array} \right.$$

Probabilité de  $\alpha_3^{\wedge} = 0.0001 < 0.05$  seuil de signification.

On refuse  $H_0$  et on accepte  $H_1$   $\alpha_3$ , à une signification statistique.

On peut constater, que la taille de marché mesurée par le **PIB** par habitant en Algérie est positive et favorise l'attractivité des **IDE**.

**Test la signification statistique de  $\alpha_4$  :**

- |   |                         |   |   |
|---|-------------------------|---|---|
| { | $H_0 : \alpha_4 = 0$    | → | N'est pas statistiquement significatif. |
|   | $H_1 : \alpha_4 \neq 0$ | → | Est statistiquement significatif.       |

Probabilité de  $\alpha_4^{\wedge} = 0.1770 > 0.05$  seuil de signification

On refuse  $H_1$  et on accepte  $H_0$ ,  $\alpha_4$ , n'est pas statistiquement significatif.

Le taux de change **TCR** en revanche, affecte négativement et n'est pas significatif avec **l'IDE**. La dévaluation du dinar algérien a eu un impact direct sur les prix dans notre économie du marché cela s'est traduit par une augmentation des prix et d'une baisse directe du pouvoir d'achat des ménages et de leurs dépenses.

**Analyse économique du Model :**

$$R^2 = 0.638$$

De même, les résultats trouvés à partir de l'estimation du modèle de cette étude par la méthode des Moindres Carrés Ordinaires (**MCO**), indiquent que le coefficient de corrélation est assez fort 63.8%, cela montre l'existence d'une relation assez forte entre les variables explicatives et la variable expliquée de notre modèle.

Le reste qui est de 26.2% est du aux effets aléatoire du model.

## Test de multi colinéarité :

**La première étape** : consiste à calculer le déterminant de la matrice des coefficients de corrélation entre les variables explicatives

Lorsque la valeur du déterminant D tend vers zéro, le risque de multi colinéarité est important

$$\begin{cases} H_0 : D = 1 & \rightarrow \text{(les séries sont orthogonales)} \\ H_1 : D < 1 & \rightarrow \text{(les séries sont dépendantes)} \end{cases}$$

**La deuxième étape** consiste à effectuer un test  $\chi^2$  selon les hypothèses suivantes :

La valeur empirique du  $\chi^2$  calculée à partir de l'échantillon :

$$*X^2 = - \left[ n - 1 - \frac{1}{6}(2K + 5) \right] \cdot \text{Ln } D$$

n = taille de l'échantillon = 47

K = k+1 nombre de variables explicatives (terme constant inclus) = 4

Ln = logarithme népérien

Règle de décision :

Si  $*\chi^2 \geq \chi^2$  Lu dans la table à (K/2) (K-1) degrés de liberté et au seuil  $\alpha$

L'hypothèse H0 est rejetée, il y a donc présomption de multi colinéarité

Si  $*\chi^2 < \chi^2$

Nous acceptons l'hypothèse d'orthogonalité

**Matrice des variances et des covariances du model :****Tableau N° 17 : Matrice des variances et covariances**

Correlation				
	IDE	INF	PIB	TCH
IDE	1.000000	-0.406015	0.766415	0.667195
INF	-0.406015	1.000000	-0.294628	-0.344184
PIB	0.766415	-0.294628	1.000000	0.726480
TCH	0.667195	-0.344184	0.726480	1.000000

Les calculs sont effectués avec Excel

Determinant de la matrice variance et covariance **D = 0,14965868**

$\text{LN}(0.14965868) = -1,89939806$

$*X^2_{\text{cal}} = -[47-1-1/6(6+5)] \text{LN}(0.14965868) = 83.89$

La valeur du Khi deux a 3 degrés de liberté et au seuil  $\alpha = 5\%$  est de

$X^2_{\text{tab}} = 7.815$

$*X^2_{\text{cal}} > X^2_{\text{tab}}$  cela implique que nous acceptons  $H_1$  et refusons  $H_0$  donc il y a dépendance

Après avoir démontré l'existence d'une dépendance, il va falloir faire un choix sur la variable à retirer, entre les deux variables à forte dépendance entre le **PIB** et le **TCH**, nous retirons celle qui a la plus faible relation avec **l'IDE** qui est le **TCH**.

## Estimation à nouveau le model après avoir retire le paramètre qui cause la multi colinéarité :

Tableau N° 18 : Résultat de l'estimation model réduit

Equation: UNTITLED    Workfile: CLASSEUR MEMOIRE MASTER BURE...    -    □    X

View   Proc   Object   Print   Name   Freeze   Estimate   Forecast   Stats   Resids

Dependent Variable: IDE  
Method: Least Squares  
Date: 06/04/18    Time: 17:40  
Sample: 1970 2016  
Included observations: 47

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	0.000444	0.091541	0.004851	0.9962
INF	-0.197263	0.096834	-2.037135	0.0477
PIB	0.707976	0.096829	7.311601	0.0000

R-squared	0.622954	Mean dependent var	0.000440
Adjusted R-squared	0.605816	S.D. dependent var	0.999573
S.E. of regression	0.627573	Akaike info criterion	1.967787
Sum squared resid	17.32929	Schwarz criterion	2.085882
Log likelihood	-43.24300	Hannan-Quinn criter.	2.012227
F-statistic	36.34836	Durbin-Watson stat	0.915497
Prob(F-statistic)	0.000000		

Calculé par l'étudiant en utilisant Eviews 8.1

Tableau N° 19 : Equation de l'estimation model réduit

```

Equation: UNTITLED  Workfile: CLASSEUR MEMOIRE MASTER BUREA...
View Proc Object Print Name Freeze Estimate Forecast Stats Resids
Estimation Command:
=====
LS IDE C INF PIB

Estimation Equation:
=====
IDE = C(1) + C(2)*INF + C(3)*PIB

Substituted Coefficients:
=====
IDE = 0.000444109659467 - 0.197263459451*INF + 0.707975501464*PIB

```

Calculé par l'étudiant en utilisant Eviews 8.1

$$\mathbf{IDE = 0.000444 - 0.197263 \ INF + 0.707976 \ PIB}$$

$$\mathbf{Tc \quad (0.004851 \ ) \quad (-2.037135) \quad (7.311601)}$$

$$\mathbf{\delta \alpha_i \quad (0.091541) \quad (0.096834) \quad (0.096829)}$$

$$\mathbf{\sum e_i^2 = 17.32929 \quad R^2 = 0.622 \quad R^2 \text{ corrigé} = 0.605}$$

$$\mathbf{Dw = 0.9154 \quad F\text{-statistic} = 36.34836 \quad n = 47}$$

**Analyse statistique :****Test de signification Globale de la régression ou****Test de Fisher au seuil de 5% :**

$$\left\{ \begin{array}{ll} H_0 : \alpha_1 = \alpha_2 = \alpha_3 = 0 & \rightarrow \text{Le model n'est pas significatif.} \\ H_1 : \exists \alpha_i / \alpha_i \neq 0 \quad i = 1, 2, 3 & \rightarrow \text{Le model est significatif.} \end{array} \right.$$

Probabilité de Fisher (F-statistique) = 0.000 < **0.05**

On refuse  $H_0$  et on accepte  $H_1$ , et donc le model a une signification total.

**Test de signification des Coefficients du Model ou****Test de Student au seuil de 5%****Test la signification statistique de  $\alpha_1$  :**

$$\left\{ \begin{array}{ll} H_0 : \alpha_1 = 0 & \rightarrow \text{N'est pas statistiquement significatif.} \\ H_1 : \alpha_1 \neq 0 & \rightarrow \text{Est statistiquement significatif.} \end{array} \right.$$

Probabilité de  $\alpha_1^{\wedge} = 0.9962 > 0.05$  seuil de signification

On refuse  $H_1$  et on accepte  $H_0$ ,  $\alpha_1$  n'est pas statistiquement significatif.

Au seuil de signification de 5%, le paramètre fixe  $\alpha_1$  est négatif et n'affecte pas significativement l'investissement direct étrangers;

**Test la signification statistique de  $\alpha_2$  :**

$$\left\{ \begin{array}{ll} H_0 : \alpha_2 = 0 & \rightarrow \text{N'est pas statistiquement significatif.} \\ H_1 : \alpha_2 \neq 0 & \rightarrow \text{Est statistiquement significatif.} \end{array} \right.$$

Probabilité de  $\alpha_2^{\wedge} = 0.0477 < 0.05$  seuil de signification.

On refuse  $H_0$  et on accepte  $H_1$ ,  $\alpha_2$  est statistiquement significatif.

Concernant l'inflation **INF**, les résultats démontrent qu'il existe une relation négative et est significative avec l'**IDE**.

### Test la signification statistique de $\alpha_3$ :

$$\left\{ \begin{array}{l} H_0 : \alpha_3 = 0 \quad \rightarrow \quad \text{N'est pas statistiquement significatif.} \\ H_1 : \alpha_3 \neq 0 \quad \rightarrow \quad \text{Est statistiquement significatif.} \end{array} \right.$$

Probabilité de  $\alpha_3 = 0.000 < 0.05$  seuil de signification.

On refuse  $H_0$  et on accepte  $H_1$   $\alpha_3$ , à une signification statistique.

On peut constater, que la taille de marché mesurée par le **PIB** par habitant en Algérie est positive et favorise l'attractivité des **IDE**.

### Analyse économique du Model :

$$R^2 = 0.622$$

De même, les résultats trouvés à partir de l'estimation du modèle de cette étude par la méthode des Moindres Carrés Ordinaires (**MCO**), indiquent que le coefficient de corrélation est assez fort 62.2%, cela montre l'existence d'une relation forte entre les variables explicatives L'inflation et le PIB et la variable expliquée de notre modèle qui est les IDE s. Le reste qui est de 27.8% est du aux effets aléatoire du model

## Analyse Econométrique du Model :

### Test d'auto corrélation (Test de Durbin-Watson) :

Tableau N° 20 : résultat Test d'auto corrélation (Test de Durbin-Watson)

Equation: UNTITLED Workfile: CLASSEUR MEMOIRE MASTER BUREAU::Untitled\ - □ X									
View	Proc	Object	Print	Name	Freeze	Estimate	Forecast	Stats	Resids
Breusch-Godfrey Serial Correlation LM Test:									
F-statistic	9.849254	Prob. F(2,42)	0.0003						
Obs*R-squared	15.00571	Prob. Chi-Square(2)	0.0006						
Test Equation:									
Dependent Variable: RESID									
Method: Least Squares									
Date: 06/04/18 Time: 17:42									
Sample: 1970 2016									
Included observations: 47									
Presample missing value lagged residuals set to zero.									
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.					
C	-0.013121	0.078197	-0.167794	0.8676					
INF	0.025226	0.082440	0.305986	0.7611					
PIB	-0.064787	0.088892	-0.728837	0.4701					
RESID(-1)	0.393422	0.179596	2.190598	0.0341					
RESID(-2)	0.286726	0.237075	1.209435	0.2333					
R-squared	0.319270	Mean dependent var	-1.80E-17						
Adjusted R-squared	0.254439	S.D. dependent var	0.613778						
S.E. of regression	0.529972	Akaike info criterion	1.668304						
Sum squared resid	11.79656	Schwarz criterion	1.865128						
Log likelihood	-34.20514	Hannan-Quinn criter.	1.742370						
F-statistic	4.924627	Durbin-Watson stat	1.855129						
Prob(F-statistic)	0.002395								

Calculé par l'étudiant en utilisant Eviews 8.1

{	$H_0 : \rho = 0$	→ Pas d'auto-corrélation des erreurs
	$H_1 : \rho \neq 0$	→ Les erreurs sont auto-corrélées

Prob LM  $\chi^2 = 0.0006 < 0.05$  donc les erreurs sont auto-corrélées

### Correction de l'auto-corrélation des erreurs :

Afin de corriger l'auto-corrélation des erreurs nous introduisons le terme AR(1) et nous estimons à nouveau notre model

Tableau N° 21 : résultat Correction de l'auto-corrélation des erreurs

Equation: UNTITLED    Workfile: CLASSEUR MEMOIRE MASTER BURE... - □ ×

View Proc Object Print Name Freeze Estimate Forecast Stats Resids

Dependent Variable: IDE  
Method: Least Squares  
Date: 06/04/18 Time: 17:44  
Sample (adjusted): 1971 2016  
Included observations: 46 after adjustments  
Convergence achieved after 9 iterations

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	-0.010506	0.182447	-0.057582	0.9544
INF	-0.096045	0.129091	-0.744014	0.4610
PIB	0.766570	0.175964	4.356413	0.0001
AR(1)	0.565205	0.129203	4.374557	0.0001

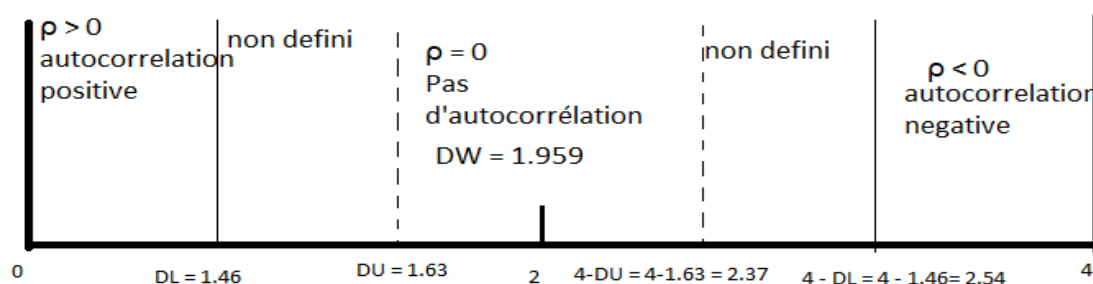
  

R-squared	0.735615	Mean dependent var	0.013724
Adjusted R-squared	0.716730	S.D. dependent var	1.006415
S.E. of regression	0.535646	Akaike info criterion	1.672253
Sum squared resid	12.05048	Schwarz criterion	1.831265
Log likelihood	-34.46182	Hannan-Quinn criter.	1.731820
F-statistic	38.95298	Durbin-Watson stat	1.959784
Prob(F-statistic)	0.000000		

Inverted AR Roots	.57
-------------------	-----

Calculé par l'étudiant en utilisant Eviews 8.1



A partir de ce test il est démontré qu'il n'y a pas d'auto corrélation des erreurs.

### Test d'hétéroscédasticité des erreurs :

Tableau N° 22 : Résultat Test d'hétéroscédasticité des erreurs

Equation: UNTITLED Workfile: CLASSEUR MEMOIRE MASTER BURE... - [X]									
View	Proc	Object	Print	Name	Freeze	Estimate	Forecast	Stats	Resids
Heteroskedasticity Test: White									
F-statistic	2.176732	Prob. F(5,41)	0.0754						
Obs*R-squared	9.859214	Prob. Chi-Square(5)	0.0793						
Scaled explained SS	26.87464	Prob. Chi-Square(5)	0.0001						
Test Equation:									
Dependent Variable: RESID^2									
Method: Least Squares									
Date: 06/05/18 Time: 16:04									
Sample: 1970 2016									
Included observations: 47									
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.					
C	-0.283074	0.432184	-0.654986	0.5161					
INF^2	-0.000382	0.001448	-0.264125	0.7930					
INF*PIB	5.01E-07	0.000651	0.000771	0.9994					
INF	0.005207	0.061592	0.084547	0.9330					
PIB^2	-3.17E-05	2.82E-05	-1.123847	0.2676					
PIB	0.011232	0.007297	1.539266	0.1314					
R-squared	0.209771	Mean dependent var	0.257692						
Adjusted R-squared	0.113401	S.D. dependent var	0.649653						
S.E. of regression	0.611709	Akaike info criterion	1.973624						
Sum squared resid	15.34171	Schwarz criterion	2.209813						
Log likelihood	-40.38016	Hannan-Quinn criter.	2.062503						
F-statistic	2.176732	Durbin-Watson stat	2.190007						
Prob(F-statistic)	0.075403								

Calculé par l'étudiant en utilisant Eviews 8.1

$$\left\{ \begin{array}{ll} H_0 : \sigma^2_1 = \sigma^2_2 & \rightarrow \text{homoscédasticité} \\ H_1 : \sigma^2_1 \neq \sigma^2_2 & \rightarrow \text{hétéroscédasticité} \end{array} \right.$$

Probabilité  $\chi^2$   $0.07 > 0.05$  cela implique que l'on accepte l'hypothèse  $H_0$  et donc il y a homoscédasticité des erreurs

## Section II

### Prévision des Investissement étranger direct a partir du model estime :

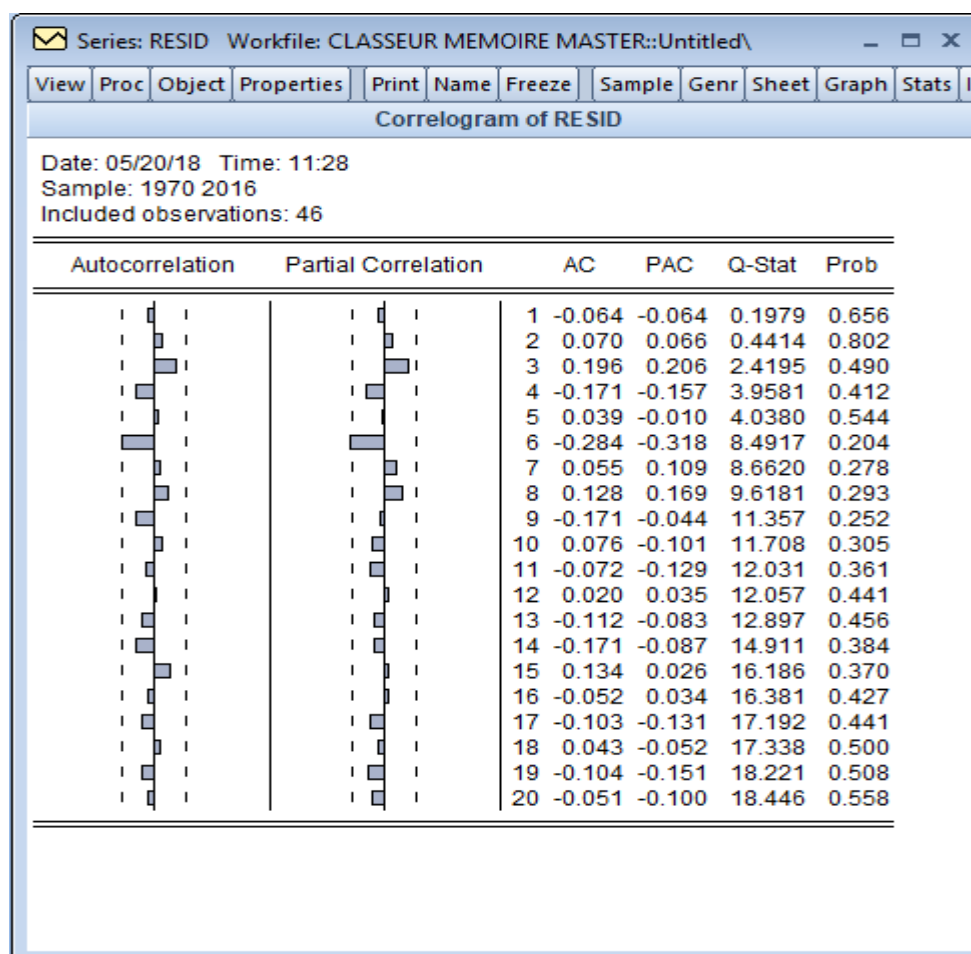
#### Tests de stationnarité du model sur la période de l'étude:

Pour tester le model sur la période de l'étude on s'appuis sur la fonction d'auto corrélation et de corrélation partiel des résidus du model estimer de la fonction des

#### IDE

$$\left\{ \begin{array}{l} H_0 : \text{La série de fct corrélation et d'auto corrélation des résidus est stationnaire} \\ H_1 : \text{La série de fct corrélation et d'auto corrélation des résidus n'est pas stationnaire} \end{array} \right.$$

Tableau N° 23 : Tests de stationnarité du model sur la période de l'étude



Calculé par l'étudiant en utilisant Eviews 8.1

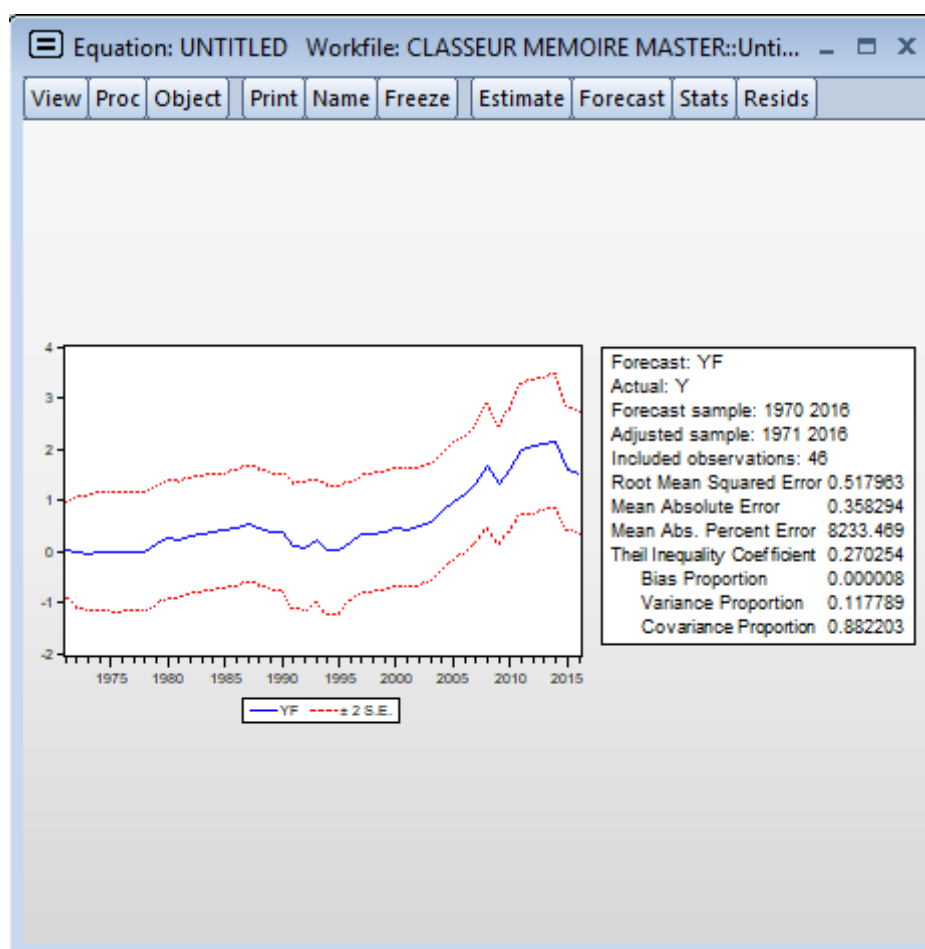
Il est démontré que le modèle est stationnaire à partir des résultats du tableau.

Probabilité Q-stat = 0.558 > 0.05 donc on accepte  $H_0$  et on refuse  $H_1$  donc la série est stationnaire

## Test de précision du model estimer à faire une prévision :

Calculer le coefficient d'inégalité de Theil pour juger de la précision à faire une prévision avec le modèle estimé.

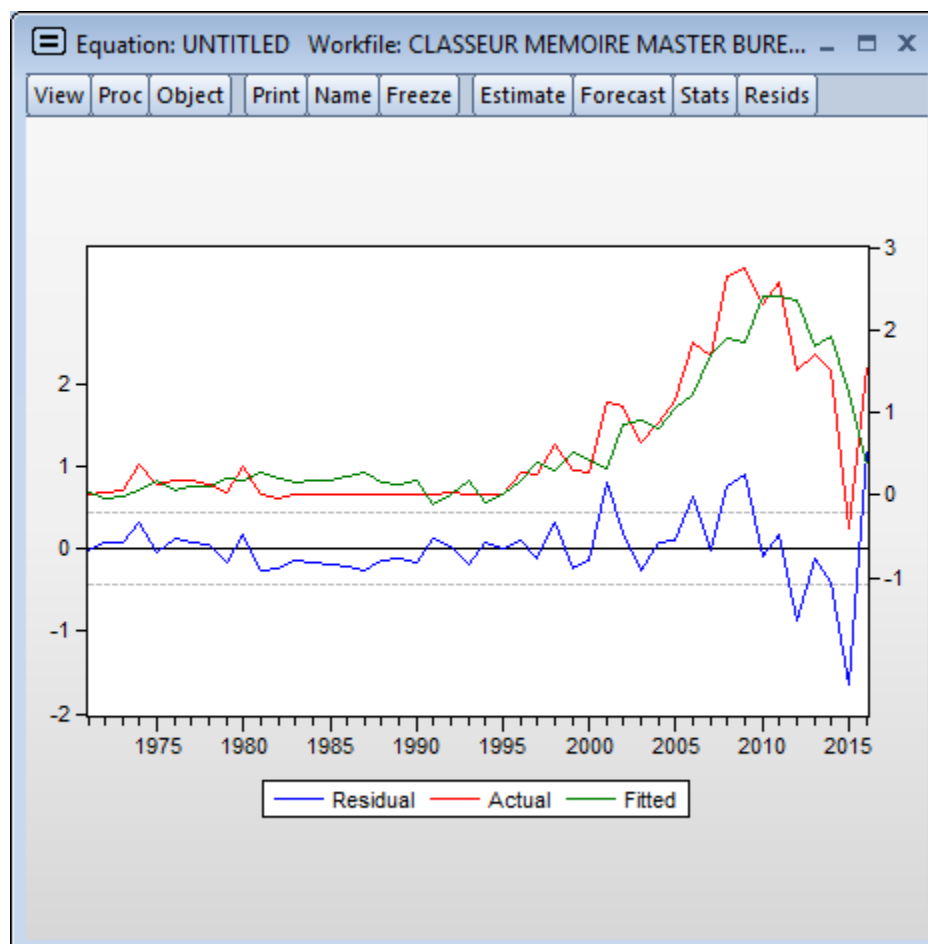
Tableau N° 24 : Test de précision du model estimer à faire une prévision



Calculé par l'étudiant en utilisant Eviews 8.1

A partir des resultat obtenu d'Eviews 8.1 il en ressort que le model estimer a une bon coefficient de precision d'estimation a partir du coefficient de Theil qui est de **0,2702** qui est assez proche du zero, ce qui explique que le model estimé a une bonne capacite à predire les **IDE** futurs.

Tableau N°25 :Grphe de comparaison entre les valeur réelles et les valeurs estimé



Grphe comparative entre les valeurs actuel et les valeurs estime des investissements directs étrangers entre la période allant de 1970 à 2016, il apparaît clairement que les deux valeurs vont dans le même sens ce qui prouve que le model estime représente clairement notre cas d'étude.

Pour faire une prévision des investissements directs étrangers pour les années 2020, 2025 et 2030, il va falloir

Premièrement on va estimer les valeurs des variables indépendantes et pour cela, on suppose que leurs l'évolution continue sur le même rythme. Et pour cela nous utiliserons l'équation de la tendance générale en fonction du temps.

A partir du tableau N° 11, avec XLSTAT, j'obtiens Les équations des tendances générales des variables **PIB** et **INF** comme ce qui suit :

**Tableau N° 26 équations de la tendance générale de l'inflation**

Paramètres du model						
Paramètre	Valeur	Ecart-type	t de Student	Pr> t	Borne inferieure 95 %	Borne supérieure %
Constante	248,484	685,444	-7,121	<0,0001	-6298,774	-3462,878
T	-0,120	0,342	7,209	<0,0001	1,760	3,176
<i>L'équation du model s'écrit : <math>INF = 248,484 - 0,120 * T</math></i>						

Source **XLSTAT** réalise par l'étudiant

A partir du tableau l'équation s'écrit comme suit :

$$INF = 248,484 - 0,120 T$$

**Tableau N° 27 équations de la tendance générale du PIB**

Paramètres du model						
Paramètre	Valeur	Ecart-type	t de Student	Pr> t	Borne inferieure 95 %	Borne supérieure %
Constante	- 1955,949	685,444	-9,837	<0,0001	-18276,484	-11925,352
T	1,085	1,767	9,901	<0,0001	6,006	9,178
<i>L'équation du model s'écrit : <math>PIB = -1955.949 + 1.085 * T</math></i>						

Source **XLSTAT** réalise par l'étudiant

A partir du tableau l'équation s'écrit comme suit :

$$PIB = -1955.949 + 1.085 * T$$

Après remplacement des années de prévision nous obtenons le tableau suivant :

**Tableau N° 29 de prévision des variables indépendantes :**

	<b>2020</b>	<b>2025</b>	<b>2030</b>
<b>Inflation</b>	6.084	5.484	4.884
<b>PIB</b>	235.751	241.176	246,601

Une fois la prévision des variables indépendantes faites nous pouvons aisément faire la prévision de la variable dépendantes **IDE** dans notre model estime des années 2020, 2025, et 2030.

**Résultat de prévisions de l'IDE**

<b>Année</b>	<b>2020</b>	<b>2025</b>	<b>2030</b>
<b>IDE</b>	2.253	2.319	2.386

On remarque que les IDE vont vers une progression continue, tant que le PIB progresse et que l'inflation baisse.

## Conclusion du Chapitre :

J'ai essayé dans ce chapitre de sélectionner les meilleurs déterminants des investissements étrangers directs en Algérie sur la période allant de 1990 à 2016, en utilisant des techniques quantitatives et les mesures économétriques, qui agissent pour attirer les Investissements étrangers directs.

J'ai sélectionné et récolté les données de différentes sources tel que la banque mondiale le fond monétaire internationale et, les Statistiques financières internationales, j'ai analysé chaque paramètre, dessiné son graphe et étudié son évolution dans le temps.

Ensuite j'ai construit mon modèle économétrique en m'appuyant sur la théorie économique, et j'ai estimé mes données avec Eviews 8.1 chaque paramètre a été testé en suivant les normes métriques imposées par la théorie. Et de là j'ai construit mon modèle estimé.

Il en ressort à partir de cette étude sur la période allant de 1970 à 2016, en suivant les étapes d'une régression linéaire multiple, que les investissements directs étrangers sont influencés principalement par le **PIB** et **l'inflation**.

## **Conclusion :**

Les investissements directs étrangers sont devenus une source principale de croissance et de prospérité dans de nombreux pays en développement et en transition. Dans le cadre de la promotion de l'attractivité, de nombreux pays ont diversifié leurs efforts en se réformant, en adaptant des lois protégeant les entreprises étrangères, en favorisant une structure moderne (transport, énergie ...).

La littérature théorique et empirique sur les IDE montre une diversité des facteurs déterminant les IDE. Ces facteurs sont recensés d'un double point de vue : celui du pays hôte et celui de l'investissement étrangers. En effet ces facteurs dépendent d'une part de la motivation des investisseurs et d'autre part de l'attractivité du pays hôte.<sup>1</sup>

Comme tous les pays en voie de développement, l'Algérie élabore une stratégie d'attractivité visant les IDE. La politique mise en œuvre par l'Algérie pour attirer les investissements se résume en trois axes importants : la réglementation et le renforcement de la bonne gouvernance (droit et protection des investisseurs) le renforcement de la stabilité macroéconomique (stabilité le taux d'inflation ...) et l'amélioration et le développement des infrastructures en général (santé, éducation, technologie, services ...)

Cette politique devrait participer à la fois à l'accélération de la croissance économique et au développement économique et social du pays. Le plus intéressant dans cette stratégie est d'appliquer une politique harmonieuse consistant à la fois à attirer les investisseurs étrangers et à profiter des avantages résultants des IDE

Dans son processus de transition d'une économie centralisée à une économie de marché déclenché dès la fin de l'année 1988, le gouvernement algérien s'est imposé une politique de réformes structurelles qui a permis de rétablir les équilibres macro-économiques, la libéralisation de l'économie, sa dotation en infrastructures modernes et la diminution du risque-pays. Ces réformes ont permis l'accroissement des flux d'IDE vers l'Algérie. Cependant, ces résultats restent en deçà du potentiel d'investissement du pays : l'Algérie n'attire pas suffisamment de firmes étrangères comparativement aux pays voisins. Bien que l'Algérie ait enregistré des résultats

---

<sup>1</sup> Déterminant et impacts des IDE sur la croissance économique en Tunisie, THAALBI Inès 18/12/2013

positifs dans certains secteurs tels que les hydrocarbures, les télécommunications, la sidérurgie et la pharmacie ; les réformes introduites depuis les années 90 se sont révélées insuffisantes. Et la politique de promotion et d'attraction des IDE menée n'a pas réalisé les objectifs escomptés. De même, les recettes des exportations d'hydrocarbures n'ont pas permis de créer un tissu industriel compétitif et de permettre à l'investissement productif de jouer un rôle plus important dans l'économie du pays. L'essentiel de l'effort productif privé est orienté vers l'économie spéculative au détriment d'une économie productive. Les IDE que l'ouverture de l'économie algérienne et son important potentiel devaient attirer, demeurent faibles. Pourtant, le dispositif juridique mis en place en Algérie donne des avantages et des garanties certains aux investisseurs étrangers. L'objectif de mon travail était de définir les déterminants sur lesquels se basent les firmes étrangères dans leur choix de localisation en Algérie.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> LA POLITIQUE DE PROMOTION ET D'ATTRACTION DE L'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER EN ALGERIE  
Thèse de Doctorat présentée et soutenue par Hind OUGUENOUNE

## Bibliographie

1. L'investissement direct étranger au service du développement OPTIMISER LES AVANTAGES MINIMISER LES COÛTS
2. DÉSÉQUILIBRES MONDIAUX ET STABILITÉ FINANCIÈRE REVUE DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE FÉVRIER 2011
3. Revue Maghrébine d'Economie & Management N°02 Septembre 2015
4. L'investissement direct étranger au service du développement OPTIMISER LES AVANTAGES MINIMISER LES COÛTS OCDE 2002
5. Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux QUATRIÈME ÉDITION 2008
6. Malgré la présence du Manuel de l'OCDE qui fournit une définition détaillée des investissements directs, il existe toujours le problème de mesure des flux des IDE internationaux. Il y a un écart représentatif entre les statistiques fournies par les pays source de l'investissement et les pays d'accueil. Les pays essaient de préserver les informations concernant les investissements réels sur leurs territoires, entrants ou sortants.
7. DEFINITION DE REFERENCE DE L'OCDE POUR LES INVESTISSEMENTS DIRECTS INTERNATIONAUX (TROISIEME EDITION)
8. Exportation des capitaux et groupes investisseurs : les investissements français en Argentine, 1880-1914
9. Andrés Regalsky Histoire, économie & société Année 2001 20-4 pp. 499-524
10. Investissement direct étranger: bon cholestérol? Document de travail de la BID n ° 348 46 Pages Publié: 21 avr 2011
11. L'investissement direct étranger est-il bénéfique aux pays en développement? Finances et développement – Juin 2001 – volume 38 – Numéro 2
12. Prévisions et politiques économiques » Échanges et investissements internationaux » Investissements étrangers en France Publié le 27/04/2014
13. « Analyse Economique et Développement de l'AUF » Thème des journées « Institutions, développement économique et transition » Paris Les 7 et 8 septembre 2006
14. Migrations et transferts de fonds. Impact sur les pays d'origine *par* Riccardo Faini
15. Ferrera.L & Henriot.A,(2004), « La localisation des entreprises industrielles, comment apprécier l'attractivité des territoires ? », Revue économie internationale N° 99
16. Meier.O, Schier.G, (2005), «Entreprises multinationales », édition DUNOD, Paris, p 97.
17. Tersen, D et Bricout J-L, (1996), « Investissement international », édition Armand Collin, Paris, P 10
18. Déterminants des investissements directs étrangers en Europe centrale et orientale
19. Déterminants et Effets des Investissements Directs Etrangers.....*BENHABIB et ZENASNI*
20. OCDE, 2002. L'investissement direct étranger au service du développement
21. Examen De La Politique De L'investissement-Algérie- Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.p4
22. Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement Examen de la Politique de l'Investissement Algérie NATIONS UNIES Genève, décembre 200

23. La politique d'attractivité des IDE en Algérie Cas de la banque BNP PARIBAS  
HAIID Zahiia 2011/2012 P.80
24. Mihoub Mezouaghi et Fatiha Talahite « Les Paradoxe de la souveraineté économique en Algérie », Revue confluence 3eme trimestre 2009 P 209
25. Les investissements directs étrangers en Algérie, Magister Bekihal Mohamed 2012/2013
26. La politique d'attractivité des IDE en Algérie Cas de la banque BNP PARIBAS  
HAIID Zahiia 2011/2012 P.82
27. La POLITIQUE DE PROMOTION ET D'ATTRACTION DE L'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER EN ALGERIE Thèse de Doctorat présentée et soutenue par Hind OUGUENOUE
28. Article 3, lois N° 63-277, du 26/07/1963, portant code des investissant, journal officiel N° 53, p774.
29. Article 3, lois N° 66-284, du 15/09/1966, portant code des investissant, journal officiel N° 80, p901.
30. Article 2, titre I, lois N° 66-284, du 15/09/1966, portant code des investissant, journal officiel N° 80, p902.
31. Article 2 et5, lois N° 86-13, du 19/08/1986modifiant et complétant la loi n° 82-13 du28/08/1982 relative à la constitution et au fonctionnement des sociétés d'économie mixte, p, 1016.
32. Décret législatif n°93-12 du 19 correspondant aux 5/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement, p 3,4.
33. Ordonnance n°06-08 de 15/07/2006 modifiant et complétant l'ordonnance n°01-03 du 20/08/2001 relative au développement de l'investissement, p 16.
34. Article 58 de l'ordonnance n°01-03 du 20/07/2001 modifiée et complétée dans l'ordonnance n°09-01 du 22/07/2009, relative au développement de l'investissement est complété par un article 4 bis, p 12
35. Article 75 Loi de finance n° 14-10, portant la loi de finance pour 2015, journal officiel de la république Algérienne N°78 du 31 décembre 2014, p27
36. le Conseil national de l'investissement a été mis en place par le décret n°01-281 du 26 septembre 2001 puis par le décret n° 06-355 du 9 octobre 2006 qui abroge celui de 2001.
37. *Les Echos de l'économie & de la finance*, Lettre d'information bimensuelle, 07 janvier 2009, n°207, et adoptée par la Loi de finance complémentaire pour 2009
38. Ordonnance 01-03 du 20 août 2001, complétée et modifiée par l'ordonnance n°06-08 du 15 juillet 2006.
39. En pratique, pour des projets importants, les investisseurs étrangers auront intérêt à s'adresser :
  - à la Direction générale des impôts, pour évaluer les conditions fiscales de leur implantation,
  - au Ministère de la Participation et de la Promotion des investissements,
  - à la Banque d'Algérie, via leur banque, pour obtenir les garanties relatives au transfert de fonds.
40. Multilateral Investment Guarantee Agency. 2006, « Investment promotion agency performance review 2006 », World Bank Group, October. Disponible sur [www.ipanet.net/IPA\\_Review06](http://www.ipanet.net/IPA_Review06)
41. KPMG. Dz, (2013), Guide investir en Algérie, p 52,53
42. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, (2004), « Examen de la politique de l'investissement en Algérie » New York et Genève, p 32.

43. Lois N°05-03 du 6 juin 2005, portant le code des investissant, journal officiel N°53, correspondant au 31 juillet 2005.
44. L'article 4 bis de L'ordonnance n° 01-03 du 20 aout 2001 relative au développement de l'investissement
45. Décret exécutif n° 9-183 du 12 mai 2009 fixant les conditions d'exercice des activités auxiliaires au transport maritime
46. L'ordonnance n° 10-04 du 26 août 2010 modifiant et complétant l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit
47. Article 4 ter de L'ordonnance n° 01-03 du 20 aout 2001 relative au développement de l'investissement
48. Guide investir en Algérie 2011.p 50
49. Décret n°93/12 en date du 05/10/1993
50. Le régime des investissements étrangers en Algérie .journal du droit international.1993
51. BAD : «L'Algérie, troisième contributeur à la croissance de l'Afrique du Nord en 2017» *mars 18, 2018 - 11:39 Fatiha Mez*

### Site Web :

52. <http://www.andi.gov.dz/index.php/fr/faq/88-faqs/156-mesures-de-protection-de-l-investissement>
53. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/investissement/>
54. [https://www.senat.fr/rap/r02-035/r02-035\\_mono.html](https://www.senat.fr/rap/r02-035/r02-035_mono.html)
55. <http://www.etudier.com> Relocalisation et ide **Pages: 8 Publié le: 21 mars 2013**
56. <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>
57. [www.sntf.dz](http://www.sntf.dz)
58. [www.andi.dz](http://www.andi.dz)
59. <https://www.euroalgerie.org/2007/07/08/algerie-fiche-pays/>
60. <http://www.andi.dz/index.php/fr/raisons-pour-investir>
61. <https://www.tradesolutions.bnpparibas.com/fr/implanter/73,algerie>
62. <https://donnees.banquemondiale.org/>
63. <http://www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement/bilan-des-declarations-d-investissement-2002-2015>
64. [www.andi.dz](http://www.andi.dz)
65. [www.unctad.org/ipr](http://www.unctad.org/ipr) CNUCED. 2005, « Évaluation des capacités de promotion des investissements de l'Agence nationale de développement des l'investissement », Genève.